ANNALES DE L'INSTITUT FRANÇAIS DE ZAGREB
TROISIEME SERIE–N° 4/I

1937

1987

ERRATA

page 4, ligne 8, lire: dans les Annales de rendre...
page 4, ligne 11, lire: la disparition d'éminents...
page 6, ligne 5, lire: activité intarissable que la mort...
page 7, ligne 33, lire: de Zdenko Škreb
page 18, ligne 3, lire: à ma connaissance aux...
page 21, ligne 7, lire: à la finale, tout en faisant...
ligne 26, lire: opposent le maximum...
ligne 28, lire: peuvent dès lors être dites...
page 25, ligne 24, lire: épisème vertical indiquant...
page 39, ligne 1, lire: un rôle de première ligne...
ligne 4, lire: avec les modèles européens...
page 41, ligne 39, lire: de Krleža intitulée: »Le...
page 43, ligne 11, lire: leur réelle valeur: »Nous...
page 54, ligne 33, 34, lire: de ses fils. Un tel pouvoir...
page 96, ligne 21, lire: ère. Hošek et Velkov, qui la découvrirent...
page 102, ligne 16, lire: la frontière du cours...
page 104, ligne 5, lire: (alae et cohortes auxiliaires)...
page 109, ligne 16, lire: du Bosphore.
page 115, ligne 34, lire: arrière-petit fils de Charles...
page 120, ligne 6, lire: attachée à la Hongrie...
ligne 27, lire: été des amis, choisit un...
page 164, ligne 19, lire: »l'évêque hérétique Bartholomé«...
page 174, ligne 9, lire: une école de perfectionnement...
page 179, ligne 12, lire: et des sociétés secrètes.
page 182, ligne 2, lire: le nouveau **kralj**, ...
page 185, ligne 2, lire: centres urbains, tels...
page 209, ligne 51, lire: concernant la Roumanie, ...
page 213, ligne 18, lire: inventés, paraît–il, ...
page 216, ligne 31, 32, lire: De administrando imperio comporte deux récits très différents.
page 241, ligne 26, lire: compréhension ultérieure.
page 243, ligne 26, lire: politiques ou personnelles ont joué...
dernière ligne, lire: actuelle en France, ou encore entre son oeuvre et les mass-media. Toute communication demande une actualisation de la problématique traitée.

1937–1987

Les Annales de l'Institut Français de Zagreb ont paru pour la première fois en juin 1937. Elles célèbrent avec ce numéro leur cinquantième anniversaire. A cette occasion nous opérons un retour au choix originel des fondateurs de la revue quant à la conception du sommaire de la publication.

On trouvera donc des articles de fond, aux côtés de mélanges, d'hommages, de notes de lectures et de chroniques, comme l'avait souhaité mon illustre prédécesseur Jean DAYRE.

Nous espérons de cette manière renforcer notre effort de renaissance et continuer de souligner la multiplicité de la vocation des Annales qui n'ont de cesse d'élargir le champ de leurs investigations afin de mieux atteindre leur but qui est d'étudier les rapports entre les pays yougoslaves et la France.

Notre invitation à collaborer à l'établissement d'un sommaire qui marquerait dignement le demi siècle d'existence de notre revue a suscité un vaste intérêt. Le nombre important de contributions adressées à la rédaction, nous amène à présenter un numéro double dont voici le premier volume. Le sommaire du deuxième volume comportera entre autres les apports essentiels des professeurs VIDAN, NEDELJKOVIĆ, MULJAČIĆ, NEZIROVIĆ, SAXOD-BORELLI et LAPENDA.

Une chronique exhaustive des principaux événements culturels et d'actualité des

rapports entre la France et les pays Slaves du Sud de la dernière décennie est mise au point par nos soins avec la précieuse collaboration de Madame Mirjana WURM et de notre prédécesseur Monsieur Gabriel BEIS, actuel vice-président de l'Association Yougoslavie-France de Paris.

Il était, par ailleurs, de tradition dans les An-Annales de rendre hommage aux collègues et amis qui nous ont quittés. Nous ne saurions passer sous silence la disparution d'éminents savants qui ont marqué les relations franco-yougoslaves et la vie de cette revue.

Sans les apports et l'amitié inestimables des professeurs MAIXNER, DEANOVIĆ, HERGEŠIĆ, POLANŠĆAK, DŽAKULA, NASTEV, VAILLANT, TOMIĆ et BEGIĆ notre revue ne serait pas cinquantenaire.

Unique quant à son objet – rappelons le – les Annales de l'Institut sont aussi croyons nous un instrument de recherche, un lien de collaboration et de confrontation indispensables à la poursuite des échanges culturels des peuples Yougoslaves et Français.

Lever des ignorances, donner peu à peu l'image réelle de nos pays, établir des réciprocités, voici le futur programme de cet outil de travail dont le prochain sommaire comportera enfin une table des matières de tous les articles et mélanges parus depuis 1937.

Il nous reste à exprimer toute notre reconnaissance et notre gratitude à tous ceux qui ont participé et contribué à la réalisation de ce numéro, et tout particulièrement à Madame le professeur Gabrijela VIDAN et à Mesdames Mirjana WURM, Vera SIMONIN, Evaine LE CALVE et Tatjana BELAMARIĆ.

Jean-Pierre LANFREY

ZDENKO ŠKREB 1904–1985

Yvette GUILCHER-ŠKREB

Zdenko Škreb est né le 20 septembre 1904 à Zagreb. Il fut élevé dans une ambiance telle qu'il put poursuivre toutes ses études dans les meilleures conditions possibles. Il s'inscrivit à la Faculté de Philosophie de l'Université de Zagreb, où il étudia parallèlement le français et l'allemand. Il séjourna à Paris durant l'année scolaire 1926–1927. Après avoir obtenu son diplôme de licencié en 1927, il orienta ses recherches vers la littérature de langue allemande et présenta une thèse de doctorat sur les Epigrammes chez Grillparzer en 1931.

De 1928 à 1942 il fut professeur de lycée à Bjelovar et surtout à Zagreb où il enseigna le français en appliquant des méthodes qui sont devenues légendaires. De nombreuses générations de lycéens, maintenant respectables retraités, pour la plupart, se souviennent encore de leur professeur qui poussait le perfectionnisme jusqu'à les faire parler français entre eux durant les excursions dominicales.

Zdenko Škreb retourna à Paris durant toute l'année 1946. Depuis la fondation de l'Institut français de Zagreb il eut les meilleurs rapports avec les directeurs successifs de cet organisme. Mais, malgré cet amour de la langue française, lié à une connaissance linguistique profonde, il se fixa définitivement à la Faculté de Philosphie de l'Université de Zagreb où il fit toute sa carrière dans le département d'Etudes germaniques. Il franchit facilement toutes les étapes hiérarchiques grâce à de nombreuses preuves de

ses connaissances et de sa culture linguistiques. Il resta professeur titulaire et président de la chaire jusqu'à sa retraite en 1974, ce qui ne l'empêcha pas de poursuivre ses recherches avec une activité intarissable qui la mort vint interrompre brutalement à 81 ans.

Durant cette longue période de travail, il réorganisa complètement le département d'études germaniques. Il éleva à un niveau européen l'enseignement de la langue et de la littérature allemandes. Il sut s'entourer de collaborateurs compétents, suggérer habilement aux étudiants (dont beaucoup devinrent professeurs) des thèmes de recherches pour diplômes et doctorats et pas seulement en Croatie. D'ailleurs pour Zdenko Škreb, là où il y avait travail et recherches, les frontières n'existaient pas. Mais son image serait bien incomplète si on ne voyait en lui qu'un professeur et un pédagogue remarquable. L'oeuvre écrite que Zdenko Škreb a laissé derrière lui comporte plus de 200 travaux que l'on pourrait caractériser comme un essai d'une analyse scientifique de la pensée humaine par la littérature. Ces travaux sont surtout publiés en allemand et en croate, mais aussi en français, en anglais, en tchèque et en hongrois. Il n'eût pas le loisir de publier en russe et en italien, langues qu'il aimait et appréciait en spécialiste. Cette profonde connaissance des langues lui a permis de pénétrer au coeur de plusieurs problèmes linguistiques sous divers aspects de l'expression littéraire. Il s'intéressait à des formes et des structures variées: formes poétiques telles que les épigrammes, formes spécifiques des jeux de mots et autres exercices de styles, expressions propres à cer-

taines formes du roman (aussi bien du roman naturaliste que du roman policier) expression particulière de l'oeuvre théâtrale. Il effectuait ses analyses grâce à une méthodologie toute scientifique, disséquant les livres, les articles, les mots en les mettant pratiquement »sous la loupe«. Ensuite il synthétisait ses résultats avec l'aisance apparente d'un artiste. Zdenko Škreb adorait la musique et fut lui-même un excellent pianiste. D'ailleurs toutes les formes de l'expression artistique, en général, l'intéressaient beaucoup.

Seuls quelques titres de ses travaux, paraissant les plus représentatifs, seront mentionnés ici: ZNAČENJE IGRE RIJEČIMA (La signification des jeux de mots) 1949; UVOD U KNJIŽEVNOST (Introduction à la littérature) qui en est à sa 4e édition 1961, 1969, avec F. Petrè et 1983, 1986 avec A. Stamać; STILOVI I RAZDOBLJA (Styles et époques) 1964 avec A. Flaker, ZUR KRITIK LITERATURWISSENSCHAFTLICHER METHODOLOGIE (Contribution à la critique de la méthodologie en sciences littéraires) 1973 avec V. Žmegac; KNJIŽEVNOST NJEMAČKOG JEZIČNOG IZRAZA (Littérature de l'expression linguistique allemande) 1974; STUDIJ KNJIŽEVNOSTI (Etudes littéraires) 1976; GRILLPARZER (1976); KNJIŽEVNOST I POVIJESNI SVIJET (Littérature et monde historique) 1981. Ces quelques titres montrent à eux seuls l'envergure du travail de Zdenko Škreb;

A côté de ces deux modes essentiels de communication: l'enseignement universitaire et les travaux écrits: articles et livres, Zdenko Škreb communiqua par de nombreux cours et conférences en dehors de la Croatie et au-delà des frontières yougoslaves. Il participa

activement à de nombreux Congrès et lui-même organisa de nombreuses réunions scientifiques. La présence ou la rencontre au cours de ces réunions souvent internationales, de tant de personnalités savantes permirent de larges et féconds échanges et confrontations de pensées. Une des dernières contributions de Zdenko Škreb fut un rapport sur ZOLA que lui, germaniste, fut invité à présenter à une réunion internationale à Nancy.

Dans le milieu littéraire zagrébois il s'imposa par plusieurs positions-clés. Il fut l'un des fondateurs et pendant de longues années, le secrétaire de la Société de philologie de Croatie, dirigeant en particulier la section de théorie littéraire et de méthodologie de l'histoire de la littérature.

Fondateur du périodique UMJETNOST RIJEČI (L'art des mots) en 1957, il assuma la charge de rédacteur en chef jusqu'à sa mort. En composant les numéros de cette revue, il sélectionnait les textes littéraires au point d'en faire une oeuvre artistique.

Grâce à ses conceptions originales de l'oeuvre littéraire, Zdenko Škreb est parvenu à grouper naturellement autour de lui des spécialistes de différents profils, dépassant celui d'une seule langue, d'une seule ethnie, au delà des confessions et de la politique, pour se concentrer sur l'expression littéraire elle-même. C'est ce que l'on appelle aujourd'hui la ZAGREBAČKA ŠKOLA (L'Ecole de Zagreb).

Zdenko Škreb aimait travailler seul. Il passait de longues heures dans les bibliothèques dont il aimait l'ambiance feutrée, à rassembler sa documentation.

Mais il aimait surtout travailler chez lui entouré de ses nombreux livres passant de longs moments à son bureau à couvrir de son élégante et curieuse écriture bleue des pages et des pages, dont bon nombre ne seront jamais lues...

Mais Zdenko Škreb aimait se détendre et se distraire en discutant avec les jeunes, en les aidant à trouver leur voie et à s'exprimer mais sans jamais chercher à imposer ses idées et montrant toujours une extrême tolérance. Il sortait régulièrement en montagne entouré d'amis de tous les âges, parlant plusieurs langues, discutant, philosophant et plaisantant avec une fraîcheur exceptionnelle. Il avait le don de communiquer avec son entourage et aimait la nature. C'est d'ailleurs en pleine nature qu'il a trouvé une fin brutale.

Il eut la joie de voir son oeuvre reconnue de son vivant, en Yougoslavie mais plus encore au delà des frontières. Il collectionna de nombreux prix, dont plusieurs internationaux, des décorations et des distinctions académiques variées. Il s' en réjouissait bien sincèrement car tout en étant modeste, il était content de voir son travail récompensé.

Il restera de lui, en plus de ses nombreux travaux écrits, l'image non traditionnelle d'un professeur mais aussi d'un homme exceptionnel, d'une autorité en matière de philologie. C'est par ce caractère international de son oeuvre, dépassant les limites d'une seule langue, parce que la langue française fut la première qu'il transmit à des générations de jeunes Croates et que le naturalisme chez Zola fut l'un de ses derniers thèmes, que la notice nécrologique de Zdenko Škreb trouve naturellement sa place dans les Annales de l'Institut français de Zagreb.

Référence:

1984 – Umjetnost riječi vol. 28 n°3 p. 157-286
Les pages 1963-1978 concernent Zdenko Škreb auquel tout ce numéro a été dédié à l'occasion de son quatrevingtième anniversaire.

LES LANGUES RÉGIONALES ENTRE ARCHAÏSME ET RENAISSANCE

Georges MOUNIN

ANNALES
DE
L INSTITUT FRANÇAIS
DE ZAGREB

Je ne sais pas par qui, ni pourquoi, a été proposé le thème de cette conférence, lors de mon passage à l'Université d'Udine[1]. Ceci n'est pas un reproche, au contraire. Il est bon d'offrir à qui s'intéresse à la linguistique générale des sujets qui sont de son ressort, et parfois l'obligent à réfléchir en dehors de ses préoccupations habituelles. Il se trouve d'ailleurs que, résidant en Provence depuis quarante ans ou presque, très lié au Languedoc depuis plus de cinquante ans, de plus normanno-picardophone d'origine, j'ai déjà souvent essayé de voir clair en linguiste sur ce problème qui n'est peut-être pas essentiellement linguistique.

Comme toujours, la chose la plus nécessaire au départ c'est de bien définir les termes du problème. En ce qui concerne les langues régionales, en Europe, je crois qu'il ne faut jamais oublier qu'il s'agit des langues ou des dialectes refoulés ou brimés, ou simplement vaincus, par l'expansion d'une langue nationale imposée, constitutionnellement ou non, par un Etat-nation: le breton, l'alsacien, le basque, l'occitan, le provençal en France; le sicilien, le calabrais, le triestin, etc., en Italie; L'écossais, le gallois en Grande-Bretagne; le berbère en Algérie, peut-être, etc. Pourquoi »archaïsme«? Parce qu'au moins depuis un siècle, **certaines** de ces langues ou **certains** de ces dialectes ont essayé avec plus ou moins de succès de survivre en s'associant (ou en se trouvant

associés) à des mouvements plus larges – de folklore, de retour aux traditions d'antan, de passéisme (par exemple, le félibrige mistralien) – mouvements qui ont été de plus en plus perçus, après 1945, comme réactionnaires, ou retardataires, ou dépassés.

»Renaissance« a moins besoin d'être explicité. Ce terme constate un renouveau souvent passionné d'intérêt pour ces langues ou dialectes, dans de nouvelles couches sociales souvent, souvent aussi dans les couches de population jeune jusqu'ici assez indifférentes au problème.

Je ne proposerai ici qu'un point de vue de linguiste, aussi scientifique que possible, objectif au maximum, réaliste – abstraction faite de tout facteur affectif, même personnel, même de linguiste (par définition, le linguiste souhaite toujours la survie d'une langue quelle qu'elle soit).

Disons d'abord que le problème est complexe en 1984, et qu'il faudrait toujours employer le pluriel: les problèmes. Car il n'y a probablement pas deux situations complètement comparables: celle du basque n'est pas celle de l'alsacien, celles-ci ne sont pas celle du gallois, qui n'est pas analogue à celle du valdôtain, etc. Mais ces problèmes, pour complexes qu'ils soient, semblent posés par les faits de façon beaucoup plus forte qu'en 1884 par exemple. On s'en rend compte lorsqu'on refait le parcours historique (il suffit, pour la France, de relire toute la correspondance de Mistral avec Pierre Dévoluy, telle que l'a publiée Charles Rostaing[2]). Même s'il faut accepter que les causes de la »renaissance« soient assez obscures et très diverses. L'influence d'une propagande poli-

tique allemande n'est pas niable en ce qui concerne le breton, l'alsacien, sans doute aussi le flamand. Mais pour le basque espagnol? Mais pour l'occitan? Sans doute y a-t-il une résurrection par contagion, par le canal des intellectuels, en bien des endroits – mais pourquoi l'échec final du félibrige, en face de l'essor occitan d'aujourd'hui? Oui, les problèmes sont complexes, et ce qu'on peut au moins dire, c'est qu'il vaut mieux les regarder en face. Que valent les raisons psychologiques, sociologiques, ethnologiques d'une »recherche des racines«, d'un (brusque) besoin d'identité qui n'existaient guère, semble-t-il, il y a cinquante ans? Ou »besoin d'identité« ne serait-il qu'une expression commode mais indirecte du besoin de revendiquer – c'est-à-dire une arme indirecte de revendication surtout économique, ou politique (celle des régions politiques autonomes)? Ou bien faut-il y voir un anti-centralisme, la pression de l'Etat-nation ayant atteint ou franchi le seuil de tolérance compatible avec les moyens de défense démocratiques du XXe siècle, qui ne sont pas ceux du XIXe (en France, en Italie, en Espagne, etc.? Ces questions, qui ne sont pas de la compétence du linguiste, suggèrent au moins qu'il ne serait pas de bonne méthode d'extrapoler tout cela, dans un premier temps, hors d'Europe (langues africaines, amérindiennes, etc.).

Ceci dit, le linguiste croit pouvoir retrouver le droit de proposer quelques réflexions. Le cas irlandais mérite toute attention. Voilà un pays qui se libère, qui décide institutionnellement de restaurer sa vieille langue nationale, un parler gaélique. Cette langue est obligatoire au baccalauréat pour tous les

candidats fonctionnaires. Or, après un demi-siècle et plus d'indépendance, qu'observons-nous? Un pays qui parle anglais, qui gouverne, qui publie, qui enseigne en anglais, et où quelques poignées de fonctionnaires savent le gaélique comme les philologues en France savent le latin. Pour trouver vraiment des populations irlandophones, il faut aller dans quelques comtés du nord-ouest, Galway, etc.: 30 000 locuteurs environ, sur plusieurs millions d'Irlandais anglophones.

Le cas israélien n'est pas moins intéressant, ni sans doute moins instructif. Apparemment c'est le même cas, ou presque: un Etat-nation qui se reconstitue, et qui institue comme langue officielle une langue pratiquement morte cette fois, l'hébreu – et ceci pour des populations autochtones ou immigrantes aux langues les plus diverses, depuis le yiddish ou l'allemand jusqu'à divers arabes dialectaux et sans doute le polonais, le russe, et beaucoup d'anglais semble-t-il. Le difficile n'est pas d'apprécier la situation officielle de l'hébreu; la presse, la radio, la télévision, la chanson permettent de voir une réalité déjà bien assise. Mais qu'en est-il, au point de vue sociolinguistique? Que deviennent les bilinguismes et les plurilinguismes de départ? Evoluent-ils, lentement ou vite, vers l'étiolement? Ou survivent-ils dans des usages délimités (familiaux, associatifs, etc.)? Il ne paraît pas exister beaucoup de descriptions sur ce sujet – que peut-être une large fraction des Israéliens juge tabou[3]?

Il faudrait aussi, pour des raisons dont nous reparlerons, évoquer le cas chinois, bien qu'il concerne en apparence un problème tout à fait(?) différent: celui du maintien de

l'écriture idéographique traditionnelle, ou du passage à la latinisation. Sur ce sujet, les travaux de Constantin Milsky nous apprennent beaucoup de choses. Avant 1949, il semble que, pratiquement, tous les cadres politiques ou intellectuels de ce qui va devenir la République Populaire de Chine songent sérieusement à la latinisation, dont les avantages sont évidents (économie typographique, alphabétisation de masse beaucoup plus rapide, avec ses conséquences quant à la lecture de la presse, de la documentation de tous ordres, etc.) Mais après la prise du pouvoir on dirait que le pragmatisme chinois perçoit des obstacles: on crée une commission nationale d'étude du problème. Cette commission remet son rapport en 1954, et le gouvernement tire de ce rapport la conclusion qu'il faut s'en remettre à une commission nouvelle qui proposera des solutions étudiées, avec prudence semble-t-il. A côté de la résistance discrète mais certaine d'une couche mandarinisée traditionnelle, on croit sentir une réticence des masses elles-mêmes, affectivement attachées à ces caractères qu'elles ne lisent guère, mais qu'elles voient partout depuis toujours. Rien n'est simple.

Ceci nous mène à évoquer l'existence de la planification linguistique, branche très jeune de la sociolinguistique, pratiquement ignorée à ce qu'il me semble de tous ceux qui s'intéressent à la promotion des langues régionales entre archaïsme et renaissance. Il s'agit pourtant d'un domaine qui devrait les concerner directement: comment peut-on agir, officiellement ou officieusement, sur la vie, ou la survie, ou la naissance, ou la renaissance d'une langue ou d'un secteur donné de

cette langue[4]? Les dirigeants et les militants de la renaissance des langues régionales – sans qu'on veuille ici suggérer qu'ils abandonnent leur volontarisme – devraient étudier les possibilités de cette planification partout où elle a commencé, ses succès, ses échecs, ses limites. Les jeunes, par exemple, enthousiastes en octobre pour réapprendre une langue (déjà perdue à moitié par leurs parents, souvent moribonde chez leurs grands-parents)[5], combien en reste-t-il au mois de juillet suivant, dans les cours? Nous n'avons pas beaucoup d'enquêtes précises ici.

En regard de ces échecs, ou à côté d'eux, il faudrait aussi en examiner d'autres: la disparition de l'ibère en Espagne et du gaulois en France, et le triomphe du latin, qui ne semblent pas dus à des pressions administratives, politiques ou culturelles systématiques, mais simplement à la pression de l'histoire, y compris l'adhésion des »vaincus«, adhésion consciente ou non. La même chose serait à dire pour attirer l'attention sur le recul des français méridionaux devant celui de Paris[6], et sur celui des »patois«. Longtemps, il y a eu ce qu'il faut bien appeler une adhésion culturelle au français officiel, à travers les promotions qu'il apportait, les outils qu'il offrait, même à travers le service militaire, et les querres qui brassent les soldats de toutes les régions. Il y a cent ans – sauf sans doute en Alsace et en Bretagne – la majorité des Français ne se sentaient pas linguistiquement brimés. Les parents tenaient à ce que leurs enfants, de ce point de vue de la langue, aillent plus loin qu'eux. Le jacobinisme linguistique est peut-être dans une assez large mesure un épouvantail a posteriori.

Puis encore, il faudrait étudier de près les exemples **victorieux** de survie de langues systématiquement brimées (avec, pour objectif, leur extinction). Pourquoi le polonais, le tchèque, le slovaque, le hongrois, et dans une moindre mesure le basque et le catalan, le québécois, ont-ils traversé des siècles de répression considérable, consciente et organisée, qu'on peut sans doute appeler des génocides linguistiques? Cela aussi mérite d'être étudié de près.

Toutes ces réflexions, car tout ce qui a été dit ci-dessus n'est pas autre chose, font penser qu'une bataille pour la vie, ou la survie, ou la réanimation d'une langue, ne peut être gagnée comme toutes les autres batailles (politiques). Il semble bien que la culture ne puisse être dirigée par des systèmes administratifs, ne puisse être, en somme, décrétée. Elle peut être aidée, sans garantie, et sans plus. Si l'on n'étudie pas avec réalisme, et dans chaque cas, la situation telle qu'elle est et les moyens spécifiques qu'elle requiert, on risquera toujours, après un temps plus ou moins long, de finir dans la longue et triste agonie d'un félibrige. Chaque fois, pour vaincre, il faut dire la vérité, et pour se la dire il faut la connaître. Les volontarismes ne suffisent jamais.

NOTES

1. Evidemment, j'ai eu la réponse, après l'exposé, lors du débat qui l'a suivi; j'ai compris que mes auditeurs frioulans, étudiants et professeurs, étaient préoccupés, et partagés, à l'égard de la lutte pour la vie et la survie du dialecte frioulan. Mon exposé n'avait pas fait plaisir à tout le monde. J'exprime ici mes remerciements aux intervenants pour leur attention, leur franchise et leur courtoisie.

2. *Correspondance Frédéric Mistral-Pierre Dévoluy* (1895–1933), publiée et annotée par Charles ROSTAING, C.N.R.S. et imprimerie Bene, Nîmes, 1984 (t. I, p. 1-472; t. II, p. 473-927).

3. Rien de comparable à ma connaiance aux travaux d'Einar HAUGEN, il y a 30 ans, sur les bilinguismes des populations immigrantes aux Etats-Unis: cf. *Bilingualism in the Americas: a Bibliography and Research Guide,* 1956.

4. Cf. Georges MOUNIN, Planification linguistique et théorie linguistique, dans *Mélanges offerts à Charles Camproux,* C.E.O., Université Paul Valéry, Montpellier III, 1978, t. 2, p. 1039-1046.

5. Comment parler de »racines« et de »recherche d'identité« lorsqu'une langue perdue est réapprise comme une langue étrangère? Peut-on s'inventer des racines imaginaires dans une langue seconde, même connue à fond?

6. Cf. Auguste BRUN, *Recherches historiques sur l'introduction du français dans les provinces du Midi,* Paris, Librairie ancienne Champion, 1923, in –8^{0}, 505 p. (thèse d'Etat).

DÉPLACEMENTS D'ACCENT ET METATONIES

ANNALES
DE
L'INSTITUT FRANÇAIS
DE ZAGREB

Claude VINCENOT

1. Métatonies syllabique/intersyllabique.

Les tons slaves n'étant que des réalisations de la place de l'accent à l'intérieur d'une même syllabe, tout déplacement d'accent s'y manifeste par un changement de ton ou **métatonie.** On appellera **métatonie syllabique,** ce type de métatonie accompagnant un déplacement de l'accent à l'intérieur de la syllabe, un déplacement d'une syllabe à une autre suscitant ou non une **métatonie intersyllabique:** selon qu'il s'accompagne ou non d'un changement de ton, un déplacement d'accent est métatonique ou non métatonique. Les déplacements syllabiques sont toujours métatoniques, les déplacements intersyllabiques peuvent être métatoniques ou non métatoniques:

déplacements
non métatoniques : +rôk-kǫ > sl rok-ộ
+pȍlj-e --> +pȍ polj-u

déplacements métatoniques (métatonies intersyllabiques) : s-c rūk-ȁ > rúk-a
+korlj-ь̏ > +krȁlj-ь̑

métatonie syllabique : +ràk-ъ̑ > sl rȁk

Selon que l'accent se déplace vers l'avant, c'est-à-dire vers la finale du mot, ou vers l'arrière, c'est-à-dire vers l'initiale du mot, la métatonie qui manifeste ce dépla-

cement peut être dite **progressive** ou **régressive:**

métatonie progressive (?):

positif +gȍr-ъ ---> comparatif +gòr-je

adj. +sûh-ъ ---> subst. dérivé (?)+sűh-ja

métatonie régressive syllabique (ou métatonie proprement dite):

Ns +ràk-ъ̑ > +rȁk (sl et s-c rȁk)

Gs +stàr-ь̑c-a > +stȁr-c-a (Vareš stȁr-c-a)

métatonie régressive intersyllabique:

+korlj-ȍь> +krȁlj-ь̑(sl kralj, Novi krȁlj)

s-c čak rūk-ȁ > štok rúk-a

3. **Mobilité et stabilité relatives.**

Un déplacement d'accent manifeste une mobilité ou une stabilité relatives aux limites (initiale et finale) de l'unité accentuelle (qui est le plus souvent le mot) selon qu'il en modifie ou non la distance par rapport à ces limites:

mobilité absolue et relative: +rǫ̂k-ǫ>sl rok-ộ

mobilité absolue et stabilité relative à la finale:

+mȏld-ъ ---> +mold-ъ̏-jь

(r мо́лод/молод-о́-й)

mobilité absolue et stabilité relative à l'initiale:

+pȍlj-e --- +pȍ polj-u (г пó пол-ю)
+gȍvor-ъ --→ +pȍ-govor-ъ (s-c pȍ-govōr)

4. **Allongement compensatoire.**

L'allongement compensatoire maintient la stabilité relative à la finale, tout en faisnt l'économie de la mobilité absolue:

+bȍg-ъ > +bȍg-ъ̑ > +bôg

(L'allongement compensatoire a pu se faire en deux temps:

áa/aa > áa + a/a > áaa + a
ȍ /ъ > ȍ /ъ̑ > ô)

5. **Métatonie compensatoire.**

Il y a donc des déplacements d'accent intersyllabiques et des allongements qui maintiennent la distance de l'accent par rapport aux limites initiale ou finale du mot (ou du moins du mot accentuel). Si cette stabilité relative répond à une finalité, on doit la retrouver dans certains déplacements syllabiques, donc métatoniques. De telles métatonies, conciliant mobilité absolue et stabilité relative, sont la contre-partie des allongements compensatoires qui, eux, epposent le maximum d'inertie à l'abrègement qui les suscite. Ces métatonies peuvent dès lors être dite compensatoires.

Tel semble être le cas de $^{+}$rȁk < $^{+}$ràk-ъ̑ , $^{+}$stȁr-ca < $^{+}$stàr-ь̑c-a, en face de Gs $^{+}$ràk-a : en slovène, le réallongement de la première syllabe de $^{+}$stàr-ьc-a passe par le stade métatonique intermédiaire $^{+}$stȁr-c-a, qui répond à rȁk < $^{+}$ràk-ъ̑ :

Gs $^{+}$stàr-ь̑c-a > $^{+}$stȁr-ca > stȃr-c-a

Ns $^{+}$ràk-ъ > $^{+}$rȁk > rȁk

Par contre :

Gs $^{+}$ràk-a > $^{+}$ràk- > rák-a

L'amuissement des jers suscite donc la métatonie ̀ > ̏ , comme il suscite l'allongement ̀ > ̑ dans $^{+}$bȍg-ъ > $^{+}$bȏg. Il s'agit donc bien d'une métatonie compensatoire, confirmée par le fait qu'elle n'a lieu que devant un jer et jamais devant une autre voyelle.

Etant donné que $^{+}$rȁk comme $^{+}$bȏg est commun au slovène et au serbo-croate, alors que ces deux langues séparent Gs sl rák-a ~ s-c rȁk-a, on peut conclure que rȁk est antérieur à sl rák-a ~ s-c rȁk-a, selon le diagramme suivant :

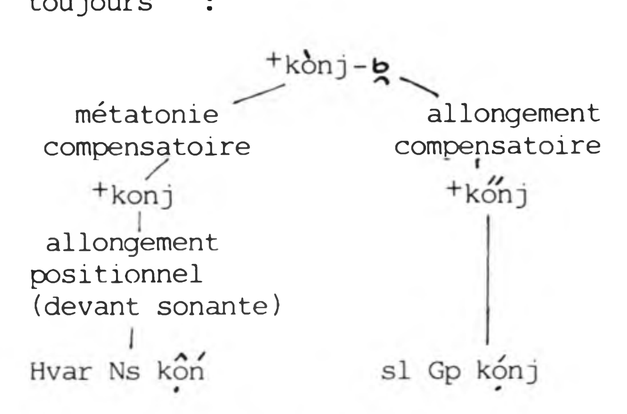
$^{+}$ràk-ъ̑ / $^{+}$ràk-a

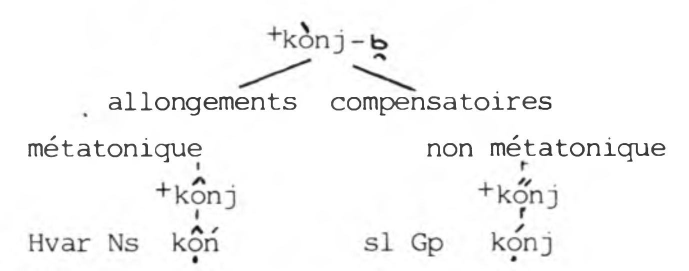
$^{+}$rȁk / $^{+}$ràk-a

sl rȁk / rák-a ← → s-c rȁk / rȁk-a

6. Allongements compensatoires métatoniques/non métatoniques.

Dans +bȍg-ъ > +bôg, l'allongement compensatoire ne s'accompagne d'aucune métatonie, et l'on ne trouve aucun exemple d'allongement compensatoire de ̏ qui ait donné ̋ . Par contre, il n'est pas certain que l'allongement compensatoire de ̀ donne toujours ̋ :

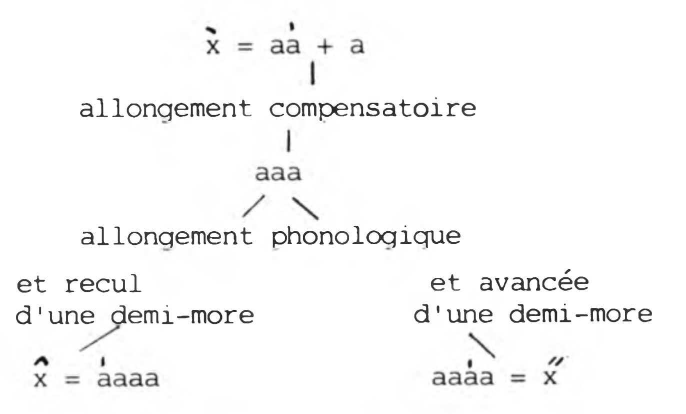




Dans la première hypothèse, le čakavien de Hvar oppose une métatonie compensatoire à l'allongement compensatoire du slovène. Dans la seconde hypothèse, le slovène un allongement compensatoire non métatonique à **l'allongement compensatoire métatonique du čakavien.**

A y regarder de plus près cependant, on s'aperçoit que, dans le cas du néo-aigu bref

(+kònj-b < ¯konj-b), l'allongement compensatoire suscite en fait un ton nouveau consistant en un accent sur la seconde demi-more d'une syllabe hybride quant à la quantité (trois demi-mores): aá + a > aáa. Une telle innovation prosodique ne pouvait être intégrée telle quelle au système existant, qu'elle ne rejoindra qu'après allongement phonologique et assimilation au ton le plus proche, soit par un **recul** d'une demi-more qui en fasse un **circonflexe** (Hvar), soit par une **avancée** d'une demi-more qui en fasse un **néo-aigu long** (slovène):



Ce n'est donc que par approximation qualitative qu'on peut parler en slovène d'allongement compensatoire non métatonique.

7. **Loi de stabilité relative.**

Ce qui vient d'être dit montre que, selon toute vraisemblance, les déplacements d'accent du slave commun, qu'ils soient syllabiques ou intersyllabiques, métatoniques ou non métatoniques, régressifs ou progressifs, **répondent à une finalité,** qui est la conservation, par voie détournée, d'un statut quo, c'est-à-dire en l'occurence, le maintien de la

distance qui sépare l'accent des limites initiale ou finale du mot (accentuel).

Autrement dit, face à des allongements ou abrègement, l'accent répondra par des avancées ou reculs de compensation (et éventuellement de surcompensation). Rapport constant et invariable entre deux séries de phénomènes observables ou inductibles, cette hypothèse répond à la définition d'une loi scientifique – qui peut être appelée ici »loi de stabilité relative«.

Abréviations et signes.

Ns Nominatif singulier
Gs Génitif singulier
sl slovène
s-c serbo-croate
čak čakavien
štok štokavien
r russe
` ` néo-aigu čakavien
= ´ chez Belić, ˜ chez Ivić, Moguš, etc
˰ sous un jer (ъ ou ь) indique que ce jer est réduit à une demi-more

épisème vertical indiquant la place de l'accent dans la syllabe

L'HISTOIRE DE L'AUTRE
La culture nationale face à l'autre culture ou la culture de l'autre

Predrag Matvejević

L'Europe connait bien des exemples qui révèlent de quelles manières différentes s'écrit l'histoire de l'autre nation: rarement avec objectivité, le plus souvent avec mépris ou parti pris, méconnaissance ou mauvaise foi. La Yougoslavie, qui est peut-être le pays le plus plurinational d'Europe (l'U.R.S.S appartenant à la fois à l'Europe et à l'Asie), constitue un champ riche en expériences de ce genre. C'est dire si le sujet proposé à ce Colloque par l'Institut Français de Zagreb répond à un intérêt particulièrement vif.

Les expériences d'une culture nationale ne sont pas toujours ouvertes ni entièrement communicables aux particularités d'une autre culture. Leur degré de convergence est lui aussi soumis à des limitations, variant selon la diversité des formes ou l'hétéronomie des fonctions exercées (nous l'observons même là où, comme en Yougoslavie, les cultures nationales sont proches les unes des autres et les langues du pays voisines). Il y a des traits spécifiques qui échappent plus qu'il n'y parait à l'analyse ou à une valorisation à prétention universelle. Nous sommes prêts à souscrire à la constatation énoncée par Paul Ricoeur, et qui concerne la confrontation (le plus souvent inconsciente) entre les différentes cultures, et l'annihilation de l'une par l'autre: »Au moment où nous découvrons qu'il a des cultures et non pas une culture, au moment par conséquent où nous faisons

l'aveu de la fin d'une sorte de monopole culturel, illusoire ou réel, nous sommes menacés de destruction par notre propre découverte; il devient soudain possible qu'il n'y ait plus que les autres, que nous soyons nous-même un autre parmi les autres... La découverte de la pluralité des cultures n'est jamais un exercice inoffensif.«(1)

Un phénomène semblable a été défini par Hegel dans ses cours sur la religion: le mal n'est pas dans l'objet que nous voyons comme un mal, mais dans la vision même qui le recouvre, manière de voir l'autre dictée par une autre religion, une autre culture. La culture nationale intègre la plupart du temps diverses formes culturelles, populaires ou humanistes, les façonne selon ses modèles et ses moules, en transformant leur sens propre ou en les arrachant à leurs assises réelles. La création des cultures nationales – homogènes par rapport à la nation ou même en harmonie avec les desseins de l'Etat concerné – a souvent exigé l'élimination des cultures locales, régionales, marginales, cultures autres, cultures des autres. (Les exemples sont fort nombreux: dans le Nouveau Monde, les anciennes cultures autochtones qui ne correspondaient pas aux projets utilitaires des Etats-Unis; de même qu'en Europe, diverses formes de cultures populaires ou ethniques, expressions régionales, dialectales etc.).

Quoi qu'il en soit, les leçons tirées de certaines formes d'échange, d'acculturation ou de métissage (ce dernier terme est de Senghor), étudiées selon des méthodologies toujours plus variées, l'existence de cultures plurielles dotée d'un réseau interne de liaisons et de réciprocités, démentent bien

des conceptions traditionnelles ainsi que les aspirations à l'autarcie de nombreuses cultures nationales, anciennes et modernes. Ainsi voit-on s'ouvrir quelques nouvelles alternatives, modes d'approche de cette problématique, rapports vis-à-vis des autres cultures et des altérités possibles au sein de la culture nationale elle-même. Avant de les examiner, il est indispensable de voir de plus près ce qui constitue l'héritage, souvent très lourd, de conceptions et de prises de position en ce domaine.

Dans l'Europe des Nations, au XIXe siècle, se forment des Etats-nations, ainsi que des cultures et des littératures nationales. Le développement de ces dernières dépend du degré d'unification des nations concernées, de la façon dont elles se sont constituées, de l'existence ou non d'un Etat qui leur soit propre.

Dans les Etats-nations européens qui ne sont pas assujettis à une domination étrangère, et surtout chez les plus puissants, l'organisation étatique tente de centraliser la culture nationale et de la maintenir sous son contrôle. Les institutions culturelles et éducatives qui s'établissent, indispensables et utilitaires, contribuent à associer ou à réunir diverses initiatives collectives et individuelles, si bien qu'une partie plus ou moins importante de la culture s'adapte aux exigences et aux besoins de la nation ou de l'Etat-nation.

La littérature nationale interroge et décrit le passé de son propre peuple-nation (ces deux concepts restent longtemps interchangeables, à partir de Herder, annonciateur de la théorie des identités culturelles). Elle exalte souvent l'amour de la patrie et

incite à participer aux diverses entreprises nationales. On distingue facilement les types de discours – tant en poésie et en prose qu'en histoire – qui correspondent aux fonctions ainsi assignées à la littérature.

Une partie de la culture créatrice et, plus particulièrement, de la littérature n'admet pas ces fonctions, en s'opposant à la réduction au caractère national: Goethe, fidèle en ce sens aux Lumières, opte pour une »littérature mondiale« (Weltliteratur); Victor Hugo prône une »nationalité européenne«, Stendhal proclame le sentiment national »contre nature«; Byron rompt avec sa propre nation et devient écrivain d'Europe; selon Pouchkine, la nationalité – vue de l'extérieur – ressemble à un »vice«.

Les cultures des nations (ou peuples) sans Etat propre ne peuvent, sauf dans des cas tout à fait exceptionnels, compter sur de tels privilèges. Là où l'espace politique est limité, partagé ou occupé, la culture nationale devient l'instrument essentiel de la lutte de libération, de l'expression de la volonté ou des besoins de la nation. La »culture pour la liberté« (Kultur zur Freiheit) – la célèbre formule employée par Fichte à la fin du XVIIIe siècle dans une Allemagne nationalement non unifiée – réapparaîtra plus tard chez les divers peuples assujettis en Europe, et plus particulièrement, chez les Slaves du Sud sous la domination de l'Autriche.

C'est ainsi que la culture se nationalise et se politise. La littérature nationale, élément constitutif de la culture nationale, accorde ses moyens – genres et discours correspondants, rhétoriques, types d'écriture – aux tâches nationales: poésie patriotique, roman historique, historiographies, formes variées

de journalisme (plus précisément, de ce que l'on nomme en allemand et dans certaines langues slaves Die Publizistik – mélange caractéristique de journalisme et d'essai littéraire ou politique).

Le choix et l'institution d'une langue nationale sont un des thèmes centraux – à la fois culturels et politiques – de la nation et de la culture nationale. L'Etat-nation tente à tout prix de résoudre la question linguistique et de garder le contrôle sur la langue: le problème de la langue nationale, surtout dans les nations cherchant leur identité et accomplissant leur unité, devient ainsi déterminant.

Les manifestes politiques de la Révolution française, à commencer par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, ainsi que les décrets napoléoniens ont instauré une nouvelle manière de s'adresser à la nation, un discours politique particulier, diffusé et banalisé par l'intermédiaire de la presse et du journalisme d'idées, ainsi que par les diverses publications littéraires (poésie, prose, théâtre). Alors que le siècle des Lumières visait dans ses messages l'humanité toute entière, la culture nationale s'adresse à la nation elle-même. L'idéal de l'homme universel est remplacé par celui de l'homme national. La nationalité est de plus en plus considérée comme une valeur intrinsèque.

L'importance de ces changements dans l'idéologie européenne à la jonction des deux siècles se reflète d'une manière très significative dans l'oeuvre de Fichte: héritier des Lumières et adepte fervent de la Révolution française, il se consacre à la fin du XVIIIe siècle au problème de la »détermination de l'homme« (dir Bestimmung des Menschen).

Dans ses célèbres Discours à la nation allemande (1808) – le premier texte important d'un penseur européen s'adressant ainsi directement à la nation – son intérêt s'est porté vers le problème de l'essence allemande (Deutschheit), de l'éducation de la nation (Nationalerziehung), de l'amour de la patrie (Vaterlandsliebe). (2)

Tout au long du XIXe et du XXe siècle nous rencontrons dans les cultures nationales de l'Europe des conceptions, des comportements, des modes d'expression qui permettent aux auteurs, de façon variée, de s'adresser à la nation, en faisant valoir leur origine, leur appartenance, leur loyauté et leur sentiment nationaux. Le répertoire des discours dans lesquels l'orateur-écrivain parle et écrit pour la nation ou au nom de la nation à laquelle il s'adrese, se réclamant d'elle et s'identifiant à son destin, est à la fois limité et banal. Dans certains cas, l'écriture elle-même devient un acte patriotique (écriture pour la nation): l'écrivain national reléguant au second plan le souci de valeur artistique de son oeuvre, se transforme en tribun.

Presque toutes les littératures nationales ont leurs bardes poétiques. Peu nombreux sont ceux dont l'oeuvre dépasse les frontières de la nation (l'Etat-nation), mais certains occupent une place primordiale dans l'espace culturel européen ou mondial. Chez les nations qui se battent pour leur libération et réclament leur reconnaissance, ils sont parfois ceux qui posent les fondements de la langue et de la littérature nationales, qui fondent une nouvelle notion de nationalité.

L'affirmation de la culture nationale est caractérisée, entre autres, par son rapport à

l'histoire. La fameuse distinction de Nietzsche entre histoire monumentale, histoire d'antiquaires et histoire critique se rapporte, dans une certaine mesure, non seulement à l'historiographie, mais aussi à la littérature nationale. Ces deux premiers discours (le discours critique semble être plus rare dans cet emploi) se combinent, du point de vue de l'histoire ou du mythe, se substituent les uns aux autres, ou bien apparaissent sous des formes plus ou moins déguisées. Très souvent on observe (ce que Fichte a été l'un des premiers à remarquer) que »ce qui doit devenir est décrit comme quelque chose qui a été, et que ce que nous devons atteindre est figuré comme quelque chose de passé« (3); autrement dit: ce que nous souhaitons ou croyons avoir existé est représenté comme ayant réellement eu lieu (passéismes, évasions, certaines formes d'utopie, et plus particulièrement, victoires sur l'autre dans tous les domaines).

Les cultures à portée limitée engendrent souvent des échelles de valeur tout aussi restreintes, qui les confirment à leurs propres yeux et les élèvent au-dessus des autres. Le critère para-culturel ou para-esthétique est bien connu dans les discours de la critique littéraire et artistique, tout comme dans ceux de l'idéologie nationale et artistique.

La culture nationale a cependant un sens plus particulier pour la nation à laquelle elle appartient. Il faut pourtant bien distinguer les particularités et les valeurs: les particularités peuvent être ou devenir des valeurs, à condition qu'elles se révèlent et se vérifient comme telles. Les catalogues ou les chronologies des cultures nationales ont souvent tendance à minimiser et même à effacer la dif-

férence entre possibilités et réalisations, projets et oeuvres, simples témoignages écrits et littérature et surtout entre soi-même et l'autre.

Les luttes des mouvements de libération nationale dans le monde contemporain ont mis en relief l'importance primordiale d'une culture propre pour conserver les identités ou la mémoire des peuples, pour réveiller la conscience et stimuler la détermination des nations. Parmi les représentants de l'Afrique noire, c'est Frantz Fanon qui a complété et élargi de la façon la plus substantielle la définition de la culture nationale: »La culture nationale n'est pas le folklore où un populisme abstrait a cru découvrir la vérité du peuple. Elle n'est pas cette masse sédimentée de gestes purs, c'est-à-dire de moins en moins rattachables à la réalité présente du peuple. La culture nationale est l'ensemble des efforts faits par un peuple sur le plan de la pensée pour décrire, justifier et chanter l'action à travers laquelle le peuple s'est constitué et s'est maintenu«.(4)

Dans la pratique même de ces mouvements de libération et, plus généralement, chez les peuples et les nations libérés du »tiers-monde«, on a souvent constaté à des phénomènes semblables à ceux qu'a connus l'Europe dans un passé assez proche, et qu'elle connait encore actuellement dans certaines régions: là où la culture a longtemps servi à la sauvegarde des traditions, la culture nationale garde souvent des traits de conservatisme plus ou moins marqués, et elle devient parfois une source de traditionalisme ou de nationalisme. Ces mêmes caractéristiques se retrouvent dans certaines oeuvres littéraires d'inspiration populaire ou nationale.

L'époque moderne nous a montré que, sur la base d'une même culture (littérature) nationale, naissent des expressions culturelles (ou littéraires) bien différentes. L'Europe en offre plus d'un exemple: deux Etats allemands, le partage ethnique et culturel des Hongrois (présents dans quatre Etats voisins), des Roumains, des Albanais, etc. En Asie, il y a encore deux Etats chinois, deux Corées; récemment encore, des cultures et des littératures vietnamiennes; il existe également des émigrations, des diasporas ou des dissidences d'origines diverses: juives, latino-américaines, russes, chinoises, arméniennes, polonaises, etc. Ces phénomènes, qui dans la plupart des cas ont des causes pénibles et des conséquences malheureuses, nous amènent à réexaminer les idées reçues sur la culture et la littérature nationale et leurs rapports respectifs avec les Etats-Nations. Il est utile, à cet égard, de reprendre et de redéfinir également la notion de diaspora au sein d'une culture nationale et en dehors d'elle. La pratique de diaspora a tendance à s'élargir de plus en plus: il ne s'agit plus seulement des Juifs, Arméniens, Kurdes, Gitans, et de quelques autres nations semblablement dispersées dans l'espace. Il faut également prendre en considération, dans des communautés plus ou moins homogènes telles que les Etats-Nations eux-mêmes, les diasporas latérales et verticales, celles de refus de l'idéologie dominante, position distanciée ou marginale, attitude critique ou alternative, non-participation voulue ou imposée et ainsi de suite.

Une telle redétermination permet de voir autrement la réalité de l'exil ainsi que celle de l'émigration, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur

de l'Etat. Notre époque a fourni plusieurs nouvelles variantes de ces phénomènes: ethniques, politiques, sociales, idéologiques, historiques, nationales. (Il suffit de comparer les émigrations et les exils de notre siècle avec ceux des époques précédentes pour s'en rendre compte). Une culture nationale ne peut être définie sans tenir compte de la signification ou de la spécificité des mouvements de cet ordre.

Avec la réalisation des principaux projets nationaux, une partie de la culture correspondante au sein de la nation dont elle émane, arrive à s'émanciper du nationalisme et offre souvent de plus larges registres de formes, thèmes, discours. La fonction de l'écrivain – naguère tribun de la nation qui se constitue ou qui se libère, change ainsi substantiellement. Le fait de son émancipation propre le met en garde face à un engagement susceptible d'aboutir à un état de sujétion à l'égard de la nation, de l'Etat-Nation surtout, de l'idéologie nationale ou de l'idéologie tout court.

Le fait national continue, cependant, à constituer l'espace privilégié d'identification des peuples qui se libèrent de nos jours, notamment dans le Tiers Monde: réceptacle d'une mémoire particulière, réservoir de l'énergie populaire, haut lieu de la conscience de soi, la nationalité y joue un rôle souvent déterminant. Les nationalismes d'aujourd'hui, comme ceux d'hier, prennent forme au sein de leurs cultures respectives, en conservent les traits ou en accentuent les visées.

La signification du mot nationalisme, comme on le sait, s'est radicalement modifiée au cours de notre siècle. Il y a lieu de se demander – répétons le une fois de plus – si

les nouvelles nationalités qui se créent ou se réveillent de par le monde ne sont pas condamnées aux vieilles formes de nationalisme, obligées de recourir aux concepts de nation ou de culture nationale les plus restrictifs que nous lègue une tradition peu glorieuse.

Nous avons été conduits aux réflexions qui suivent (et qui transmettent à ce colloque le prolongement de notre livre »Yougoslavité d'aujourd'hui – questions culturelles«, 1984), par quelques expériences de plurinationalité culturelle et d'acculturation en Yougoslavie. Stimulé par leurs formes les plus insistantes, nous voudrions présenter dans l'exposé qui suit quelques options et alternatives, dans le passé et le présent, qui semblent se confronter, voire s'opposer les unes aux autres. Le débat traditionnel sur les questions nationales demande à être renouvelé.

* * *

Au siècle dernier, les cultures des peuples Slaves du Sud sont devenues, à différents degrés, des cultures nationales en suivant dans une certaine mesure les modèles européens et en éssayant de conserver leurs propres traditions. Comme dans le reste de l'Europe, il y a là aussi confrontation entre les notions de culture nationale et de culture en général, et en outre, entre cultures nationales particulières et culture yougoslave.

Les cultures des Slaves du Sud, dans leur passé, ont eu plus de volonté que de possibilité de communiquer entre elles et de se rapprocher les unes des autres. Aux diverses étapes du développement des cultures nationales, il existe des différences évidentes dans la façon dont chacune d'elles répond aux exigences du peuple ou de la nation, de la

politique ou de l'Etat concernés. La religion – catholique, orthodoxe, islamique – influe ici non seulement sur l'appartenance nationale, mais aussi sur la participation dans l'aire culturelle correspondante (latine, slavobyzantine, islamique). Dans le type d'Etat qu'étaient la Serbie ou l'exigu Monténégro au siècle dernier, confrontés aux problèmes énormes de leur propre constitution et de la défense de leur intégrité face à l'Empire ottoman au déclin, la culture nationale a, avant tout, une fonction militante et éducative. Cependant, les prises de position d'un Dositej Obradović ou d'un Njegoš ne se limitaient pas aux intérêts étroits d'une telle situation. Les propositions réformatrices de Vuk Karadžić (et non seulement en matière de réforme linguistique), ne furent, pendant une longue période, ni acceptées ni soutenues par l'Etat-principauté serbe, et ce fait même reste particulièrement significatif.

Dans les pays yougoslaves soumis à la domination turque (Bosnie-Herzégovine, Macédoine, etc.), on ne peut parler à cette époque de culture nationale proprement dite, mais de formes rudimentaires d'une culture populaire et, de loin en loin, de liens reconstitués avec la tradition culturelle préexistante, surtout par l'intermédiaire du clergé. La partie de la population qui a adopté l'islam ne pourra, dans un entourage en majorité chrétien, affirmer pleinement sa particularité culturelle que bien plus tard, seulement à notre époque.

En ce qui concerne les pays sous les dominations austrohongroises et italiennes: la Croatie (avec la Dalmatie) et la Slovénie, ils arrivent à sauvegarder leurs particularités nationales au prix d'un combat séculaire où la

culture joue un rôle de premier ligne et remplace souvent, de diverses manières, la politique. Il est aisé d'établir là des ressemblances avec les modèles auropéens dont il a été question dans la première partie de cet essai. August Šenoa réclame la **Tendenz** comme principe littéraire, de même que l'avaient fait avant lui les adeptes de la Jeune Allemagne ou de la Jeune Pologne (il propose la littérature nationale polonaise comme modèle pour les lettres croates). Josip Juraj Strossmayer préconise »la liberté par l'éducation« (non sans analogie avec la Kultur zur Freiheit de Fichte; le remplacement du mot culture par éducation est ici caractéristique). Comme Lessing en son temps dans l'Allemagne non unifiée, Josip Jurčić, en Slovénie, voit dans le travail littéraire une sorte de compensation à la carence ou à l'impossibilité de l'action politique: »Du point de vue politique, nous ne pouvons pas agir suffisamment...; c'est pourquoi nous agissons là où nous le pouvons, sur le plan littéraire«.

Les littératures nationales sont ainsi déterminées par les fonctions qu'elles remplissent dans le cadre de la culture nationale et au sein de la nation elle-même. C'est pourquoi leurs discours sont délibérément simplificateurs, didactiques, utilitaires, souvent tendancieux ou de circonstance. Cela est valable, dans une large mesure, pour toutes les littératures des Slaves du Sud au siècle dernier: elles ont bien plus conscience de leurs fonctions, que d'elles-mêmes en tant que littératures. Les exceptions sont très rares.

L'idée que l'unité de langue constitue le trait déterminant de la nation et de la littérature nationale, se rencontre dans la plupart

des mouvements nationaux en Europe. La grande similitude ethnique et linguistique des Slaves du Sud, une poésie populaire en bonne partie commune à tous, une volonté indivise de sortir d'un état de dépendance, d'arriération et de subordination, ainsi que les exemples d'unification d'autres peuples européens, ont fait que les différences réelles – de culture, de croyance, de tradition, de mode de vie – ont été négligées. Les notions mêmes de peuple et de nation, ainsi que celle de culture nationale dans les pays yougoslaves n'étaient pas à cette époque assez définies et les identités respectives n'étaient pas formées ni confirmées au même degré.

Les rapports entre les différentes cultures nationales et la communauté culturelle yougoslave (ou, plus précisément, l'idée d'une culture commune, qui restait à faire), se manifestèrent différemment. En Croatie, se trouvent confrontées et même parfois opposés, »deux courants culturels: l'un qui recherche une culture purement croate et l'autre qui introduit chez nous une culture croato-serbe, yougoslave, slave«, selon la formule de A. G. Matoš. La confrontation, voire l'affrontement de ces »deux courants culturels«, se ressentira longtemps, et de nos jours encore, dans la culture croate.

En Slovénie, l'idée d'une culture yougoslave unique et d'une langue commune est combattue par des prises de position très fermes, défendant surtout la spécificité de la langue slovène, du temps de Prešern déjà. Ivan Cankar s'est violemment opposé »à ces gens qui sans raison et sans considération établissent un lien entre la langue slovène et la question politique yougoslave (...). La

question yougoslave au sens culturel et linguistique n'existe pas pour moi. Elle a été résolue lorsque la population yougoslave s'est divisée en quatre peuples dotés chacun de vies culturelles entièrement indépendantes«.

En Serbie, une partie de l'intelligentsia libérale et du mouvement socialiste (sociodémocrate) a soutenu et propagé l'idée de la communauté culturelle et de l'unité yougoslaves, sans provoquer de scission considérable dans la culture elle-même, du fait surtout qu'au sein d'un Etat déjà établi existait une plus grande homogénéité de la culture nationale et de la nation. Jovan Skerlić, fidèle à ses idées démocratiques et aux modèles choisis dans la culture française, définit la notion de yougoslavité comme »une tolérance absolue et une égalité parfaite sur le plan religieux, alliés à l'autonomie et au fédéralisme sur le plan politique«, conception tout à fait différente de celle que mettra en pratique l'Etat royal yougoslave créé en 1918.

Au XXe siècle, après l'unification, soutenue par les plus grands esprits de toutes les nationalités, l'orientation progressiste et de gauche dans la culture permet une plus grande distanciation envers les concepts traditionnels de culture nationale. Sans renoncer à l'idée d'unité politique et de communauté culturelle yougoslave, Miroslav Krleža et August Cesarec, personnalités littéraires et culturelles de tout premier plan – dans les revues La Flamme et La République littéraire – s'opposent à une subordination de la culture nationale au nationalisme (yougoslave aussi bien que particulier), d'ores et déjà fondé sur des bases étatiques. La philippique de Krleža institulée »Le mensonge lit-

téraire croate« représente, après Svetozar Marković, la première intervention de cette sorte dans les pays yougoslaves.

Le nouveau régime monarchique, qui emploie des mesures répressives en vue d'établir une seule nationalité et une culture unique, se heurte à des résistances venant à la fois de la droite et de la gauche. Une coopération culturelle entre nationalités arrive, en dépit de tous ces obstacles, à se maintenir: différentes actions communes, revues littéraires, »littérature sociale« tournée vers le communisme, surréalisme qui prend à partie la mythologie de la nation, etc...

La droite nationaliste cultive les styles traditionnels (comme dans toute l'Europe et ailleurs), avec une idée fort restrictive de la culture nationale et des types de discours facilement reconnaissables, caractérisés par un recours perpétuel à la nation et à son passé, par le modelage de ce passé et de l'histoire selon ses désirs et les besoins actuels, par la substitution du mythe à l'histoire.

Les discours politiques des divers courants et des différents partis recoupent l'activité »publiciste« et littéraire de ce temps. Qn peut suivre, par exemple, l'évolution des conceptions du parti radical en Serbie et, en Croatie, la façon dont disparait le discours du parti de la Justice au profit de celui du parti croate paysan, ou d'autres tendances, nationales ou séparatistes, yougoslaves et yougoslavisantes, traditionnalistes, marxistes; en Slovénie, la rupture entre le discours catholico-nationaliste clérical et celui qu'introduisent les chrétiens de gauche des années trente (proches du personnalisme français) est très significative: elle contribua à l'éclosion de quelques oeuvres littéraires de valeur.

Une partie considérable de la littérature, surtout la plus moyenne, pratique des types d'écritures qui correspondent d'une manière plus ou moins évidente à de tels discours. Dans le domaine culturel s'affirment des comportements typiques, rhéteurs ou publicistes qui s'identifient avec la nation et interviennent en son nom, des catégories d'hommes de lettres qui acquièrent de l'importance au sein de leur propre nation bien au-dessus de leur réelle valeur (»Nous rencontrons un type d'homme qui prétend être homme de lettres parce qu'il est patriote« (5) constate le poête Tin Ujević.

Dans les années qui suivent la Résistance et la deuxième guerre mondiale, après la fondation d'un Etat fédératif composé de six nations slaves et plusieurs minorités nationales, on insiste plus sur la communauté culturelle yougoslave que sur les cultures nationales particulières. Du fait que le nationalisme s'est compromis par sa collaboration avec le fascisme, les anciens concepts de culture nationale paraissaient dépassés; les nouveaux n'étaient pas encore trouvés; la pauvreté de la théorie stalinienne ne pouvait leur être d'aucun secours. Le »dégel« dans le domaine culturel consécutif au conflit avec le Kominform en 1948, notamment dans le domaine des lettres (qui ne tarderont pas à s'en ressentir) fut l'oeuvre conjuguée de toutes les entités culturelles.

A la faveur des droits constitutionnels et de l'autonomie grandissante des républiques et des régions autonomes dans les cadres de la fédération yougoslave, le processus d'affirmation et de différenciation des cultures et des littératures nationales s'est fait plus réel et plus décisif. La mise en cause du modèle

centraliste, positive dans son essence, s'est heurtée à de nombreux dangers et défaillances: parcellisation de l'espace culturel, renforcement du particularisme et du provincialisme, recul des grandes entreprises communes dans le domaine de la culture, affaiblissement des critères de valeur. Ces défaillances et ces dangers ne peuvent ni justifier ni motiver un retour au modèle centraliste, mais ils actualisent une redéfinition et un examen critique permanents des notions de culture nationale.

La question d'une culture yougoslave (comprise dans son ensemble) a été souvent posée de façon erronée, avant tout comme une alternative aux cultures nationales existantes. Il est alors tout à fait normal que se manifestent des mouvements de défense de la part des cultures particulières: les peuples qui ont si difficilement affirmé et conservé grâce aux plus grands efforts leur identité n'acceptent pas facilement le risque de l'assimilation. Cependant, la pluralité et la plurinationalité culturelles – desseins à la fois particuliers et communs – peuvent constituer l'identité d'un espace culturel, celui de la communauté culturelle yougoslave, en l'occurrence. »On en viendra à une culture yougoslave – constate le critique slovène Josip Vidmar en 1974 – lorsque notre vie aura évolué au point que nous soyons unifiés dans beaucoup de domaines. Chacune de nos cultures est encombrée de son passé«.

La culture yougoslave ne doit pas être présentée ni comme une antithèse aux cultures nationales, ni comme leur synthèse homogène: elle ne suppose pas l'élimination des différences, des particularités et des traditions spécifiques, mais plutôt un rapport

dynamique et intégrateur de ces particularités existantes, des traditions et des différences réelles. Les oeuvres littéraires les plus marquantes, à commencer par celles de deux géants qui ont marqué les lettres yougoslaves modernes – Ivo Andrić (1892–1973, Prix Nobel de littérature en 1961), et Miroslav Krleža (1893–1981) – jusqu'aux plus jeunes romanciers et poètes (la liste serait trop longue si l'on énumérait seulement les noms les plus importants) tendent de plus en plus à constituer un patrimoine commun à tous les Yougoslaves, en dépit des divisions traditionnalistes ou nationalistes parfois assez vigoureuses, bien que sans grand intérêt intellectuel.

Ces quelques réflexions, notées ici afin de présenter l'une des approches possibles de ce problème quasiment universel, nous désignent en même temps l'une des caractéristiques les plus générales du discours sur la nation, la culture ou la littérature nationales: celui-ci n'arrive que fort difficilement à ne pas répéter des choses plus ou moins connues et qui, en principe, ne devraient pas l'être.

Ecueil que n'a pas évité cet essai, mais son auteur en est conscient.

NOTES

1. Paul Ricoeur: »Civilisation universelle et cultures nationales«, dans »Histoire et vérité«, p. 293, aux Editions du Seuil, Paris 1964.

2. J. G. Fichte: »Reden an die deutsche Nation« pp. 190 et 221, édition Herman Beyer, 1896.

3. J. G. Fichte: »Einige Vorlesungen über die Bestimmung des Gelehrten« v. cinquième conférence; »Etude des propositions de Rousseau à propos de l'influence de l'art et des sciences sur le bien-être de l'humanité«, p. 190, éd. Nolit, Belgrade 1979.

4. Franz Fanon: »Sur la culture nationale« dans »Les Damnés de la Terre«, p. 174, éd. Maspéro, Paris 1961.

5. Tin Ujević (prononcer: Ouyevitch): »Le quotidien croate«, p. 48, vol. VII des »Oeuvres complètes«, éd. Znanje, Zagreb, 1965.

LA NÉGOCIATION DU MARIAGE PAYSAN EXEMPLES SERBES ET ALBANAIS

Jean-François GOSSIAUX

Les choix matrimoniaux, même lorsqu'ils revêtent l'apparence de la liberté personnelle la moins réductible, sont toujours socialement déterminés. Objets d'interdits explicites, ils sont aussi soumis à un ensemble de règles prescriptives, individuellement intégrées, et aux orientations inconscientes du jeu social. Le compromis s'établit ainsi entre les nécessités de la similitude et celles de la différence. Dans les sociétés où le groupe domestique est unité de production, où sa composition est d'ordre supérieur au noyau conjugal, et où l'appartenance à un groupe de parenté -plus ou moins vaste- est fortement prégnante, le fait matrimonial implique fondamentalement un engagement collectif. L'ampleur des noces, le large développement rituel du mariage renvoient explicitement à cette dimension.

Comment se négocie un échange qui, au delà des destins individuels, participe au devenir de deux entités fortement constituées? Quels sont les termes de cet échange? Quels sont les traits qui perdurent, et quels quels en sont les formes et les rites? Quelle est la part de la modernité face à la tradition? 'Quels sont les traits qui perdurent, et quels sont ceux qui changent? De telles questions n'ont de sens que dans la prise en compte des principes qui fondent l'organisation familiale au sein du système social. Et en retour ces principes sont mis en lumière par les modalités de la négociation matrimoniale.

Les deux sociétés paysannes que nous prendrons comme exemples présentent l'une et l'autre cette caractéristique d'une organisation en groupes domestiques formés de plusieurs noyaux conjugaux. Le village serbe de Brest, à proximité de Niš, connaît actuellement la prédominance d'un modèle binucléaire, dans lequel vivent ensemble le couple des parents et celui d'un fils marié. Mais jusqu'au milieu de ce siècle le modèle dominant était la communauté des frères, ceux-ci cohabitant même en l'absence du père (le terme **frère** doit être entendu dans son sens large, pouvant qualifier le fils de l'oncle paternel). Ce type d'organisation, répandu traditionnellement chez les Slaves du sud, est connu sous le nom de **zadruga,** et a été souvent présenté comme un modèle de démocratie familiale égalitaire, démocratie et égalité ne concernant toutefois pas les femmes[1].

Dobra Luka, le second village auquel nous nous attacherons ici, se situe à une centaine de kilomètres au sud-ouest du premier, au coeur du territoire autonome de Kosovo. Il est de peuplement homogène albanais, musulman. L'organisation familiale y repose, aujourd'hui encore, sur la cohabitation du père et des fils mariés, ceux-ci se séparant à la mort du père. Mais contrairement au village serbe évoqué ci-dessus, la communauté des frères stricto sensu n'apparaît pas y avoir jamais été le modèle dominant -tout au moins selon la mémoire villageoise- bien que l'on puisse en rencontrer des cas aujourd'hui encore. Fondamentalement l'organisation familiale de Dobra Luka repose sur une structure verticale où les fils sont liés au père, alors que chez les Serbes la structure est horizontale et la relation essentielle est

celle qui lie les collatéraux. Par ailleurs les rapports sociaux du village albanais sont traditionnellement structurés par l'existence de deux grands groupes tribaux transcendant le cadre local, alors qu'à Brest ce type d'appartenance est inconnu de mémoire d'homme[2].

Si donc des différences existent entre les deux sociétés quant à l'organisation familiale, le système patrimonial est par contre identique dans l'une et l'autre, reposant sur deux principes majeurs: égalité des frères, exhérédation féminine. Les filles, les femmes n'ont pas d'existence patrimoniale, les biens circulent uniquement par la voie masculine. (Un villageois de Dobra Luka qui n'aurait pas d'enfant mâle perdrait tous ses droits sur le patrimoine.) Une autre similitude est constituée par la règle de résidence matrimoniale. Dans les deux villages la résidence est **virilocale** -en d'autres termes, la femme va vivre dans la famille de son mari. (Ceci découle logiquement des principes d'organisation familiale qui fixent le fils sous le toit paternel.) Enfin un troisième trait commun réside dans l'exogamie qui régit les mariages, exogamie quant au groupe de parenté, et également exogamie villageoise. On ne se marie pas entre parents -l'extension de ce terme allant à l'extrême de la connaissance généalogique, et celle-ci étant surtout approfondie du côté masculin- ni entre habitants du village.

Ce dernier point montre que la démarche matrimoniale est strictement encadrée par des interdits contraignants. A l'intérieur de ce cadre, comment s'élabore le choix du conjoint dans chacune des deux sociétés, étant donné que dans l'une et l'autre ce choix est, en vertu de l'exhérédation féminine, libéré de

la pression que constitue dans d'autres sociétés paysannes la participation simultanée des hommes et des femmes à la circulation des biens? Et, d'abord, qui décide, qui a l'initiative et la maîtrise de la démarche matrimoniale?

Le verbe marier et son sujet

La relation contenue dans le mariage, dans le fait de se marier, n'est pas symétrique dans la terminologie serbocroate. Il existe bien un terme neutre, **venčati se,** qui s'applique à l'un et l'autre sexe. Mais il est d'un emploi peu fréquent par rapport à **oženiti se,** qui est utilisé pour le garçon (Cf. **žena,** femme), et à **udati se,** utilisé pour la fille (Cf. **dati,** donner, donner [sa fille] en mariage). Il est à noter que, ni pour le garçon, ni pour la fille, il n'existe de verbe transitif signifiant épouser. Il est nécessaire pour rendre cette action d'utiliser la forme pronominale accompagnée de **sa** (avec).

La dissymétrie entre les termes désignant le mariage d'un garçon et le mariage d'une fille n' est évidemment pas sans signification. **Oženiti** exprime une action orientée vers un objet (**žena,** la femme). **Udati** n'exprime d'autre action que de donner (ou de se donner), et en tout cas pas l'action de prendre (un mari). En concordance avec ces indications terminologiques, nous verrons plus loin à propos du processus de négociation que la décision du côté de la fille peut être l'acceptation ou le refus, mais qu'elle ne se situe pas à l'origine de la négociation, qu'elle n'est pas initiative. C'est dans la famille du garçon que nous avons à situer l'origine de la décision initiale, à rechercher qui possède la maîtrise de cette décision de mariage.

Si l'on se réfère toujours à la terminologie, ce n'est pas l'individu marié, ou plutôt à marier, qui maîtrise le mariage. Il n'est pas sujet, il n' »épouse« pas. On le marie, on prend femme pour lui. Bien sûr la forme pronominale peut suppléer à cette absence de verbe transitif: **oženiti se,** l'individu prend femme pour lui-même. Mais cette forme n'est pas très significative en soi puisqu'en serbo-croate elle renvoie, pour tous les verbes, aussi bien au sens passif qu'au sens réfléchi. En tout état de cause, chez les Serbes de Brest, c'est traditionnellement la voix active du verbe qui est utilisée[3]:

> »Quand j'ai eu quinze ans, mes parents ne m'ont rien demandé mais ils ont décidé de me marier. La fiancée, je ne l'avais même pas vue. Je me souviens - mon père me l'a raconté- une fois, après le mariage, mon institutrice l'a rencontré et lui a demandé pourquoi il ne m'envoyait pas à l'école. Alors il a dit qu'il m'avait marié, et elle, elle s'est prise la tête à deux mains.« (BR1).

En cette rencontre du père et de l'institutrice est figurée toute l'opposition de la pratique indigène et des normes de la société englobante -et l'impuissance de celle-ci. Le mariage forcé des jeunes garçons, entre les deux guerres mondiales, est à Brest l'objet d'un véritable jeu de dissimulation avec toutes les institutions de cette société.

> »Mon beau-père [...] a dit à ma mère qu'il voulait me marier! Moi j'étais contre, car j'étais encore un enfant, je n'avais que quinze ans [...] j'étais trop jeune et j'avais peur. Mais il a dit que c'était lui le maître et pas moi [...] Un jour il est arrivé avec un cadeau [de mariage] et il m'a annoncé

> qu'il avait fait la demande. Moi il ne m'avait rien demandé. Et c'est ainsi que j'ai été obligé de me marier. La jeune fille avait sept ans de plus que moi. J'avais quinze ans, elle vingt-deux. Mon beau-père a même trompé le pope en disant que j'étais plus âgé, si bien qu'après le mariage j'ai été appelé à l'armée. Mais la commission de Belgrade m'a renvoyé, car à l'examen ils ont vu que je n'avais pas l'âge, que j'étais encore un enfant.« (BR6)

Contrairement à ce que pourrait laisser penser le premier entretien cité (BR1) la décision est une prérogative masculine, et la mère n'y a pas part même quand, comme ci-dessus, son fils n'est pas l'enfant de son mari. Le projet de mariage est l'affaire des »gens les plus âgés de la maison, d'habitude le père, ou [éventuellement] le frère« (BR5). C'est le chef de famille, le **domaćin,** qui est le maître en la matière. Toute la génération actuelle des chefs de famille a ainsi été soumise au modèle du mariage imposé -ce qui atteste sa prédominance jusqu'au milieu de ce siècle. Mais les mariages de la nouvelle génération n'obéissent plus à ce modèle, c'est du moins l'image qui prévaut du changement:

> »Aujourd'hui la jeunesse se marie seule [**ženi i udaje**: le locuteur insiste ainsi sur la maîtrise de la décision aussi bien par les filles que par les garçons]. Ils regardent seulement si la fille est belle et si elle leur plaît. Mais qu'elle soit tavailleuse et honorable, ça on n'y prête plus attention.« (BR 5)

> »Les temps ont changé. Par exemple, je n'ai pas marié mon fils comme on m'a marié moi. Lui il aimait déjà sa femme

alors qu'elle était petite jeune fille et ils n'arrêtaient pas de se voir, ils sont du même village. Et bien sûr je n'avais rien contre leur mariage.« (BR 1)

L'émergence du nouveau modèle, qui a pour conséquence d'abolir l'exogamie villageoise, semble donc, au moins à la lumière de cet exemple, s'être accompli sans heurt, sinon sans regret.

Chez les Albanais de Dobra Luka par contre le mariage imposé est encore le modèle dominant. Certes les domaćin les plus jeunes laissent parfois apparaître leur mariage comme une décision personnelle:

»[Ma femme] je l'ai trouvée par le **mset** [marieur, entremetteur].« (DL 2)

»Je me suis marié avec une femme du Monténégro, de Tuzi, près de Titograd. Elle est Albanaise et musulmane. Moi et son frère nous étions ensemble à l'armée, et c'est comme ça que je lui ai envoyé un **mset** -c'est la personne qui va voir le père de la jeune fille et qui écrit s'il la donne, à moi en l'occurrence.« (DL 5)

Même si l'initiative vient de l'intéressé, ce n'est cependant pas le modèle rencontré dans la jeune génération de Brest qui prévaut ici. La rencontre, la connaissance, le sentiment n'ont rien à voir dans le projet.

D'ailleurs le plus souvent la décision de prendre femme n'émane pas du jeune homme, actuellement encore:

»Nous nous sommes mariés selon la coutume, comme tout le monde. Je n'avais pas vu [ma femme] avant le mariage, je l'ai vue pour la première fois le jour du mariage. J'ai été marié par mon père, comme tous ceux de mon âge. Cela

s'est maintenu jusque de nos jours. Voilà quelques jours il y a eu un mariage. Ce jeune marié a vu pour la première fois sa femme au mariage. Les jeunes qui ont fait des études et qui sont en ville ne se soucient pas autant de la coutume. J'ai voulu marier Džafer, mais il n'a pas accepté, bien qu'il n'ait pas fini ses études. Mon fils cadet acceptera sûrement.« (DL 4)

L'autorité paternelle est donc parfois battue en brèche, notamment lorsque le fils s'insère dans le monde urbain. Mais le modèle traditionnel peut également s'imposer à un étudiant:

»L'aîné de mes fils [...] est marié. Je l'ai marié vec une femme du village voisin (**oženio sam ga iz susednog sela**). Je connaissais son père avant de m'allier avec lui [**oprijateljiti, de prijatelj,** ami; contracter amitié, s'allier par mariage]. Le mariage a été traditionnel. Ils habitent maintenant avec nous à la maison. Mon fils est étudiant et ma belle-fille travaille dans la maison, comme toutes nos femmes.« (DL 3)

Le fait que le modèle traditionnel continue à être suivi, et que la volonté paternelle se manifeste toujours, ne signifie pas qu'aucun changement ne soit intervenu quant à la maîtrise de la décision. Nous avons vu un chef de famille (DL4) évoquer l'acceptation -ou la non-acceptation- de ses fils. Un
tation -ou la non-acceptation- de ses fils. Uin
tel pouvoir du fils correspond à l'altération d'un pouvoir paternel dont les propos de ce villageois, marié en 1923, font ressortir le caractère jadis absolu:

»Mon père m'a trouvé une jeune fille grâce à un ami. Ni moi ni lui [mon père]

> ne l'avions jamais vue. Seule ma tante l'avait vue, il me semble. Moi, on ne m'a rien demandé, et ça a été la même chose pour mes frères.« (DL 1)

Il est notable qu'à l'égard des filles cette autorité n'est par contre pas du tout altérée. Certes pour ses filles le père ne maîtrise pas le projet, puisque l'initiative vient du côté masculin, mais l'acceptation ou le refus sont de son ressort exclusif:

> »Je travaillais avec mon gendre d'Obilić, c'est ainsi que je lui ai donné ma fille. Pour celle qui est mariée à Svinjare, là-bas il y avait des jeunes filles de Dobra Luka qui s'y étaient mariées, on a entendu parler de ma fille et on m'a demandé de la donner. Après m'être informé, je l'ai donnée, et je ne le regrette pas.« (DL 1)

L'intéressée est »donnée«, et le discours ne contient pas la moindre allusion à son avis, même au niveau formel. Il est par ailleurs intéressant de noter comment l'introduction du travail salarié tend à modifier les pratiques liées à l'alliance. Les relations de travail abolissent en quelque sorte les différences de génération, elles hissent le jeune homme qui veut se marier au niveau du père de la jeune fille. Et elles suppriment le recours systématique à l'intermédiaire. Les mutations de l'activité, comme le rapprochement du monde urbain et le développement de l'instruction, exercent leur pression sur un modèle traditionnel qui reste néanmoins prégnant.

La femme idéale

Comme nous l'avons indiqué plus haut, et comme nous le verrons plus précisément à propos des formes de la négociation, lorsque

le mariage est la fin d'un projet formulé, l'initiative de la démarche se situe dans la famille du garçon, la recherche matrimoniale est la recherche d'une femme pour le fils, d'une **snaha** (belle-fille, belle-soeur) pour le groupe. Quels sont donc les principes qui guident cette recherche, quels sont (ou quels étaient) les traits de la femme idéale?

Le discours indigène est, surtout à Brest, prolixe en la matière:

> »[On recherchait] une bonne jeune fille **(dobra djevojka).** On faisait surtout attention à ce qu'elle soit d'une maison bien dirigée **(dobra domaćinska kuća),** que les gens ne soient pas mauvais, querelleurs, qu'ils soient honnêtes. Et eux ils voulaient donner leur fille dans une bonne maison, qu'elle n'aille pas chez des gens faibles, qu'ils soient bons. D'habitude on regardait aussi à la puissance économique de la maison, d'habitude les riches se mariaient avec les filles riches, les moyens avec les moyens [...] On regardait à ce que la jeune fille soit non seulement d'une bonne maison, mais qu'elle soit également bonne, travailleuse, et qu'elle respecte les vieux.« (BR 5)

Deux types de critères sont donc pris en compte, concernant l'un la famille, la maison, l'autre la personne même de la jeune fille. Les qualités de la famille sont généralement définies de façon assez vague, et les propos ci-dessus font dans une certaine mesure exception en la matière. Les considérations matérielles occupent d'ordinaire peut de place, et l'attention prêtée aux aspects moraux se limite le plus souvent à veiller à ce

que la famille soit »bonne« et »honorable« **(pošten).** A Dobra Luka on peut de plus trouver mention du »respect de la religion«.

Les qualités propres de la jeune fille sont par contre évoquées avec une régularité significative, notamment à Brest. Là, l'accent est mis unanimement sur les qualités physiques et morales ayant trait au travail:

> »Je t'ai raconté que je ne connaissais pas ma femme. Elle était de Medjurovo un village tout près, mais on ne la connaissait pas. Mes parents avaient entendu dire qu'elle était travailleuse et d'une bonne maison, alors bien sûr ils ont fait la demande. J'en ai été content, on s'entendait bien, et vraiment c'était une femme travailleuse.« (BR 1)

> »Mon frère aîné m'a proposé de me marier, car on avait besoin de main-d'oeuvre (**radna snaga,** litt. force de travail), parce qu'on avait pris de la terre en métayage, et pour laver mes vêtements [...] Un voisin a dit à mon frère qu'il connaissait une jeune fille à Držanovac, qu'elle était travailleuse, bonne, et que ce serait bien qu'elle vienne dans notre maison.« (BR 4)

Cette puissance de travail que l'on attend de la **snaha** apparaît garantie par l'âge. La jeune fille devra avoir atteint une certaine maturité:

> »[Ma femme] avait quelques années de plus que moi. La femme était plus vieille parce que [ainsi] elle pouvait bien travailler dans la maison de son mari.« (BR 3)

L'intériorisation du modèle peut même parer la maturité, gage de robustesse aux

yeux de la famille, d'une vertu esthétique aux yeux du jeune homme, au point de provoquer une rare initiative:

> »J'ai vu passer [ma femme] près de la maison de ma soeur. Quand je l'ai vue, elle m'a plu. J'ai demandé à ma soeur qui était cette jeune fille. Elle m'a répondu qu'elle était bonne, honnête, et travailleuse. Elle était plus vieille, et pour cette raison elle me paraissait belle.« (BR 2)

Nous avons cité plus haut un villageois (BR4) liant explicitement son mariage au besoin en main-d'oeuvre du groupe domestique, dans le domaine ménager comme dans celui de la production agricole. La main-d'oeuvre féminine est en effet d'une importance tout à fait cruciale dans l'organisation du travail à Brest, et les qualités demandées à la **snaha** sont donc directement en rapport avec cette situation. Une fonction du mariage est de répondre à la nécessité économique qu'est la force de travail féminine. Et si l'évolution actuelle tend à alléger le travail à l'intérieur, sous l'action de différents facteurs - développement de l'équipement électroménager, diminution des pratiques autarciques, baisse de la natalité- l'extension de la double activité (masculine), agricole et salariée, rend plus que jamais nécessaire la présence féminine sur l'exploitation. La robustesse est toujours une qualité.

Chez les Albanais de Dobra Luka la répartition des tâches est plus tranchée. Les femmes sont exemptées du travail des champs, leur univers étant strictement limité à la maison et à ses dépendances. Le besoin de main-d'oeuvre agricole n'est d'ailleurs pas un problème pour le village, où elle est plutôt excédentaire. Et au contraire de Brest, le dis-

cours indigène ne situe pas dans la capacité de travail le mérite essentiel de la future **snaha.** La qualité première, indispensable, est à Dobra Luka d'ordre moral, elle relève de la vertu -dans son acception la plus concrète- et participe de l'identité paysanne:

»Les paysans ont encore de la méfiance pour les gens des villes. Et pareillement, pour les jeunes filles de la ville, ils pensent qu'elles sont sans honneur **(nečasne),** c'est-à-dire qu'elles ont été vues avec des hommes, si ce n'est pire. Si la fille n'est pas vierge à son mariage, on peut la rendre à son père. C'est déjà arrivé qu'on rende une fille à son père parce qu'elle ne convient pas au jeune marié, et alors on suppose qu'elle n'était pas vierge.« (DL 5)

La vertu, garantie par le mariage imposé sans connaissance préalable, est même une explication indigène de l'exogamie villageoise:

»On n'épouse pas une jeune fille du village, parce qu'alors les gens croient qu'on s'est aimé avant; et on ne permet pas [le mariage] par caprice.« (D. I., enquête de 1965)

L'éducation donnée aux filles correspond évidemment à ce que l'on exige d'une future snaha. En fait cette éducation consiste principalement en une surveillance, dirigée avant tout sur les sorties. Dans ce contexte la scolarisation pose un problème, et les filles ne poursuivent normalement pas d'études après les années obligatoires. Toutefois ce souci de surveillance ne constitue sans doute pas la raison essentielle pour laquelle les filles sont exclues de l'instruction. Ainsi le fils, médecin, d'un villageois a épousé une femme dont le

niveau scolaire se réduit à quatre années d'école primaire et qui évidemment n'a pas d'emploi extérieur. Un tel degré d'hétérogamie est significatif à la fois du statut et du rôle dévolus à la femme. Quels que soient le niveau socio-professionnel et le niveau d'instruction du mari, l'univers de la femme est fermé à l'extérieur. Elle ne participe pas à la production, et n'a pas à connaître le monde. Son rôle est domestique – et cela ne requiert pas ici de qualité particulière- et de reproduction -et là tout défaut est rédhibitoire. En fait, à la différence de Brest, on ne recherche pas à Dobra Luka une femme douée de telle ou telle qualité, mais on veut absolument éviter une femme affligée de tel ou tel défaut. Et ce qui est ici non pas tant attente, recherche, qu'exigence, apparaît moins dans le discours -moins prolixe en la matière qu'à Brest- que dans les actes. Nous avons vu mentionnés plus haut des cas de répudiation liés au défaut de vertu. Le défaut dans la capacité de reproduction est également sanctionné. Comme à Brest la femme doit être saine, mais ici cette santé ne se rapporte pas tant à la capacité de travailler qu'à la capacité d'engendrer (des enfants sains):

> »Lorsque j'ai découvert [ma femme] la nuit des noces, j'ai vu qu'elle était malade! Alors je l'ai emmenée chez le médecin, il a dit que c'était la tuberculose et que tous les enfants qui naîtraient d'elle seraient tuberculeux. Il fallait la répudier. Alors moi je l'ai lâchée, répudiée. Mon frère l'a conduite chez ses parents, il a dit qu'elle n'était pas pour notre maison, et il l'a laissée.« (D. I.)

En fait la femme doit assurer une descendance mâle -condition pour que son mari

puisse participer à la transmission patrimoniale. Et si elle n'est pas stérile, la condition est généralement remplie, les naissances se succédant jusqu'au garçon souhaité. Toutefois une seconde femme peut être prise en cas de défaillance. Il faut sans doute rapprocher la première qualité que doit posséder la future snaha, la vertu, la virginité, de ce souci de la descendance, lui-même lié à la prégnance du lignage et à la rigueur de la patrilinéarité. La virginité de la fiancée (comme ensuite la protection rigoureuse de la vertu féminine) garantit la sûreté de la descendance, la certitude des liens du sang dans la parenté agnatique.

Les enjeux matériels. Prix de la fiancée et dot.

Dans le type d'échange matrimonial que nous venons d'évoquer, les parties prenantes ne sont pas dans une situation de symétrie. La demande émane spécifiquement du côté masculin, l'initiative de la démarche est prise par la famille du garçon et la femme constitue véritablement un bien dont cette démarche vise l'acquisition. Contrairement donc aux situations où l'on dote sa fille pour la marier parce que la garder constitue une pénalisation économique, la famille de la fille est ici en position de demander une contrepartie - d'autant plus que, surtout à Brest, le départ d'une fille, étant donné l'importance de la main-d'oeuvre féminine, représente véritablement une perte matérielle. Cet état de fait entraîne-t-il sa conséquence nécessaire- dans l'ordre de l'économique-: l'existence d'un **prix de la fiancée**?

Des traces de cette coutume sont perceptibles à Dobra Luka, encore que le discours

indigène sur le sujet apparaisse quelque peu brouillé:

»On raconte que chez nous les hommes achètent leur femme. Ce n'est pas exact. Du moins pour ce que j'en sais dans notre région. Il faut acheter à la jeune fille de la toile et du fil pour travailler, il faut lui acheter son habit de mariée, un bracelet en or, des boucles d'oreilles en or, des ducats ou des pièces d'argent. Ça, la jeune fille l'accroche en collier autour du cou.« (DL 5)

»Pour la femme on ne donne rien. On lui achète des robes, un sac, des souliers, des draps, des meubles, et ce qu'il faut pour broder. Et tout ça, elle l'apporte dans la maison. On pense que c'est une bonne coutume parce qu'ainsi on aide le jeune marié.« (DL 4)

Ces propos traduisent-ils une pratique réelle, ou sont-ils uniquement destinés à fournir à l'interlocuteur une image suppléant le modèle qu'il est supposé avoir du mariage albanais? D'autres villageois, tout en affirmant l'inexistence d'un quelconque marché d'ordre financier pouvant s'apparenter un tant soit peu à l'achat de la femme, évoquent un versement en espèces (éventuellement rejeté dans le passé) et font intervenir le père de la mariée:

»La coutume de l'achat de la fiancée, chez nous ça n'existe plus. Ca existait avant, mais pas comme vous le dites. On donnait de l'argent pour que la fille s'achète des choses qu'elle apportait au marié.«

»Nous, quand nous marions un fils, on donne au père de la fiancée, au beau-

> père du fils **(sinovo babajko)** des meubles, des cadeaux, des habits, de la literie et d'autres petites choses, et à la fiancée de la toile et du fil à broder, parce que les fiançailles durent habituellement un an ou deux, parfois cinq ans jusqu'au mariage. Mais la jeune fille rend le tout [quand elle se marie]. En certains endroits la coutume veut qu'on leur donne en argent. Alors ce sont eux qui achètent à la jeune fille des cadeaux, avec ces sous là.« (DL 3)

Il apparaît même que les exigences sont formulées par la famille de la mariée:

> »De mon temps le garçon devait tout préparer, tout ce que la famille de la jeune fille demandait: laine, toile, robes, tapis, vestes, carpettes, bague en or. Et si la famille était riche, même des pièces d'or. Pour les noces on devait donner de l'argent, mais seulement pour ce qu'on préparait pour la jeune fille.« (M. A.)

Ces derniers propos, qui reconnaissent la position de force occupée par la partie féminine, ont été tenus en 1965. De la comparaison de l'enquête menée alors et de celle menée en 1977 il ressort que durant les dernières années le discours indigène a fortement accentué son aspect négatif, tant sur le plan de la reconnaissance factuelle de la pratique que sur celui du jugement émis. Cette dévalorisation est liée à un sentiment de singularité, à la perception d'un jugement péjoratif de l'étranger: »on raconte que chez nous les hommes achètent leur femme«. Or l'institution du **prix de la fiancée** n'est pas une spécificité albanaise. Dans un village bosniaque (musulman) enquêté au même moment, l'achat de la femme est réputé avoir

existé à une époque située au temps du grand-père des plus vieux villageois. L'explication indigène de sa disparition est liée à la pauvreté du village, qui ne permettait pas de dégager les liquidités nécessaires, et à l'existence de duperies, la femme se sauvant au bout de deux ou trois ans chez ses parents, qui refusaient de restituer l'argent versé sous prétexte d'un comportement fautif vis-à-vis de leur fille. Mais l'existence du prix de la fiancée à Dobra Luka et dans cet autre village musulman ne doit pas faire conclure qu'il s'agit d'une institution spécifiquement musulmane. Chez les Serbes de Brest on en trouve également des traces, jusqu'au vingtième siècle:

> »A l'époque de mon mariage, il fallait donner des ducats pour la fiancée. Mon père a donné six ducats, et la fiancée nous a donné des cadeaux.« (R. T., né en 1902)

> »Lorsque j'étais jeune, il me fallait acheter ma femme. Mais comme j'étais pauvre, sans argent pour la payer, j'ai dû la voler.« (M. N., né en 1903)

On rencontre donc, sous des formes plus ou moins masquées et jusqu'à une époque plus ou moins récente, des prestations en espèces versées à la famille de la mariée dans les villages où les filles n'ont pas accès au patrimoine. Inexistantes de ce point de vue, mais importantes par la force de travail qu'elles représentent -et qui fait qu'en aucun cas elles ne constituent une »charge« pour leur famille- elles sont en elles-mêmes un bien, affecté d'une valeur économique, sinon d'une valeur marchande. Le prix versé peut ne pas correspondre réellement à un achat, à un gain pour la famille de la mariée, et sim-

plement »couvrir des frais«. Il n'en est pas moins significatif que ce soit seulement la partie masculine qui soit en position de payeur.

L'évolution des dernières décennies qui a conduit les Albanais de Dobra Luka à une attitude de plus en plus négative quant au prix de la fiancée -au moins au niveau de la représentation et du discours-, a fait émerger concuremment des pratiques dotales qui inversent le sens des prestations:

> »Chez nous, les Šiptars, il n'existait pas de coutume **(običaj)** selon laquelle la jeune mariée apportait des cadeaux à son mari, mais ces derniers temps cela se répand progressivement. La règle **(red)** veut que le père donne quelque chose à son enfant quand il quitte la maison, mais on ne donne pas autant que chez les Serbes. Ce sont principalement des bijoux, c'est-à-dire des ducats, des lires, une montre, des bracelets, des tapis etc.« (DL3)

Un tel développement de ce qui apparaît plus comme une pratique moderne que comme une coutume héritée du passé se révèle, statistiquement, d'une ampleur considérable. En 1965 le tiers seulement des chefs de famille déclaraient que leur mariage avait donné lieu à un don de leur beau-père. En 1977, ils étaient 70% à répondre positivement à la même question, et 85% déclaraient avoir donné eux-mêmes quelque chose à leur fille à l'occasion de son mariage. Comme l'indique le villageois ci-dessus, la dot se compose d'objets de parade, objets collectifs et domestiques comme les tapis -encore qu'en Kosovo le tapis aît une fonction mobilière d'usage en même temps que d'ornementation- et éga-

lement objets personnels et éminemment féminins. Elle s'identifie clairement à un don, à un cadeau sans finalité économique. On peut la qualifier de **dot symbolique.** Le marié ni sa famille n'émettent de prétention. Il s'agit explicitement d'un don »du père à son enfant« (DL3, cité ci-dessus), la femme »apporte quelques petites choses, cadeaux de son père« (DL 2). L'acte est personnalisé:

> »Quand j'ai marié ma fille j'ai préparé pour elle des robes, des bijoux, des ducats et des draps de lit. Ce n'est pas mal de donner quelque chose à son enfant, qui a tant vécu avec vous.« (DL 4)

La pratique dotale qui vient d'émerger à Dobra Luka se révèle à la lueur de ces propos parée d'une coloration affective. Le don consacre une reconnaissance personnelle, la reconnaissance d'une vie commune. Cette nouvelle »règle« **(»red«)** est approuvée par une très large majorité des hommes comme des femmes, et son maintien aux générations futures est souhaité.

Si les deux pratiques inverses coexistent actuellement chez les Albanais, l'évolution a pris à Brest un caractère plus radical. Le prix de la fiancée, qui y était versé jusque dans la première partie du vingtième siècle, n'a pas laissé de survivance. Lui a succédé une pratique dotale de grande ampleur, non seulement quant à sa généralisation, mais aussi quant à sa réalité économique. Le développement en a été très rapide. Un peu moins de la moitié des **domaćin** actuels ont à l'occasion de leur mariage bénéficié d'un apport de leur belle famille. Par contre les neuf dixièmes des villageois ont doté leur fille. Des modifications apparaissent dans la composition de la donation. La part du mobilier

décroit, ne représentant plus que la moitie des cas, et dans ce type de don apparaissent maintenant les appareils électro-ménagers. Et par ailleurs deux mariages sur dix donnent lieu à une prestation en espèces, sans autre apport.

L'évolution qui se marque ainsi statistiquement s'accompagne de changements dans la pratique qui sont tout à fait perceptibles dans les récits des villageois. Ainsi une mère rapporte comment a été décidée la dot versée au mariage de son fils, en 1947:

> »Le père de la jeune fille nous a servi de l'eau de vie et des plats. Tout à coup, il a dit:
> – Si vous demandez une machine à coudre, nous ne pouvons pas conclure l'accord, je ne peux pas la donner (moi je me taisais, car je suis veuve et je dois être d'accord en tout). Je vous donne un lit, a-t-il dit, une table et deux chaises, et une malle avec le trousseau.« (M. J.)

La question de la dot est ici discutée entre les deux familles, et la proposition, admise sans discussion, émane de la famille de la fille. Les conditions ont quelque peu changé pour cet autre mariage, qui lui se situe en 1961:

> »Son père [le père de la jeune fille] me demanda:
> – Qu'est-ce que tu demandes comme dot?
> J'ai répondu que je n'exigeais rien et qu'il pouvait me donner n'importe quoi. Mais en même temps j'ai ajouté:
> – Si ta fille ne vaut rien (si elle n'est pas vierge) je ne l'épouserai pas. Finalement nous nous sommes mis d'accord pour qu'on me donne 600.000 dinars pour la

> dot. J'ai acheté le nécessaire et la machine à coudre. Tout de suite on m'a donné l'argent, et j'ai acheté une robe, du parfum, de la poudre et du maquillage.« (S. S.)

La négociation est maintenant directement menée par le futur marié (sorti de l'adolescence où le jeune marié de 1947 était encore plongé). La demande est présentée modestement, avec une indifférence simulée. Mais la dotation, cette fois exprimée en termes financiers, est le résultat d'un accord entre les deux parties, et non une proposition à prendre ou à laisser.

Dans le récit suivant, qui se situe à peu près à la même époque, la démarche est d'ailleurs beaucoup plus directe:

> »Avant le mariage je suis allé voir mon beau-père pour lui demander ce qu'il allait donner à sa fille. Nous avons décidé qu'il donnerait 280.000 dinars. Elle a elle-même apporté le trousseau: quelques tapis, le linge, ses vêtements. Avec l'argent de ma femme j'ai acheté des lits, des armoires, la cuisinière et l'alambic.« (S. R.)

L'argent de la dot, à la discrétion du jeune marié, est justifié par sa destination: l'équipement domestique, éventuellement l'achat du superflu pour la jeune mariée. Cependant, dans le discours ci-dessous, c'est l'aspect brutalement financier qui, aux yeux de ce villageois, né en 1924 et marié en 1939, est le trait essentiel de l'évolution actuelle.

> »[Pour mon mariage] je n'ai rien demandé sauf la robe et les couvertures qu'elle avait faites chez elle. Aujourd'hui c'est tout à fait différent. Le gendre vient

demander trois ou quatre millions. Si on n'a pas d'argent c'est très triste parce qu'on pense que sa fille sera malheureuse. Il prend l'argent et au bout de quelques années il chasse sa femme. C'est comme ça le mariage aujourd'hui.« (BR 4)

La vision pessimiste exprimée dans ces derniers propos rejoint l'opinion générale sur la dot. Les deux tiers des chefs de famille lui sont défavorables, aucun changement n'apparaissant, en la matière, de l'enquête de 1965 à celle de 1977. Une évolution se marque néanmoins en ce qui concerne les femmes. Celles-ci sont en effet maintenant en majorité (des deux tiers) à estimer qu'il s'agit d'une bonne coutume, alors qu'en 1965 la moitié y étaient hostiles. Sans doute sont-elles sensibles à l'évolution du statut féminin qui est ainsi signifié, et de la sorte de reconnaissance patrimoniale que constitue la dot. D'objet pour lequel un prix est versé, la fille est devenue maintenant pour sa famille un enfant à établir, un projet à assumer.

Formes et rites de la négociation

Dans cette affaire de famille, ce projet collectif qu'est le mariage paysan à Brest comme à Dobra Luka, le temps qui sépare la prise de décision première de la cérémonie des noces se déroule selon le même schéma, les mêmes phases se succèdent, plus ou moins longues et selon un rythme plus ou moins rapide. Deux moments forts, ritualisés, bornent les phases essentielles, et résument toute la démarche:

»Nous avons fait une grande noce. D'abord on a été à **l'accord (išlo se na ugovor),** ensuite aux fiançailles **(na proševinu).«** (BR1)

Ces moments correspondent tous les deux à des passages, mais leur importance n'est pas comparable. La cérémonie des fiançailles, **proševina,** constitue un véritable rite de passage. Elle a l'importance d'un rite, mais elle ne fait que marquer une décision déjà prise. Par contre la première rencontre, **l'accord (ugovor),** décide du projet. Certes elle est ritualisée, il ne s'agit pas simplement d'une discussion en vue d'un arrangement, et elle est désignée par un terme consacré. On »va à l'accord«. Le terrain est préparé soigneusement, mais elle reste un moment de négociation où, au moins en principe, le projet est en cause, et où les enjeux matériels sont discutés. A l'issue de cette rencontre les deux familles sont passées à l'état d'alliés (5). L'**ugovor** est le moment fondamental du projet matrimonial, sous des formes diverses, mais toujours reconnu et marqué en tant que tel.

La phase bornée par **l'ugovor** est elle-même essentielle. Commençant lorsqu'est prise la décision de se marier, ou plutôt de marier son fils -décision dont on a vu qu'elle est en général du ressort du père- elle se termine alors que tout est scellé. Même si on laisse de côté le moment fortement formalisé qui la clôt, cette phase, que l'on peut qualifier de **phase de recherche,** fait apparaître, quant à ses acteurs et quant à ses circonstances, un certain nombre de régularités. Au rang de celles-ci figure l'existence d'un acteur privilégié, l'intermédiaire, l'entremetteur. Son rôle est consacré par un terme spécifique, **navodadžija** (ou **provodadžija**) en serbe, **mset** en albanais. C'est souvent un voisin, ou un ami de la famille (ou, plus récemment, un ami personnel du jeune homme). A Dobra Luka un **mset** traditionnel

est l'oncle maternel du jeune homme ou de la jeune fille. Le rôle du **mset,** du **provodadžija** est avant tout de contact -à la demande de la partie masculine. Mais il peut également participer à la recherche, proposer sa solution.

La mère du jeune homme a un rôle central dans l'élaboration du projet, même si l'initiative, la décision initiale est l'apanage du père. Les propos ci dessous, recueillis dans le village albanais, situent bien la position respective des acteurs principaux:

> »J'avais 18 ans lorsque mon père m'a marié. J'aurais eu honte de dire que je voulais me marier. Ma mère a dit à son frère de trouver une belle-fille pour son fils, et il a dit alors qu'il en connaissait une.« (H. D.)

Cet exemple montre concrètement comment l'oncle maternel du jeune homme peut être mobilisé en tant que mset. Mais la recherche n'est pas toujours aussi simple. La sociabilité féminine en est alors généralement le moteur. Partout en effet les femmes ont le plus souvent un rôle premier, quoiqu'officieux, dans le »montage« matrimonial; femmes apparentées (soeurs, mères) ou alliées: **snaha,** femme du frère, **ujna,** femme du frère de la mère etc. Elles mettent en action leurs réseaux de relations (féminins bien sûr) et ce n'est qu'au terme de ce travail qu'est choisi un mset -par exemple le frère de la mère de la jeune fille. Il arrive que la conjointe choisie soit apparentée à l'actrice principale de la recherche. Mais en général ce sont les rapports de voisinage qui sont déterminants. On aboutit ainsi à l'établissement entre certains villages de véritables courants matrimoniaux, notamment dans la région de

Kosovo, où l'exogamie villageoise est de rigueur:

»[Pour ce qui est de ma fille] qui est mariée à Svinjare, il y avait là-bas des jeunes filles de Dobra Luka qui y étaient mariées. On a entendu parler de ma fille et on m'a demandé de la donner.« (DL 1)

A Brest, **l'ugovor** qui clôt la phase de recherche comprend la présentation de la jeune fille, au sens le plus fort du terme:

»Quand je suis entrée dans la pièce où ils étaient, mon père m'a dit: promènes-toi un peu devant eux pour qu'on voit que tu es saine et sans défaut.« (propos tenus par l'épouse d'un paysan de Brest né en 1923)

La formule n'est pas toujours aussi brutale, mais une fonction essentielle de la rencontre est bien cette présentation:

»Un soir, mon père, ma mère et la fille de ma tante **(tetka,** soeur du père ou de la mère) sont allés chez la jeune fille pour la voir.« (M. S.)

L'intéressé ne fait donc pas forcément partie de la délégation. Il y a eu en fait une évolution récente, la règle étant son absence dans la première partie de ce siècle encore, et sa présence ensuite. L'intermédiaire, le **provodadžija,** qui a préparé ce contact, peut, comme on l'a vu, assister à **l'ugovor** et y jouer un rôle. Mais il ne s'agit pas d'une règle à Brest. Par contre une constante est la présence de membres féminins de la famille du jeune homme, en général la mère et une représentante de la génération suivante, belle-soeur, cousine... On peut voir dans cette forte représentation féminine une manière de

reconnaissance du rôle joué par les femmes dans le projet matrimonial.

Ceci étant, la négociation proprement dite relève de la compétence masculine, elle est traditionnellement menée par le père, éventuellement le frère. L'intéressé lui-même, le futur marié, totalement tenu à l'écart du projet et exclu de la rencontre jusqu'à une époque récente, puis admis et consulté, tend dans les derniers temps à diriger lui-même la négociation:

»Aujourd'hui il est normal que le futur marié aille seul chez son futur beau-père et demande la dot.« (M. S.)

Mais même lorsque le mariage n'est plus arrangé en dehors des jeunes gens, même lorsqu'il devient une affaire essentiellement individuelle, ce moment obligé qu'est **l'ugovor** demeure:

»J'ai rencontré mon épouse à une fête de village **(sabor).** Ces fêtes et les noces sont l'occasion pour les paysans de faire connaissance [...] Avant le mariage je suis allé chez mon beau-père demander ce qu'il allait donner à sa fille. Nous avons décidé qu'il donnerait 280.000 dinars.« (S.R., marié en 1961)

La dot devient l'objet essentiel, voire unique, de la rencontre. Et celle-ci est loin d'être purement formelle. La négociation est ouverte. Si le locuteur précédent va demander à son futur beau-père combien il veut donner, il marque bien que la décision est prise par les deux. L'issue n'est pas acquise. La finalité de la rencontre peut même être inversée:

»Si quelqu'un ne veut pas se marier avec une fille, il trouve moyen de s'en débar-

rasser en demandant ce que son père ne pourra donner. Cela se produit lorsqu'ayant couché avec elle il ne veut pas l'épouser. Il sauve son honneur de cette façon.« (M. S.)

Il s'agit là en quelque sorte d'un »anti-ugovor«. On remarquera au passage l'importance prise par l'institution de la dot, dont la nécessité apparaît supérieure à celle de l'honneur féminin.

Limitée à une discussion financière, la rencontre perd de son caractère rituel. De la même façon, le mariage tendant à se faire maintenant sur la base du choix individuel, le personnage du **provodadžija,** de l'entremetteur, perd sa raison d'être. Toutefois son existence peut réapparaître dans une sorte de jeu:

> »Au cours de la conversation le père de la fille m'a demandé: Veux-tu te marier? – Oui, j'ai répondu. -Si tu cherches une grosse somme d'argent comme dot je suis prêt à être ton **provodadžija,** a-t-il dit. Je me taisais. Mais ma belle-soeur a dit: -Pourquoi chercher une autre fille quand nous avons la nôtre. Elle pensait à sa cousine -la jeune fille en question. Je me suis enfin prononcé en disant que la fille de notre hôte me plaisait.« (S. E., marié en 1961)

A Brest donc, tout en perdant avec l'évolution générale du projet matrimonial un caractère de rite qui était très marqué jusqu'à une époque récente, l'institution de **l'ugovor** a gardé sa nécessité cruciale, avec le développement de la dot. Pour ce qui est des Albanais de Dobra Luka nous avons vu que le projet demeurait étranger à toute

notion de choix individuel. La négociation matrimoniale, et les moments ritualisés qui la ponctuent, n'y connaissent pas d'évolution fondamentale. Les formes de cette négociation présentent un certain nombre de différences avec celles rencontrées dans le village serbe:

»Mon oncle [maternel] est allé [chez les parents de la jeune fille], et il a dit qu'il avait un bon neveu, bon, tranquille, et qui avait une bonne terre. Il habitait à Zaselje, plus loin que Mitrovica. Et il a demandé la main de cette jeune fille. Il faut qu'il mente un peu, qu'il dise qu'on a des moutons, des vaches, des taureaux, de bonnes terres. Quand il y est allé pour la deuxième fois, ils ont accepté, puis ils se sont renseignés par l'intermédiaire d'un autre pour voir si tout cela était vrai, mais ils ne sont pas venus vérifier.« (M. D., marié en 1950)

La première différence qui apparaît dans ce récit réside dans l'absence de contact direct, de rencontre entre les familles des deux parties (ou tout au moins entre les deux groupes domestiques). Le rôle de l'intermédiaire, du **mset,** en l'occurrence ici l'oncle maternel, est donc majoré. Il n'est pas de nouer le contact, mais d'être le représentant de la partie masculine dans la demande -»il faut qu'il mente un peu«- et le porte-parole de la partie féminine dans la réponse. Une seconde différence, conséquence de la première, est que **l'ugovor** se déroule en deux temps, en deux rencontres, la seconde marquant le terme de la première phase de la démarche, la conclusion de l'accord (6). L'intervalle entre les deux rencontres permet à la famille de la jeune fille de se renseigner sur

ceux avec lesquels elle va »passer amitié«. La seconde rencontre possède un caractère rituel. Le **mset** est accueilli par une parole consacrée: **»Flacn«** (promesse), et est l'objet de félicitations. Il va ensuite porter dans la famille du jeune homme la parole donnée.

Contrairement à Brest aucune femme ou jeune fille de la partie masculine n'assiste à la conclusion de l'accord. L'absence physique ne signifie cependant pas la non-participation des femmes à ces moments où la démarche se concrétise. Nous avons déjà vu leur rôle dans la phase de recherche que l'on peut qualifier d'abstraite, c'est-à-dire où la jeune fille n'est encore qu'une existence dans une famille. Ce rôle se maintient lorsqu'il s'agit de prendre connaissance de sa réalité, de l'évaluer. La visualisation ne se fait pas ici en un moment précis, lors d'une présentation vécue comme telle, mais d'une façon officieuse, sinon clandestine: »Même les femmes collaborent [...] car elles tâchent de voir la jeune fille.« Cette mission qui incombe aux femmes est d'autant plus importante que la vue de la future mariée est l'objet d'un véritable tabou, non seulement pour le jeune homme, mais également pour son père:

> »La première fois que j'ai vu [ma femme], c'était au mariage [...] Bien sûr [mon père] non plus ne l'avait pas vue.« (DL 3)

D'une façon générale d'ailleurs ce tabou semble s'étendre à tous les parents agnatiques mâles du futur marié, ou en tout cas à tous les hommes du groupe domestique. Par contre il peut arriver que des cognats masculins aient vu la jeune mariée avant le mariage (dans son jeune âge). Si donc les décisions, décision initiale de marier le fils, décision de conclure l'accord, sont de part et

d'autre l'affaire des hommes, et plus précisément celle des pères, toute la démarche de l'une à l'autre est marquée du signe féminin, soit par l'intervention directe, quoiqu'occulte, des femmes, dans l'impulsion et l'encadrement du processus, soit, essentiellement au niveau de la représentation, par celle d'hommes qui leur sont unis par la parenté.

Comme nous l'avons indiqué, aucun changement essentiel n'a à Dobra Luka affecté les aspects formels de la négociation matrimoniale. Les modifications les plus marquées proviennent de la mobilité de certains villageois (notamment en raison du travail salarié à l'extérieur). Ceux-ci peuvent ainsi avoir connaissance directement de possibilités de mariage, pour leur fils, ou pour eux-mêmes. La limite extrême de l'évolution apparaît dans le récit de ce responsable de l'administration locale, né en 1943, et qui a suivi des études supérieures:

> »Je me suis marié avec une femme du Monténégro [...] Moi et son frère étions ensemble à l'armée, et c'est ainsi que je lui ai envoyé un mset -c'est la personne qui va trouver le père de la jeune fille.« (DL5, déjà cité)

Le changement touche à un fondement du projet matrimonial, en l'occurrence la maîtrise de la décision initiale. Mais les formes de la démarche perdurent.

La consécration sociale

Le moment où est scellé l'accord, **l'ugovor,** est un moment familial, en ce sens qu'il met en présence les deux groupes domestiques, et/ou leurs représentants, et qu'il consacre un changement dans la

situation de chacun d'eux par rapport à l'autre, leur passage à l'état d'alliés, d'amis, sans l'intervention de quelqu'autre niveau de la société. L'événement est uniquement leur affaire, et les individus qui y assistent ressortissent à ces groupes ou sont mandatés par eux. Les fiançailles au contraire sont un moment social. Leur ouverture aux étrangers, à des individus qui n'appartiennent pas à l'une ou l'autre des maisons, consacre socialement le nouvel état de choses, la présence de l'intermédiaire (provodadžija, mset) attestant la réalité de l'accord. Un repas couronne habituellement les festivités.

Ceci étant, la comparaison de Brest et de Dobra Luka fait apparaître de larges variations formelles, qui touchent à la signification même de la coutume. A Brest les fiançailles se déroulent dans la maison de la jeune fille, en la présence de celle-ci, et bien sûr de sa famille, et en la présence du jeune homme et de sa famille. Il s'agissait d'ailleurs de la première rencontre des deux jeunes gens à l'époque où le futur marié n'assistait habituellement pas à **l'ugovor.** La remise des cadeaux à la fiancée est le mobile explicite de la rencontre, cadeaux offerts par le fiancé et présentés publiquement, et cadeaux (sous forme d'espèces) offerts par les invités. Dans le village albanais par contre la cérémonie se déroule dans la maison du fiancé. La famille de la fiancée n'y assiste pas. Le père invite tous ses amis, un repas est servi, parfois on fait venir des musiciens. Tous les hommes du village viennent le féliciter.

Dans les deux cas il s'agit bien d'un rite de passage. A Brest c'est le passage des jeunes gens à l'état de fiancés qui est marqué, mais c'est surtout la jeune fille qui

est reconnue socialement dans son nouveau statut de **verenica,** (fiancée). C'est à elle que l'on offre des cadeaux. A Dobra Luka les félicitations -porteuses de la même signification que dans le village serbe les cadeaux- vont au père du jeune homme. Ce sont les nouveaux liens qu'il a établis, dans un autre village, qui sont célébrés, c'est sa nouvelle qualité d'ami avec un chef de famille de ce village. A partir de ce moment d'ailleurs commencent réellement ses relations avec le père de sa future belle-fille. Alors qu'auparavant il ne s'était jamais rendu dans sa maison et que les contacts avaient été indirects, au cours de la période relativement longue (au minimum un an) qui sépare cette cérémonie des noces, il doit lui rendre visite deux ou trois fois, à chacune d'elle apportant quelque matériau destiné aux travaux de la future mariée. La dernière visite est celle au cours de laquelle est fourni le don principal, le »prix de la fiancée«. Y est également fixé le jour où l'on viendra »prendre la jeune fille«, le jour du mariage.

Le temps des noces s'étale traditionnellement sur plusieurs journées, à Brest comme à Dobra Luka. Le rituel se déroule en deux actes, et en deux lieux différents, d'abord dans la famille de la mariée, puis dans celle du marié. La célébration est marquée du signe féminin. Les hommes, y compris -et surtout- le marié, sont en retrait. Le personnage central, vers qui convergent les regards, qui doit accomplir les gestes essentiels, est la mariée. La mère du marié apparaît également comme un acteur particulièrement distingué. A travers ces deux individus, c'est le personnage de la femme qui est consacré, le passage à l'état de femme qui est marqué,

et l'entrée dans la maison d'une femme que l'on a été prendre dans une autre maison - sujet du rituel, après avoir été objet de la négociation.

NOTES

1. Cf. GOSSIAUX, J. F., »Famille et tradition communautaire en Yougoslavie. *Annales de l'Institut Français de Zagreb,* 1976, pp. 135-150. De nombreuses études ont été consacrées au problème de la zadruga. En français, l'ouvrage le plus important est la thèse d'E. SICARD: *La zadruga sud-slave dans l'évolution du groupe domestique,* Paris, Ophrys, 1943.

2. Les deux villages présentés ici font partie d'un ensemble de six villages sur lesquels ont été menées en 1965 et 1977 deux enquêtes comprenant notamment des entretiens semi-directifs avec des villageois et des questionnaires destinés à exploitation statistique.
Cf. GOSSIAUX, J. F. *»Le groupe domestique dans la Yougoslavie rurale.* »(Thèse de 3ème cycle. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales). Paris, Centre d'Ethnologie française, 1984.

3. Les citations présentées dans le texte sont des extraits d'entretiens menés lors des deux enquêtes. Les entretiens de 1977 sont référencés par des codes commençant par les lettres DL pour ceux menés à Dobra Luka et par les lettres BR pour ceux menés à Brest. Ceux de 1965 sont référencés par des initiales.

4. Un enquêteur note: »J'ai l'impression qu'on me cache quelque chose quand on parle du prix de la fiancée. Ils disent qu'ils ne comprennent pas bien, ou alors ils ont plus de difficulté à s'exprimer.«

5. Le terme serbocroate qui désigne ce passage, *prijateljiti se,* mérite d'être relevé. Il dérive en effet de *prijatelj,* ami, et signifie littéralement *se lier d'amitié.* La fonction de sociabilité du mariage exogamique est ici attestée par la terminologie. Celle-ci illustre aussi, »en creux«, la minorisation des fonctions *d'alliance* proprement dites, de stratégie patrimoniale notamment. On ne s'''allie'' pas, on devient amis.

6. Aucune information n'a été recueillie quant au moment où le *prix de la fiancée* est négocié (alors que la discussion sur les modalités du versement a pu être éclairée). Ce manque est lui-même significatif quant à la semi-occulation affectant l'institution.

ANNALES
DE
L'INSTITUT FRANÇAIS
DE ZAGREB

SUR LES TRACES DE CERTAINES UNITES MILITAIRES DE L'EPOQUE ROMAINE SUR LE TERRITOIRE DE L'ACTUELLE YOUGOSLAVIE

Dr Enver Imamović

La majeure partie des terres yougoslaves s'étend aujourd'hui sur le territoire de la province romaine d'Illyrie. Celle -ci, du fait de sa position et de son importance géopolitiques spécifiques, était le siège de nombreuses et diverses unités militaires, provenant de différentes régions de l'Empire romain. D'une part, la péninsule des Balkans formait un pont naturel entre l'Europe et l'Asie, mais de l'autre, c'est dans cette région, et plus précisément sur le cours inférieur du Danube, que se trouvait un des points les plus menacés de la frontière de l'état, point qui subissait des pressions de la part de nombreuses tribus barbares. Toutes ces raisons expliquent pourquoi les premiers empereurs, déjà, commencèrent à concentrer d'importantes forces militaires sur ce territoire, et pourquoi la frontière du cours inférieur du Danube devint plus tard l'un des soucis majeurs et prépondérants de tous les empereurs.

Cependant, la concentration de forces militaires sur un territoire restreint montra aussi le revers de la médaille. Conscientes de leur rôle dans la défense de l'Empire, les légions illyriques prirent de plus en plus en main la direction des événements politiques de l'état, et pour finir, le choix de celui qui monterait sur le trône impérial dépendit de leur bon vouloir. Un peu plus tard, elles s'emparèrent totalement du pouvoir, et c'est ainsi que débuta l'ère des empereurs illyriens,

parmi lesquels les plus connus sont Aurélien, Dioclétien, Constantin le Grand, etc...

Les sources dont nous disposons sur la composition des unités militaires sur ce territoire sont nombreuses et diverses, bien que souvent incomplètes. Il s'agit en premier lieu de diplômes militaires, de sceaux apposés sur les briques fabriquées par certaines unités militaires, et enfin, de monuments portant des épigraphes, le plus souvent tombals, ainsi que de sources littéraires. Tout cela nous permet aujourd'hui de parler de manière plus détaillée des unités romaines de toutes les nationalités, et entre autres des unités gauloises qui servirent dans les provinces d'Illyrie, qu'il s'agisse de leur nombre, de leurs campements, leurs actions, appellations, etc...

Toutes les régions d'Illyrie n'étaient pas également engagées militairement. A l'époque de la conquète de l'Illyrie, l'accent fut mis sur le littoral dalmate, puis par la suite sur la Pannonie, et enfin, c'est dans la province de Mésie que se trouva, et ce jusqu'à la dislocation de l'Empire, la plus grande concentration militaire. Cette province frontalière confinait avec des terres peuplées de dangereux barbares, et c'est pourquoi elle faisait l'objet d'un régime militaire particulier.

Les unités gauloises, qu'il s'agisse des légions, des cohortes ou des escadrons alliés, ont joué un rôle important dans la vie militaire de l'Illyrie, et ce essentiellement sur sa ceinture frontalière. Leur venue dans les provinces d'Illyrie doit être considérée dans le cadre de l'ensemble des événements politiques qui témoignaient du souci de conquérir toujours plus avant, et de défendre la

frontière du cours inférieur du Danube. Les guerres de Domitien sur le Danube, à l'occasion desquelles les unités pannono-mésiques furent renforcées par de nouvelles légions accompagnées de détachements auxiliaires, furent à cet égard particulièrement importantes. C'est à l'époque des guerres daciques de Trajan qu'est attestée la présence du plus grand nombre d'unités gauloises sur ce territoire. Les renforts venaient principalement des provinces danubiennes, mais aussi de l'Est. En l'an 100 déjà, se trouvaient en Mésie trois escadrons alliés, 21 cohortes et quelques légions, tandis qu'est attestée jusqu'à présent la présence en cet endroit de 39 cohortes en tout. Nombreuses étaient celles qui servaient de main-d'oeuvre aux légions, ainsi que le prouvent leurs sceaux sur les briques que l'on trouve dans beaucoup de camps fortifiés sur le Danube.

A la suite de l'assujettissement de la Dacie, le nombre des unités militaires fut réduit, et celui des cohortes se trouvant en Mésie tomba à une dizaine. Cela nous indique que le nombre d'unités militaires dans cette partie de l'Illyrie dépendait avant tout de la situation sur la frontière, ce qui apparaîtra particulièrement à l'époque du bas Empire, sous Dioclétien et Constantin; la Notitia Dignitatum nous apporte des renseignements à ce sujet.

Les unités gauloises arrivent en Illyrie avec les premières légions, comme par exemple la legio V Alaudae et la legio I Italica, qui vinrent du Rhin. Toutefois, les légions de l'Est aussi étaient accompagnées de détachements auxiliaires qui servaient jusqu'alors dans les provinces de ces pays, ce qui peut être observé dans les diplômes militaires des

soldats ayant achevé leur service, ou sur leurs monuments funéraires.

Le renseignement le plus ancien sur la présence d'unités gauloises sur le territoire de l'Illyrie date de l'époque de la Basse République, et plus particulièrement de la période de guerre civile entre César et Pompée. César plaça à cette occasion ses garnisons sur l'île de Krk (Curicta), dans le Nord de l'Adriatique. Ces garnisons comprenaient quelques cohortes et troupes de renfort gauloises, placées sous le commandement de Gaius Antonius, et, sur les terres faisant face à l'île, sous le commandement de Minucius Basilus et Salistius Crispus[1]. Le compte rendu sur ces faits est extrêmement avare de détails, si bien que nous ne savons rien de plus précis sur ces détachements gaulois, à savoir quel était leur nombre, quand ils arrivèrent, où ils furent conduits, combien de temps ils restèrent et quelles étaient leurs dénominations.

La situation à l'époque du Haut Empire est toutefois quelque peu différente. Nous apprenons d'après les diplômes militaires et d'autres sortes de monuments, qu'un assez grand nombre de détachements gaulois séjourna aussi sur ce territoire à une époque déterminée, et pour des périodes plus ou moins longues. Les Gaulois entraient aussi dans la composition d'unités d'autres nationalités, généralement dans les cohortes hispaniques, mais aussi dans certaines légions. En général, les cohortes représentent la majorité des unités gauloises dont la présence est attestée sur ce territoire.

Cohors II Gallorum Macedonica (equitata)

On a eu connaissance de l'existence de cette cohorte à travers deux diplômes militaires et plusieurs monuments funéraires. Le premier diplôme, daté du 16. 9. 93 et établi par l'empereur Domitien, a été trouvé à Negovanovci près de Vidin en Bulgarie[2]. Le second, trouvé à Sisak (Yougoslavie), date du 8. 5. 100, et a été établi par l'empereur Trajan[3].

Le diplôme de Negovanovci cite trois escadrons alliés et 9 cohortes qui appartenaient toutes à l'armée mésique, et parmi lesquelles on trouve entre autres la cohors II Gallorum Macedonica. Sept ans plus tard, ces mêmes unités, qui faisaient alors partie de l'armée de Mésie supérieure, sont citées dans le diplôme de Sisak. Nous ignorons encore jusqu'à présent dans quelles circonstances cette cohorte vint en Mésie, et jusqu'à quand elle y resta. Nous la retrouvons dès l'an 110 parmi les troupes d'occupation dans la province de Dacie. C'est à nouveau à travers un diplôme militaire, dans lequel cette cohorte est citée comme élément de l'armée dacique (CIL III, p. 868, D. XXV (XXXVII), que l'on a eu connaissance de ce fait.

Nous connaissons aussi cette cohorte grâce à des monuments funéraires sur lesquels sont cités deux de ses préfets. Sur le premier monument, découvert à l'Alhambra en Espagne, est cité un certain P. Licinius Maximus[4], tandis que le deuxième, trouvé à Celje (Yougoslavie), porte le nom de T. Varius Clemens[5].

Il semble qu'il ait existé encore une cohorte, portant la même dénomination et le même chiffre, et qui aurait servi à la même

époque en Mésie inférieure, ainsi qu'on a put le conclure d'après des diplômes datant de 99, 105 et 114[6]. Toutefois, la question de savoir s'il s'agit bien là de la même cohorte, qui a pu à cette époque faire un court séjour en Mésie inférieure, ou s'il s'agit effectivement de deux cohortes, portant le même numéro et la même dénomination, reste obscure. Ce genre de phénomènes n'est pas rare dans l'armée romaine, et on rencontre en effet des cas où des légions en cantonnement dans une même province portent le même nom.

Cohors III Gallorum

Grâce à la récente découverte d'un diplôme militaire à Veliki Gradac, près de Donji Milanovac dans le Djerdap, sur l'emplacement du camp retranché romain de Taliatae, on a appris l'existence d'une autre cohorte romaine faisant partie de l'armée de Mésie supérieure. Ce diplôme appartenait à un fantassin de la cohors I Raetorum ayant achevé son service, du nom de Hera, fils de Serapion, originaire d'Antioche. Il est à nos yeux d'une importance exceptionnelle, car on y trouve six cohortes gauloises, citées dans la liste des unités appartenant à l'armée mésique.

Ce diplôme présente en fait une copie d'un décret de l'empereur Vespasien, il fut établi le 27. 4. 75, pendant le 3ème consulat de Caesar Aug. Domicianus et de L. Passidienus Firmus. Ce décret concerne les fantassins et les cavaliers servant dans les dix cohortes cantonnées en Mésie, et qui sont:

Cohors I Raetorum
Cohors I Antiochensium
Cohors I Sugambrorum Veterana

Cohors I Lusitanorum
Cohors III Gallorum
Cohors IV Gallorum
Cohors V Gallorum
Cohors VII Gallorum
Cohors VIII Gallorum
Cohors I Cisipadensium.[7]

La première cohorte gauloise citée (cohors III Gallorum) est par ailleurs une unité assez bien connue, qui a laissé beaucoup de traces derrière elle. Ainsi, on sait qu'elle a appartenu tout d'abord à l'armée de Germanie supérieure, ainsi que le montre un diplôme établi le 21. 5. 74 par l'empereur Vespasien (CIL III, p. 852, D. IX (XI). Par la suite, mais sans aucun doute possible avant le 27. 4. 75, elle a été, conjointement avec la cohors V Hispanorum et l'ala Claudia nova, déplacée en Mésie, vraisemblablement dans la région qui fut appelée »Mésie supérieure« à la suite de la division, car en effet un diplôme de l'an 100 confirme sa présence dans cette région.

La première confirmation de ce qu'elle comptait parmi les unités mésiques nous est donnée par le diplôme de Veliki Gradac, daté de l'an 75, puis par un diplôme du 7. 2. 78 (CIL XVI, n. 22); enfin, elle est citée en tant qu'unité de Mésie supérieure dans le diplôme de Sisak, datant de l'an 100[8].

Cependant, un diplôme de l'an 99 (CIL III, p. 1970, D. XXX (XX) montre qu'elle fut déplacée pour une courte période en Mésie inférieure, avant l'an 100. Deux diplômes: l'un de 105 (CIL III, p. 865, D. XXII (XXXIII), et l'autre de 114 (CIL III, p. 1974, D. XXXVIII), confirment qu'elle fit partie des unités de Mésie inférieure pendant une période assez longue.

Mais elle n'est pas restée durablement là non plus. Hadrien la fait passer en Dacie inférieure, ce qui est confirmé par un diplôme de 129 (CIL III, p. 1977. D. XLVI (XXXIII).

D'après Wagner, la cohorte dont il est question dans le diplôme datant de 78 n'a aucun rapport avec l'unité de même numéro et de même nom, qui fut déplacée de Germanie supérieure en Mésie[9], mais selon Velkov, il s'agirait bien d'une seule et même unité, venue en Mésie assurément avant 78[10].

Cohors IV Gallorum

Cette unité aussi est citée dans le diplôme de Veliki Gradac datant de 75, ce qui nous permet de conclure qu'elle appartenait elle aussi à l'armée mésique, et plus particulièrement à celle de Mésie supérieure, ainsi que le montre le diplôme de Sisak. On trouve chez Cichorius trois unités portant cette dénomination. L'une d'elles entra dans la composition de l'armée mésique, du règne de Trajan jusqu'au Bas Empire. La seconde se trouvait en Rhétie et la troisième, portant en plus la mention »equitata«, alla jusqu'en Bretagne*, ainsi qu' en témoignent de nombreux monuments. Selon Cichorius, ces unités portant la même dénomination ne sauraient être confondues[11].

Chez Wagner il n'est fait état que d'une unité portant la mention »equitata«, sur laquelle on possède des renseignements datant de l'époque de Trajan, et postérieurs. Vučković-Todorović exprime à ce propos l'idée selon laquelle il est en fait question dans le diplôme de Veliki Gradac de la même

* Bretagne: en latin Britannia. Nom de l'Angleterre jusqu'aux invasions anglo-saxonnes des Vème et VIème siècles. NDT.

unité, qui aurait été par la suite renforcée, raison pour laquelle on lui aurait adjoint la mention »equitata«[12]. Nous avons déjà remarqué que les cas dans lesquels certaines unités portent les mêmes dénominations et les mêmes numérotations ne sont pas rares, aussi la cohors IV Gallorum ne présente, en ce qui concerne cette question, aucune particularité notable.

Nous apprenons que cette cohorte fut plus tard déplacée vers l'Est, où la situent deux diplômes des années 145 et 157 (CIL III, p. 1995, D. LXXIX, de l'an 145, et CIL III, p. 2328[71], D. CX, de l'an 157).

Cohors V Gallorum

Il est établit, sur la base des renseignements produits par Borman et Cichorius, et dont se servirent Filov[13], puis Wagner et Swoboda[14], que cette cohorte est partie de Pannonie pour venir en Mésie supérieure, ainsi qu'on a pu le conclure d'après un diplôme de 84 (CIL III, p. 1963, D. XVI), et de 85 (CIL III, p. 855, D. XII). Cependant, la découverte du diplôme de Veliki Gradac, de même que le diplôme de Sisak datant de l'an 100[16], la mettent au nombre des unités mésiques dès 75[15], ce qui indique qu'elle séjourna d'abord en Mésie, d'où elle fut ensuite déplacée vers la Pannonie, ainsi qu'en témoignent les diplômes de 84 et de 85. Par la suite, sous le règne de Domitien, elle est à nouveau déplacée en Mésie (supérieure), ce qui est attesté par des diplômes de 93, 100 et 103/107[17].

A l'époque où s'opèrent les préparations en vue de la guerre au Nord du Danube, se trouvait en Mésie supérieure, outre celle-ci, une autre cohorte portant le numéro V.

C'était la cohors V Hispanorum[18]. On a trouvé à Golubac une brique marquée du sceau »coh V«, mais il n'est pas précisé de quelle cohorte il s'agit, si bien qu'on ne saurait dire s'il est ici question de la gauloise ou de l'hispanique, qui portaient toutes deux le même numéro ordinal. On a toutefois des confirmations postérieures de ce que la cohors V Gallorum comptait au nombre des unités de Mésie supérieure. Wagner lui adjoint la mention »equitata« placée entre parenthèses. Selon Swoboda, elle était cantonnée dans le camp retranché de Cuppae (Golubac) conjointement avec la cohors V Hispanorum, quant à la cohorte gauloise portant la même mention »equitata«, il ignore où elle séjournait.

La cohors V Gallorum fut, du fait des guerres daciques de Trajan, envoyée en Dacie pour une courte période. Sa présence dans cette région est confirmée en l'an 110 (CIL XVI, n. 57), et en outre un monument funéraire de Drobeta en fait état (CIL III, 14216^4). Par la suite, elle est à nouveau appelée sur la rive droite du Danube. C'est d'une époque beaucoup plus tardive (159/160) que datent ses monuments découverts dans le camp fortifié qui se trouve en face de Cuppae (Golubac), entouré de fortifications sur la rive gauche près de Požežna de sus[19].

Il est vraisemblable que cette cohorte entrait dans la composition de la legio IV Flavia felix et qu'elle y servait, car en effet on a trouvé dans le camp fortifié de Cuppae une brique portant le sceau« leg(io) III F(lavia) f(elix) Cupp(is)« (CIL III, 13815a), ce qui permet de conclure que la fabrique se trouvait bien à l'intérieur même du camp.

Il semble que là aussi ait existé une autre cohorte de mêmes numéro et dénomination, mais qui aurait été cantonnée dans la lointaine Bretagne. Déjà Cichorius souligna qu'il s'agit là de deux unités différentes qui, hormis leur nom et leur numérotation, n'ont rien en commun. Nombreux sont les monuments qui apportent des témoignages sur cette cohorte britannique du Bas Empire. Ainsi on a une épitaphe datant de l'époque d'Alexandre Sévère[20], découverte à South Shields, ville située à l'extrémité Est des remparts d'Hadrien. On la trouve encore citée sur un fragment d'inscription[21], sur un monument votif de Cramond en Ecosse[22], et sur de nombreuses briques[23].

On ignore encore à laquelle de ces deux cohortes se rapporte le sceau que porte la brique trouvée à Cologne[24], qui indique que soit la cohorte mésique, soit la cohorte britannique, portant ce numéro et ce nom, ont séjourné en Germanie pendant une courte période.

Cohors VII Gallorum

Jusqu'à la découverte du diplôme de Veliki Gradac, on ne connaissait cette cohorte qu'à travers deux diplômes de Mésie inférieure datant de l'époque de Trajan, l'un de 99 (CIL III, p. 863, D. XX (XXX), et l'autre de 114 (CIL III, p. 1974, D. XXXVIII). Un monument funéraire d'un préfet de cette cohorte[25] provient de Mésie inférieure (Tomes). Cependant, le diplôme trouvé dernièrement à Veliki Gradac montre que la cohors VII Gallorum faisait, bien avant déjà, partie de l'armée de Mésie supérieure[26]. Il ne fait aucun doute que son premier lieu de campement, sous le règne de l'empereur

Vespasien, se trouvait sur le territoire de la Mésie supérieure, car ce n'est que plus tard qu'elle fut déplacée sur le territoire de Mésie inférieure, où sa présence est confirmée par les monuments que nous avons cités plus haut.

D'après Filov, cette cohorte faisait en 99 partie de la legio I Italica[27], comme c'est le cas pour la cohors III Gallorum.

Un diplôme de 157 (CIL III, p. 2328[71], D. CX) et une inscription (CIL III, 132) témoignent de la présence en Syrie d'une cohorte portant le même numéro et la même dénomination. Sachant que le dernier monument mésique attestant la présence de la cohors VII Gallorum dans cette province date de 114, il est vraisemblable qu'elle a été par la suite envoyée à l'Est, c'est-à-dire en Syrie, pour les besoins de la guerre dans cette région, et qu'à cette occasion elle reçut l'appellation honorifique de »Gordiana pia fidelis« (CIL III, 132).

Cohors VIII Gallorum

Récemment encore, on ne possédait pas de confirmations de l'existence de cette cohorte; il était pourtant clair qu'elle avait existé, car en effet les documents déjà existants attestaient qu'il y avait des cohortes gauloises portant des numéros assez élevés, comme par exemple la cohors XI. Cichorius en son temps avait souligné ce fait (RE VII (1900), 292). C'est Velkov qui annonça en 1924 la découverte en Bulgarie d'un nouveau diplôme de l'époque de l'empereur Vespasien, qui est supposé dater de 78. Sur ce diplôme sont citées en tout 8 cohortes, parmi lesquelles on trouve la cohors VIII Gallorum[28]. C'est grâce à cette découverte qu'on

a enfin trouvé la confirmation de l'existence d'une cohorte portant ce numéro et appartenant aux unités gauloises. D'autre part le diplôme récemment trouvé à Veliki Gradac et établi en 75, la fait entrer dans sa liste d'unités. Bien qu'aucun des diplômes cités n'indique l'endroit où se trouvait le camp de cette cohorte, on peut supposer qu'elle était très vraisemblablement cantonnée sur le territoire de la future Mésie supérieure, pour la bonne raison que beaucoup d'autres unités, lors de leur arrivée dans cette province, établissaient leur camp dans cette région, et n'étaient que plus tard transférées en Mésie inférieure.

Cohors XI Gallorum

Seule une inscription trouvée à Narona (Dalmatie) témoigne de la présence de cette cohorte en Illyrie. Il s'agit en fait d'un monument funéraire érigé au décurion de cette cohorte, qui était originaire de la ville italique de Patavium[29].

Si l'on considère que le décurion dont il est question était encore en service actif au moment de sa mort, cela signifierait que cette cohorte fut cantonnée à Narona un certain temps. Ce décurion avait 46 ans au moment de son décès, dont 15 ans de service dans l'armée.

Bien que l'inscription n'offre aucun élément susceptible d'aider à définir à quelle époque fut élevé ce monument, on peut toutefois supposer, sachant que ce décurion était italique, qu'il date du Haut Empire, époque à laquelle les hommes chargés du commandement étaient recrutés principalement dans les rangs des italiques.

Du fait que c'est là le seul monument connu jusqu'à présent qui témoigne de l'existence de cette cohorte, il est permis de supposer qu'elle ne dura pas longtemps. Sans doute s'est-elle vite dispersée, ainsi que l'a supposé Patsch en son temps.

Cohors (I) Aquitanorum

Trois monuments nous parlent de cette cohorte, qui servait en Illyrie. Deux d'entre eux proviennent de Dalmatie (Narona: CIL III, 2053; Aequum: CIL III, 9760), et le troisième de Mésie supérieure (Viminacium-Kostolac) (30). On peut donc supposer que cette cohorte a pu être cantonnée en Dalmatie pendant un certain temps, bien que l'on ignore si elle l'a été dans les deux endroits où furent trouvés les monuments confirmant son existence.

Nos inscriptions ne portent pas le numéro de la cohorte. En son temps, Patsch exprima l'idée selon laquelle il s'agit là de la première[31], sachant qu'elles étaient au nombre de six en tout, parmi lesquelles trois portant le numéro I: cohors I Aquitanorum, cohors I Aquitanorum Biturigum, et cohors I Aquitanorum veterana.

C'est à travers des diplômes militaires que l'on peut déterminer où se trouvaient entre 74 et 134 deux des cohortes portant le numéro I. L'une d'elles est aussi citée dans l'épitaphe de Kostolac (Viminacium) dont nous avons parlé plus haut, concernant un soldat qui, parti en 122 avec son unité pour la Bretagne, y mourut[32]. Ces deux cohortes se trouvaient en Germanie (CIL III, p. 852, D. IX (XI) en 74, quant à la cohors I Aquitanorum, il est attesté qu'elle s'y trouvait en 82 (CIL III, p. 1960, D. XIV).

La cohors I Aquitanorum, à laquelle était rattaché Valerius Sperat (d'après l'inscription de Kostolac), n'est pas restée en Bretagne après la fin des guerres d'Hadrien. En effet, on la trouve à nouveau dans la composition de l'armée de Mésie supérieure[33] en 134.

Selon Patsch, cette cohorte a quitté la Bretagne après 124, après quoi elle fut déplacée en Dalmatie, car en effet c'est de cette époque que datent les inscriptions de Narona et Aequum la concernant. Enfin, le fait que Trebocus, qui servait dans cette cohorte, soit cité sur l'épitaphe d'Aequum[34], semble bien indiquer qu'elle séjourna en Dalmatie tout de suite après avoir quitté la Bretagne.

Ala Gallica

Avec les premières légions qui vinrent en Illyrie, se trouvait un escadron allié. Cependant, alors que l'on connait assez bien les légions, les renseignements sur les détachements auxiliaires sont pauvres. Les escadrons alliés sont évoqués en général conjointement avec les cohortes, le plus souvent dans les diplômes militaires, ou même sur les monuments funéraires.

Presque tous les escadrons alliés qui servaient en Illyrie étaient cantonnés sur le territoire de la Mésie inférieure, comme c'est le cas par exemple pour l'ala I Claudia Gallorum, dont la présence dans cette région est attestée en 105 (CIL III, p. 865, D. XXII (XXXIII). Elle séjournait auparavant en Germanie supérieure: sa présence dans cette région est mentionnée en 74 (CIL III, p. 852, D. IX (XI). C'est presque le même cas qui se répète pour l'ala I Gallorum et Pannoniorum,

dont la présence est attestée en 134 (CIL III, p. 877, D. XXXIV (XLVIII), après quoi elle est envoyée de Mésie inférieure en Dacie. Sa présence dans cette province est attestée entre 145 et 161 (CIL III, p. 886, D. XLIV (LXX). Il en est de même pour l'ala Gallorum Flaviana, dont la présence en Mésie inférieure est attestée en 105 (CIL III, p. 865, D. XXII), etc.[35].

Le seul escadron allié gaulois dont le séjour sur le territoire de Mésie supérieure soit attesté, est l'ala Gallica. L'inscription où il est mentionné a été trouvée à Raciaria, où depuis l'époque des Flaviens déjà se trouvait le lieu de cantonnement des détachements auxiliaires (par exemple la cohors I Cipadensium – CIL XVI, 39; l'ala Claudia nova – CIL III, 14217; etc.).

Cette inscription concerne un soldat de l'ala gallica, et date du premier siècle de notre ère Hošek et Velkov, via découvrirent, considèrent que cette ala fut cantonnée dans ce camp retranché pendant une certaine période. Du fait que cette inscription est la première qui fait état de cet escadron allié sous cette appellation, Hošek et Velkov ont supposé qu'elle témoignait de l'existence d'un escadron jusqu'alors inconnu[36]. Mirković considère qu'il s'agit d'un escadron allié appartenant aux troupes gauloises du territoire de Mésie inférieure. Cet escadron aurait été cantonné à Raciaria[37], soit lors de son passage, soit temporairement.

Bien que l'appellation que porte cet escadron allié, »Gallica« au lieu de »Gallorum«, soit inhabituelle, elle ne présente pas un terme inconnu. En effet, dans certains cas, on cite les mots »Gallorum« ou »Gallica«

(Dessau, 2205, 2710), pour une seule et même unité gauloise. C'est le cas de l'ala veterana Gallica: une inscription porte le terme »ala veterana Gallorum aut Gallica« (Cichorius, RE I 1245).

Outre les escadrons alliés gaulois que nous avons cités, et dont la présence sur ce territoire est attestée, il y en a un certain nombre d'autres qui ne portent pas de signes caractéristiques gaulois, mais qui sont quand même importants pour notre étude, car les rangs de certains d'entre eux étaient complétés d'un assez grand nombre de Gaulois. C'est le cas par exemple de l'ala Hispanorum, dont on sait qu'elle séjourna sur le littoral dalmate entre 70 et 80[38], et dans laquelle servait un grand nombre de soldats de nationalité gauloise.

Legio III Gallica

Parmi les nombreuses unités gauloises qui portent la dénomination »Gallorum« ou »Gallica«, comme c'est par exemple le cas pour de nombreuses cohortes et escadrons alliés et même pour des légions (legio V Gallica, legio VIII Gallica, etc.), on trouve la legio III Gallica, de laquelle il est maintenant question. En ce qui la concerne, il est établi qu'elle séjourna un certain temps sur le territoire de l'actuelle Yougoslavie, précisément en Mésie supérieure (Viminacium), bien que son campement permanent se soit trouvé en Syrie.

En effet, la legio III Gallica était l'une des trois légions qui formaient en 68 la garnison de Mésie supérieure. Cette année là, ou plus précisément pendant l'hiver 68/69, l'armée romaine qui se trouvait dans cette province vainquit les Roxolans, qui avaient fait

irruption en Mésie avec 900 cavaliers. Ce sont précisément les soldats de la troisième légion gauloise avec leurs troupes de renfort, qui les battirent, à la suite de quoi l'empereur Othon rendit les honneurs aux légats de chacune des trois légions mésiques.

La deuxième confirmation de la présence de cette légion en Mésie supérieure nous est donnée par une épitaphe qui cite un de ses officiers (centurion). Ce monument a été découvert à Viminacium (Kostolac)[39], camp romain bien connu, dans lequel sont passés de nombreux détachements auxiliaires

Un monument funéraire, érigé à un homme ayant fait partie de cette légion, a été trouvé dans la province de Dalmatie (Stobreč près de Split: CIL III, 1919). Ce monument, vraisemblablement érigé à un soldat ayant achevé son service, ne peut être relié à un éventuel séjour de cette légion dans cette province.

La question de savoir d'où et quand cette légion est venue en Mésie a soulevé en son temps de grands débats parmi les érudits. Selon les renseignements que nous donnent Tacite (Hist. I 79) et Suétone (Vesp. 6), on pourrait supposer qu'elle est partie de l'Est pour venir en Mésie en 68. Cependant, Filov exprima à ce sujet l'idée selon laquelle elle serait arrivée dès 67, afin de compléter le nombre des légions mésiques, puisqu'en effet la legio V Macedonica[40] avait peu de temps auparavant quitté la Mésie.

Vulić, se référant aux données de Tacite et de Suétone, a néanmoins suggéré que cette légion était venue en Mésie en 68; il rappela aussi qu'en 67 les événements politiques qui se déroulaient à l'Est étaient tels

que la présence de cette légion y était absolument nécessaire du fait des guerres en Arménie et en Judée[41]. Quoi qu'il en soit, la présence de la legio III Gallica en Mésie supérieure est attestée en 68, époque à partir de laquelle elle forma la garnison de cette région aux côtés de deux autres légions.

Cependant l'évolution des événements politiques dans l'état qui se produisirent en 69, se répercute sur le destin de cette légion. Les légions mésiques elles aussi prirent une part active dans la guerre civile qui commence alors. C'est la legio III Gallica qui la première quitta son camp en Mésie pour s'acheminer vers l'Italie, afin d'apporter son aide à Othon. Les deux autres légions mésiques suivirent son exemple. Après la mort d'Othon, elles se rangèrent toutes les trois du côté de Vitellius, après quoi elles furent renvoyées dans leurs camps en Mésie[42]. Cependant, cette même année, la légion III Gallica quitte encore une fois la Mésie et part à nouveau pour l'Italie, afin cette fois d'apporter son aide à Vespasien.

Lorsque la guerre civile eût pris fin, seule la legio VII Claudia fut renvoyée en Mésie, tandis que la legio III Gallica fut déplacée en Syrie, et la legio VIII Augusta en Germanie. Deux nouvelles légions vinrent en Mésie à leur place: la legio V Alaudae et la legio I Italica, qui se trouvaient jusqu'alors en Germanie[43].

En ce qui concerne les légions, on rencontre aussi des cas où servaient en majorité des gaulois dans certaines des légions qui avaient leur cantonnement en Illyrie, et qui ne portaient pas de dénominations gauloises. C'est le cas de la legio IV Flavia felix, que recruta Vespasien, et dont le camp se

trouvait à Burnum (littoral dalmate). C'est Tacite qui nous informe de ce que les hommes recrutés étaient en majorité des gaulois[44]. Cette légion est restée à Burnum jusqu'en 86, époque à laquelle elle fut envoyée à Singidunum (Belgrade).

De même, et cela ne fait aucun doute, un grand nombre de Gaulois servait aussi dans les autres légions et détachements auxiliaires. Par contre, on a des cas inverses de nombreuses unités portant des dénominations gauloises, mais qui plus tard ne gardèrent de gaulois que le nom. Pas un seul Gaulois ne servait dans ces unités, car en effet elles étaient complétées avec des soldats d'autres nationalités, pour la plupart originaires des provinces où séjournaient les dites légions.

Il se trouve toutefois des cas où certaines unités, entre autres gauloises, étaient par la suite complétées avec des soldats originaires du pays d'où elles venaient et dont elles portaient le nom. Cela peut très bien être suivi à travers les monuments funéraires ou les diplômes militaires de soldats ayant fini leur service, et dans le texte desquels est clairement indiquée la nationalité du soldat: gaulois, dalmate, breuc, ou autre.

On peut conclure d'après ce que nous venons d'exposer qu'un nombre notable d'unités militaires gauloises a servi et séjourné sur le territoire de l'actuelle Yougoslavie. On en a jusqu'à présent enregistré dix, parmi lesquelles huit cohortes (cohors II Gallorum Macedonica (equitata), cohors III Gallorum, cohors IV Gallorum, cohors V Gallorum, cohors VII Gallorum, cohors VIII Gal-

lorum, cohors XI Gallorum, cohors (I) Aquitanorum), un escadron allié (ala Gallica), et une légion (legio III Gallica).

Le premier document faisant état de la présence d'unités gauloises sur ce territoire date de 75 (diplôme militaire de Veliki Gradac-Taliatae). Toutefois certaines sources littéraires nous informent de ce qu'il y en avait déjà vers la fin de la République, plus précisément à l'époque de la guerre civile entre César et Pompée, lorsque César plaça quelques cohortes et troupes de renfort gauloises en garnison sur l'île de Krk (Curicta), dans le Nord de l'Adriatique.

On ne possède aucun renseignement indiquant si les unités gauloises ont participé à la répression du grand soulèvement dalmato-pannonique de l'an 6. La situation est à cet égard beaucoup plus claire vers la fin du règne de Néron, et précisément à l'époque où éclata la guerre civile de 69. En effet, les sources littéraires (Tacite. Hist I 79); Suétone Vesp. 6), confirment la présence de la legio III Gallica en Mésie cette année-là, lorsqu'elle prenait une part active à la guerre civile.

Par la suite, les renseignements sur les unités gauloises dans cette région sont plus nombreux et complets, ce qui est assurément le résultat de la croissance de l'importance de la frontière du Danube dans le cadre de la lutte contre les barbares, ainsi que des guerres daciques de Domitien et de Trajan. C'est pour cette raison que la majorité des détachements gaulois enregistrés sur le territoire de l'actuelle Yougoslavie est reliée à sa partie Est, c'est-à-dire à l'ancienne province romaine de Mésie supérieure. En tant que

province frontalière, elle était le lieu de cantonnement de nombreuses légions et détachements auxiliaires qui y restaient plus ou moins longtemps selon les cas.

En ce qui concerne les unités gauloises, on peut conclure qu'elles étaient presque toutes assez mobiles, car en effet on ne peut trouver les traces d'aucune d'elles à un même endroit pendant assez longtemps. Leur déplacement s'effectuait sur un axe passant de la Bretagne aux provinces de l'Est, à travers la Germanie et la Mésie. Néanmoins, par rapport aux autres provinces, c'est toutefois en Mésie qu'elles séjournaient le plus longtemps. Ceci était assurément étroitement lié à la sécurité de la frontière du cour inférieur du Danube, qui entrainait la concentration d'importantes forces militaires sur ce territoire. C'est ainsi qu'a grandi l'importance de l'Illyrie et des unités qui y servaient, entre autres des unités gauloises.

Traduction de Evaine Le Calvé-Ivičevic

NOTES

1. A ce sujet: G. VEITH, Zu den Kampfen der Caesarianer im Illyrien, Strena Buliciana, Zagreb et Split 1924, p. 267 i.

2. CIL III, p. 2328[66], D. CIII; CIL XVI, n. 39.

3. J. BRUNŠMID, Le diplôme militaire de Sisak, Le Courrier de l'Association archéologique croate n.s.XI. (1910/11.), Zagreb, 1911, p. 21-39.

4. CIL II, 3230

5. CIL III, 5211, 5212, 5214, 5215.

6. CIL III, p. 1971, D. XXXI (de l'an 99); CIL III, p. 865, D. XXII (XXXIII), de l'an 105; CIL III, p. 1974, D. XXXVIII, de l'an 114.

7. D. VUČKOVIĆ-TODOROVIĆ, Le diplôme militaire du camp retranché de Taliatae (Veliki Gradac près de Donji Milanovac), Starinar, n. s. XVIII, Belgrade 1968, p. 21-28

8. J. BRUNŠMID, o.c.

9. W. WAGNER, Die Dislokation der römischen Auxiliarformationen in den Provinzen Noricum, Pannonien, Moesien und Dakien von Augustus bis Gallienus, Berlin 1938, 137 i d.

10. I. VELKOV, Dve novootkriti rimski voeni diplomi ot Vespasiana, Izvestia na bolgarski Arheologičeski institut, tom II, Sofia 1924, p. 91; Dessau, I L S, 1403, 1992 et 1999.

11. C. CICHORIUS, COHORS, RE VII (1900), 290, 291.

12. D. VUČKOVIĆ-TODOROVIĆ, o.c., p. 25.

13. B. FILOW, Pomošnite voiski na rimskata provincia Mizia, Izvestia na istoričesko družestvo vo Sofia, kn. II, Sofia 1906, p. 51, 54.

14. W. WAGNER, o.c., p. 140; E. Swoboda, Forschungen am Obermoesischen Limes, Schriften der Balkankommission, Ant. Abt. X, Wien-Leipzig 1939, p. 15.

15. D. VUČKOVIĆ-TODOROVIĆ, o.c., p. 25.

16. J. BRUNŠMID, o. c., p. 37.

17. W. WAGNER, o.c., p. 155-156; CIL III, p. 2328[66], D. CIII = CIL XVI, n. 39 (de l'an 93); CIL XVI, n. 46 (de l'an 100); CIL XVI, n. 111 (des années 103/107).

18. A ce sujet WAGNER, o. c., p. 155-156.

19. Rev. arch. Paris 1931, n. 125; CIL III 12632.

20. R. CAGNAT, L'Année épigraphique, 1893, p. 97.

21. Ephemeris Epigraphica, VII, p. 317, 1003.

22. CIL VII, 1083.

23. Ephemeris Epigraphica, III, p. 142.

24. BONNER JAHRBÜCHER, 64, p. 31.

25. CIL III, 7548.

26. D. VUČKOVIĆ-TODOROVIĆ, o. c., p. 25.

27. B. FILOW, o. c., p. 75.

28. I. VELKOV, o. c., p. 83 i d.

29. C. PATSCH, Les troupes de renfort romaines (alae et cohortes auxiliares) dans la province de Dalmatie, Rapport du Grand Lycée de Sarajevo (XVI), édité à la fin de l'année scolaire 1894/95, p. 21; G. Alföldy, Die Auxiliartruppen der Provinz Dalmatien, Acta archaeologica Academiae scinentiarum Hungaricae, XIV, Budapest 1962, f. 3–4, p. 289; CIL III, 8439.

30. J. BRUNŠMID, Le monument funéraire de M. Valerius Sperat de Viminacium, Le Courrier de l'Association archéologique croate, I, Zagreb 1895, p. 9 i d.

31. C. PATSCH, o.c., p. 11.

32. CIL III, p. 2025; E. HÜBNER, Exercitus Britanicus, Hermes, XVI, p. 561.

33. A ce sujet: J. BRUNŠMID, o.c., p. 11.

34. CIL III, 9760 (Burrius Betuloni f. Trebocus miles cho Aquitanorum annorum LV stip. XXIX. H. S. E. heres posuit).

35. W. WAGNER o.c., p. 36-43.

36. HOŠEK-VELKOV, Eunomia ephemerides Lysti filologiché Supplementum II/1 (1955), p. 33 (...nisi Fuscus eq(ues) ala(e) Gal/l/ica(e) vixit an(nis) XL meruit an(nis) XXV h.s.e. Herede/s f/rater...M...)

37. M. MIRKOVIĆ, Les villes romaines sur le Danube en Mésie supérieure, Belgrade 1968, p. 76.

38. Ž. RAKNIĆ, Le monument double à épigraphe de Burnum, Diadora, 3, Zadar 1965, p. 72 i d.

39. Jahreshefte des österreichischen archäologischen Instituts in Wien, 8, Beibl, 6, n. 14 (Valeriae Hilarae M. Aurel(ius) Timon (centurio) leg(ionis) III Gall(icae) S(everianae) A(lexandrianae) coniugi piisime pos(uit).

40. B. FILOW, Die Legionen der Provinz Moesia von Augustus bis auf Diokletian, Leipzig 1906, p. 11.

41. N. VULIĆ, Les légions mésiques jusqu'en 68. d'après Hr., Le Courrier de l'Académie Royale Serbe, LXXIV (1907), p. 290 i d.

42. E. RITTERLING, Legio, RE XII (1924), 1266.

43. E. RITTERLING, Legio, 1271; H.M.D. Parker, The Roman Legions, Oxford 1928, p. 143.

44. Tacite, Hist. IV 68: E. Ritterling, 1542.

Résumé

Sur les traces de certaines unités militaires de l'époque romaine sur le territoire de l'actuelle Yougoslavie.

De nombreuses unités militaires, parmi lesquelles se trouvait un nombre important d'unités gauloises, ont séjourné à l'époque romaine sur le territoire de l'actuelle Yougoslavie. Les plus anciens renseignements sur leur présence sur ce territoire datent de l'époque de la Basse République, plus précisément de l'époque de la guerre civile entre César et Pompée. César plaça à cette occasion quelques troupes de renfort gauloises sur l'île de Krk (Curicta), dans le nord de l'Adriatique.

L'époque de l'Empire nous fournit des renseignements plus complets concernant les unités gauloises sur ce territoire. La présence de la legio III Gallica est enregistrée dès 68, et en 75 on dénombre 6 cohortes gauloises. Par la suite, les renseignements se font de plus en plus nombreux. Les diplômes de soldats ayant achevé leur service, leurs monuments funéraires, les sceaux apposés sur les briques des fabriques militaires et enfin les documents littéraires représentent

la principale source dont nous disposons en ce qui concerne cette question.

On peut conclure d'après ces données que l'arrivée d'unités gauloises sur ce territoire était étroitement liée à l'évolution des événements politiques dans cette région de l'Empire. A cet égard, les guerres de Domitien et de Trajan eurent une particulièrement grande importance. C'est à cette époque qu'y furent envoyées d'importantes forces militaires, constituées en partie d'unités gauloises. Celles-ci arrivèrent en général sur ce territoire avec les premières légions, et ce principalement venant du Rhin. Leur nombre augmenta particulièrement à l'époque des guerres daciques de Trajan. Lorsque plus tard fut adoptée une politique défensive, ces unités assumèrent le rôle de défenseurs des positions déjà prises.

C'est pour cette raison que la majorité des unités gauloises était cantonnée dans la partie Est de l'actuelle Yougoslavie, c'est-à-dire dans les régions frontalières qu'attaquaient les barbares. Ce territoire correspond grosso modo à celui de l'ancienne province romaine de Mésie supérieure.

Jusqu'à présent, on a relevé sur le territoire de la Yougoslavie 10 unités gauloises en tout, parmi lesquelles 8 cohortes (cohors II Gallorum Macedonica (equitata), cohors III Gallorum, cohors IV Gallorum, cohors V Gallorum, cohors VII Gallorum, cohors VIII Gallorum, cohors XI Gallorum, cohors (I) Aquitanorum), un escadron allié (ala Gallica), et une légion (legio III Gallica).

Toutefois, il se trouvait aussi d'autres unités dans lesquelles servaient un grand

nombre de Gaulois, bien qu'elles n'aient porté ni dénominations ni signes caractéristiques gaulois. C'est le cas de l'ala Hispanorum, ou par exemple de la legio IV Flavia felix, etc...

La présence d'unités gauloises dans ces régions a sans aucun doute laissé des traces visibles, et leur étude est d'une grande importance pour une meilleure connaissance de toutes les facettes du passé des régions yougoslaves à l'époque romaine.

LES CROATES ET L'UNIVERSITE DE PARIS AU MOYEN-AGE

André Tuilier

Les liens intellectuels et culturels entre la France et la Croatie sont anciens et ils ont des origines historiques indéniables. A la fin du VIIIe siècle, précisément entre 791 et 796, Charlemagne soumet définitivement les Avares qui s'étaient installés depuis deux cents ans au centre de l'Europe et il occupe les régions croates au sud de la plaine pannonienne[1]. Bientôt, profitant de l'usurpation de l'impératrice Irène qui s'était emparée du pouvoir à Constantinople après avoir détrôné son fils Constantin VI.(797), il se fait couronner empereur à Rome par le pape Léon III, le 25 décembre de l'an 800. Mais l'événement suscite rapidement une réaction sur les rives de Bosphore. En 802, un général énergique, Nicéphore Ier (802 – 811), chasse à son tour l'usurpatrice Irène, se fait couronner empereur à Constantinople et conteste aux Francs la dignité impériale[2]. La guerre éclate entre ces derniers et l'empire byzantin, et la Croatie, la Croatie intérieure comme la côte dalmate, est l'enjeu du conflit entre les deux empires rivaux. Charlemagne intervient dans les régions illyriennes qui étaient traditionnellement d'ailleurs le champs clos des rivalités entre Rome et Constantinople, c'est-à-dire entre l'Orient et l'Occident, depuis la fin de l'Antiquité, et il réunit une partie de ces régions à son empire avec les Slaves qui les occupent[3].

Pour asseoir la domination franque, Charlemagne introduit dans les pays conquis le christianisme latin qui s'oppose dès lors à

l'orthodoxie byzantine que les Slaves orientaux adopteront progressivement à partir du IXe siécle, Cette intervention, confirmée en 812 par l'accord entre l'empereur franc et l'empereur grec qui se partagent l'ancienne Illyrie – les villes de la côte restent au second tandis que la souveraineté du premier est reconnue sur l'intérieur du pays –, décide de l'avenir de la Croatie. En dépit de ses origines slaves et de ses traditions spécifiques qu'elle conservera jalousement sous les dominations étrangères successives, celle-ci est rattachée au monde occidental et au catholicisme romain. Elle échappe désormais à l'influence byzantine pour adopter avec des variantes originales les pratiques religieuses et culturelles de l'Occident latin. En dehors des villes de la côte dalmate qui maintiennent des liens étroits avec Byzance, les premières églises implantées en Croatie reflètent cette orientation spécifique et les livres liturgiques du pays, qui étaient anciennement transcrits dans l'écriture glagolithique, sont progressivement translittérés dans l'alphabet latin. Le fait est important à souligner pour comprendre la spécificité croate dans l'histoire de la civilisation.

Cependant, cette évolution devait être réalisée par étapes. L'alphabet glagolithique, qui était employé dans l'ensemble du monde slave à haute époque, restera longtemps en usage en Dalmatie et il faudra attendre le synode de Split en 1060 pour affirmer la prépondérance de la liturgie latine dans les pays croates[4]. Mais la seconde moitié du XIe siècle confirme de toute manière l'appartenance de ces pays à l'Occident latin. En 1076. Grégoire VII reconnaît la royauté du prince Zvonimir auquel il accorde sa protection[5] et l'action de

ce pape réformateur, qui devait donner à l'Eglise occidentale sa structure spécifique après le schisme avec l'Orient grec, marque définitivement de son empreinte le destin croate. Désormais proche de la Hongrie et du Saint-Empire Romain Germanique qui a remplacé l'empire franc au cours du Xe siècle, la Croatie se tourne principalement vers l'Occident et elle développe ses liens politiques et culturels avec les pays latins, parmi lesquels l'Italie et la France occupent une position privilégiée

C'est dans cette perspective qu'il faut replacer les liens intellectuels qui devaient s'établir de bonne heure entre la France et la Croatie. Avant de venir à Paris pour y faire leurs études, les Croates avaient d'ailleurs accueilli les premiers savants francs qui avaient visité leur pays sur le chemin de l'Orient. En 1060, au moment où le concile de Split implantait définitivement le catholicisme romain en Croatie, l'archevêque de cette ville, Laurent, prenait à son service un hagiographe parisien de passage qui se rendait à Athènes pour compléter sa formation[6]. A cette époque, l'empire byzantin était encore le centre intellectuel de l'Europe et l'Orient grec accueillait volontiers les savants de tous les pays.

Durant son séjour à Split, l'archevêque Laurent reçut son hôte avec magnificence et, si l'on en croit une source croate, la chronique de Thomas l'Archidiacre, il le chargea de transposer dans une langue plus élégante les actes des saints martyrs Domnius et Anastase, qui avaient été précédemment transcrits en latin barbare par des auteurs du pays[7]. Le fait est intéressant à noter. Il

montre qu'à cette époque, la Croatie se tourne résolument vers l'Occident au point de vue religieux, comme au point de vue politique.

Au demeurant, la vie intellectuelle et culturelle se développe rapidement à cette époque sur la côte dalmate. Elle profite de l'essor commercial des ports de l'Adriatique qui servent de relais aux Vénitiens sur la route de Byzance. Le phénomène est également important à noter parcequ'il concrétise l'orientation de la civilisation croate, qui profite à cet égard du développement économique du monde occidental à partir de la fin du XIe siècle. Certes, les Croates et les Vénitiens ont été souvent des adversaires et des rivaux dans cette région. Mais en 1092, l'empereur byzantin concède à la République de Saint-Marc le monopole du commerce d'importation dans ses états et sa décision permet à Venise d'être l'intermédiaire privilégié entre l'Orient grec et l'Occident latin[8]. Dès lors, l'Adriatique concentre à partir de la lagune vénitienne l'essentiel des activités économiques du monde méditerranéen de l'époque et les villes croates de la côte dalmate profitent largement de cette situation exceptionnelle. Split, Zadar (Zara) et Dubrovnik (Raguse) deviennent à l'exemple vénitien des cités, voire des républiques maritimes où les commerçants italiens rencontrent la population slave du pays. Cette rencontre est nécessairement à l'origine de conflits nombreux et variés. Soucieuse d'imposer sa domination sur les Slaves de la région et de conserver à son profit la route de l'Orient, la République de Saint-Marc voudra soumettre à ses volontés les ports croates de l'Adriatique. C'est ainsi qu'au début du XIIIe

siècle elle demandera aux chefs français de la quatrième croisade de s'emparer pour son propre compte de la ville de Zadar, qui était pour elle une rivale dangereuse dans la région.

Mais ces rapports conflictuels renforcent de toute manière les liens qui unissent la Croatie intérieure et la Dalmatie maritime au monde occidental. Ils placent l'une et l'autre sur la route du commerce avec l'Orient et ils les mettent précisément sur le chemin des explorateurs qui partirent après la IVe croisade à la découverte de l'Asie centrale et de l'Extrême-Orient[9]. Entre-temps d'ailleurs, l'Université de Paris, reconnue par le roi et par le pape dans les premières années du XIIIe siècle[10], est devenue le centre intellectuel de la chrétienté. Les nouveaux ordres religieux, Dominicains et Franciscains, créés à la même èpoque pour convertir les hérétiques et les infidèles s'établissent auprès d'elle, afin que leurs membres profitent largement de son enseignement et de son rayonnement intellectuel et culturel. Mais en même temps, ils étendent leur influence sur l'ensemble du monde chrétien avec la volonté de convertir les populations séparées de Rome depuis le schisme du XIe siècle. La côte dalmate est bien placée à cet égard et les Dominicains s'installent de bonne heure dans les ports croates de l'Adriatique[11]. A pied d'oeuvre pour l'évangélisation des infidèles, ils apparaissent à cet endroit à la frontière entre le monde latin et le monde grec qu'ils entendent rallier pour leur part à la chrétienté romaine. Mais, soucieux d'efficacité dans leur mission spirituelle, les Frères Prêcheurs se préoccupent tout particulièrement de la formation intellectuelle de leurs

membres. C'est pourquoi ils envoient leurs religieux croates étudier à Paris, qui possédait alors l'Université la plus prestigieuse du monde chrétien.

En arrivant dans la capitale de la France, les étudiants croates s'inscrivaient obligatoirement comme membres de la nation anglo-allemande du corps universitaire parisien. On sait la compétence de cette dernière. Quatre nations se partageaient effectivement les maîtres et les étudiants de l'Université de Paris: la nation de France, la nation de Normandie, la nation de Picardie et la nation d'Angleterre qui prendra le nom de nation d'Allemagne à partir de la guerre de Cent ans[12]. A la différence des trois premières qui correspondaient à des circonscriptions géographiques précises, la nation anglo-allemande regroupait les maîtres et les étudiants de l'ensemble des pays d'Europe, à l'exclusion du monde latin proprement dit[13]. De fait, elle comprenait parmi ses membres des Anglais, des Ecossais, des Hollandais, des Danois, des Suédois et des Slaves catholiques pour l'essentiel. Les Grecs et les Slaves Orientaux, qui étaient séparés de Rome par le schisme, étaient exclus en principe de la corporation universitaire parisienne, qui était reconnue officiellement par le pape et qui apparaissait de cette manière comme une institution spécifique de la chrétienté occidentale. En revanche, les Croates et les Slovènes, qui appartenaient à cette dernière depuis Charlemagne, avaient nécessairement leur place au sein de la nation anglo-allemande de l'Université de Paris, où ils jouèrent un rôle non négligeable à partir de la fin du XIIIe siècle.

Les maîtres et les étudiants croates, qui formaient un sous-groupe particulier au sein de la nation anglo-allemande de l'Université de Paris, étaient peu nombreux, mais agissants[14]. Pour les raisons que nous avons évoquées précédemment, plusieurs d'entre eux appartinrent à l'Ordre des Frères-Prêcheurs qui avait eu de bonne heure un couvent à Raguse (Dubrovnik)[15]. En arrivant à Paris, les Dominicains croates trouvaient au couvent des Jacobins – ainsi appelé parce qu'il était situé rue Saint-Jacques – le gîte et le couvert nécessaires à la poursuite de leurs études dans la capitale de la France. Comme leurs confrères des autres pays qui descendaient au même endroit, ils avaient eu d'illustres prédécesseurs à ce sujet. Le bienheureux Jourdain de Saxe (+ 1237) qui avait succédé à saint Dominique comme maître général des Frères-Prêcheurs, saint Albert le Grand (+ 1280) et saint Thomas d'Aquin (+ 1274) avaient séjourné avant eux dans ce couvent, qui était un foyer d'études incomparable à cette époque.

Le premier dominicain croate qui apparaît dans les sources à cet égard est originaire de Trogir. Il s'appelait Augustin Kažotić. Il vint faire ses études à Paris dans les dernières années du XIIIe siècle et, après être retourné dans son pays, il était élu évêque de Zagreb (1303)[16], au moment même où les Angevins de Naples accédaient au trône de Croatie avec le roi Charles-Robert, arrière-petifils de Charles d'Anjou[17]. Ce prélat devait réformer l'école cathédrale de Zagreb, qui avait été fondée précédemment[18]. Mais son rôle est autrement connu dans l'histoire. Il devait effectivement intervenir en 1318 auprès du pape d'Avignon Jean XXII pour

défendre la population croate contre les exactions de l'entourage de Charles-Robert, qui pratiquait une politique étatique difficile à supporter pour cette dernière. Mais cette intervention courageuse suscita l'opposition du souverain et Kažotić ne put rentrer dans son pays. En 1322, le pape devait transférer l'intéressé sur le siège épiscopal de Lucera en Italie méridionale, où il mourut l'année suivante (3 août 1323). A cette époque, le royaume de Naples était gouverné par un oncle de Charles-Robert, qui était aussi son adversaire[19], et ce transfert permettait à Kažotić d'échapper aux poursuites du souverain croate. Précisons qu'en Italie méridionale, le prélat devait convertir la colonie islamique des environs de Lucera et le fait prouve qu'à cette époque un certain nombre de Croates était comme lui en relations avec les Musulmans[20].

Plusieurs dominicains croates devaient suivre l'exemple d'Augustin Kažotić et terminer à Paris les études qu'ils avaient commencées dans leur pays. Nous rappellerons plus loin la carrière du plus illustre d'entre eux, Jean Stojković de Raguse qui devait jouer un rôle particulièrement important dans la première moitié du XVe siècle. En attendant, il faut évoquer la mémoire de Georges d'Esclavonie, qui devait séjourner longtemps à Paris et s'établir à Tours à la fin du XIVe siècle et au début du XVe siècle. A la différence d'Augustin Kažotić, Georges d'Esclavonie -tout en étant originaire de Rain en Slovénie, il est vraisemblablement d'origine croate – appartient à cette catégorie de clercs séculiers qui viennent dans la capitale de la France pour conquérir leurs grades universitaires et obtenir de cette manière un bénéfice

ecclésiastique susceptible d'assurer leur subsistance. Maître ès-arts en 1387[21], il reste à Paris plusieurs années après cette date sans exercer des fonctions enseignantes. Sa fortune personnelle devait effectivement lui permettre de poursuivre son séjour dans la capitale sans être obligé de donner des cours pour gagner sa vie. Au demeurant, Georges d'Esclavonie apparaît bientôt comme étudiant en théologie et membre du collège de Sorbonne dans les sources universitaires[22]. A partir de 1389, il participe à ce titre à la querelle qui oppose les séculiers aux Frères-Prêcheurs hostiles à l'Immaculée Conception[23] et il achève en 1391 un commentaire du **Livre de Daniel** qui est resté inédit[24]. Son influence est grande, puisqu'il est chargé à plusieurs reprises de missions importantes par la nation anglo-allemande de l'Université de Paris à laquelle il appartenait nécessairement[25].

Licencié en théologie en 1400[26], il apparaît en 1403 parmi les maîtres non régents de sa discipline, c'est-à-dire parmi ceux qui n'ont pas de fonctions enseignantes[27]. Le cas était assez fréquent à l'époque. Les clercs fortunés, spécialement ceux qui étaient originaires des régions éloignées de Paris, prolongeaient fréquemment leur séjour dans la capitale de la France avant d'obtenir le bénéfice ecclésiastique qui répondait à leurs voeux. Georges d'Esclavonie n'était donc pas une exception à cet égard. Mais quand il est cité parmi les maîtres non régents en théologie, c'est au moment méme où il sollicite un bénéfice ecclésiastique du pape d'Avignon Benoît XIII (1394–1423)[28].

En fait ce bénéfice ne se trouvait pas toujours dans le pays d'origine du solliciteur. C'est vraisemblablement pourquoi Georges d'Esclavonie devait faire carrière en France après ses études universitaires. D'abord membre du chapitre de la cathédrale d'Auxerre où il arriva de bonne heure[29], il devint en 1403 chanoine pénitencier de l'église métropolitaine de Tours où il devait mourir en 1416[30].

Georges d'Esclavonie était certainement un personnage considérable et sa culture était très étendue pour l'époque. La bibliothèque de la ville de Tours conserve ses oeuvres inédites[31], et les manuscrits qu'il avait acquis au cours de sa carrière; l'un d'entre eux est accompagné de gloses en langue slave qui sont du plus haut intérêt. Il avait en outre composé en latin un ouvrage qui a été traduit en français sous un titre significatif **Le Château de Virginité**[33]. La bibliothèque de Tours conserve naturellement l'original de cet ouvrage qui est parfaitement dans le goût de l'époque[34]. Elle possède également un recueil de textes à l'usage des prédicateurs qui a été copié en 1398 par un neveu de Georges d'Esclavonie, Ulric de Paris, qui était vraisemblablement venu avec son oncle, ou à la suite de son oncle, dans la capitale de la France pour y faire ses études[35]. C'est dire que le prestige de cette dernière et de son université attirait l'élite croate soucieuse de parfaire sa culture et de conquérir ses grades sur les bords de la Seine.

Les noms de Georges d'Esclavonie et d'Ulric de Paris ne sont pas isolés dans les sources à cet égard. Pour la première moitié du XVe siècle, ces dernières signalent plu-

sieurs croates parmi les membres de la nation anglo-allemande de l'Université de Paris. A l'instar d'Augustin Kažotić, ils peuvent être originaires de Trogir comme un certain Michel, fils de Georges, qui figure parmi les étudiants pauvres de l'Université de Paris où il prend ses grades en 1415[36]. Deux autres Marc et Benoît, qui sont à Paris en 1420, peuvent également provenir de Croatie[37]. Tout en attestant la présence des étudiants croates dans la capitale de la France dans la première moitié du XVe siècle, ces noms ne sont pas autrement connus dans l'histoire. En revanche, les sources mentionnent à cette époque la présence sur les rives de la Seine d'un croate du diocèse de Zagreb, Cosmas, fils de Simon, dont la carrière est très explicite. Comme Michel, fils de Georges cité précédemment, Cosmas, fils de Simon, était un étudiant pauvre. Bachelier ès-arts en 1431, il est licencié en 1433 et il obtient la même année la maîtrise dans cette discipline[38]. Peu de temps après, il arbitre un conflit entre ses collègues au sujet d'une affaire qui n'apparaît pas clairement dans les sources et son esprit de conciliation est signalé à cette occasion par le registre de la nation anglo-allemande de l'Université[39]. Au reste, celui-ci évoque plus longuement à cette époque la carrière d'un prêtre du diocèse de Zagreb, Paul, fils de Nicolas de Slavonie, dont le caractère procédurier et querelleur contraste singulièrement avec l'irénisme du précédent.

La carrière mouvementée de ce prêtre croate mérite une mention particulière[40]. En 1418, il obtient successivement sa déterminance, sa licence et sa maîtrise ès-arts[41] et en 1422, il est apparemment titulaire du troi-

sième et dernier baccalauréat en théologie[42]. L'Université de Paris demande alors à l'empereur Sigismond, roi de Hongrie, de lui accorder un bénéfice dans les pays de la couronne de saint Etienne[43]. La Croatie était rattachée la Hongrie depuis le début du XIIe siècle et la requête paraissait légitime à tous égards. A cette époque, la corporation universitaire ne ménage pas ses éloges à Paul de Slavonie, dont elle recommande tout particulièrement à l'empereur la science et les qualités intellectuelles et morales. En 1424 d'ailleurs, l'intéressé faillit être nommé procureur de la nation anglo-allemande de l'Université de Paris. Mais, peu de temps après, il entre en conflit avec des étudiants danois qui appartenaient comme lui à ce groupe national et ses démêlés avec celui-ci l'écarteront définitivement des charges qu'il postulait dans la corporation des maîtres et des étudiants parisiens. A la fin de l'année 1424, le hongrois Martin de Bereck se présente contre lui pour occuper les fonctions de recteur de l'Université et celle-ci, soucieuse d'éviter un affrontement entre les deux hommes qui étaient devenus des adversaires après avoir été des mais, choisit un troisième candidat pour ces fonctions, Pierre de Creil, de la nation de France[44]. Certes les dissensions, qui séparaient à cette époque, on le précisera plus loin, les Hongrois des Croates, sont probablement à l'origine de la rivalité entre les deux compétiteurs. Cependant, Jean de Flicke, qui était procureur de la nation anglo-allemande du corps universitaire parisien, prend parti contre Paul de Slavonie qui est mis en accusation par cette dernière. Celle-ci reproche au prêtre croate de violer le secret de ses délibérations et d'être un perturbateur. L'affaire prend dès lors une fâcheuse

tournure. Paul de Slavonie est exclu de la nation anglo-allemande, après que son cas ait été soumis au recteur appelé à statuer sur la culpabilité du délinquant[45].

On pourrait croire que les accusations portées contre Paul de Slavonie étaient systématiquement tendancieuses, puisqu'au cours des délibérations qui précédèrent la sentence, l'adversaire hongrois de l'étudiant croate précisait que celui-ci devait être appelé Paul de Slavonie et non Paul de Hongric[46]. Cependant, si les divergences nationales avaient assurément joué un rôle dans le procès qui était fait à son rival, il est sûr que celui-ci n'avait pas agi honnêtement. De fait, la nation anglo-allemande accuse explicitement Paul de Slavonie de l'avoir trompée en déclarant qu'il était sans ressources, alors qu'il avait effectivement eu des bourses pour obtenir ses grades[47]. Cette accusation confirme naturellement les reproches antérieurs et elle atteste sans équivoque la culpabilité du résident croate. Comme l'a montré M. Tanaka[48], les bourses dont les étudiants disposaient pour passer leurs examens étaient une institution essentielle de la corporation universitaire et des groupes nationaux – les quatre nations – qui la composaient. Elles correspondaient aux honoraires que ces étudiants versaient à leur nation pour l'obtention des grades et les intéressés ne pouvaient être dispensés de ce versement que s'ils attestaient sous la foi du serment qu'ils étaient pauvres. Le délit de Paul de Slavonie était donc particulièrement grave. A une époque où le serment avait une valeur religieuse, celui-ci s'était parjuré en affirmant contre la vérité qu'il était sans ressources pour acquitter ses droits universitaires[49].

S'estimant lésée, la nation anglo-allemande s'adresse à la Faculté de théologie auprès de laquelle l'intéressé poursuivait ses études. Elle demande que le coupable lui donne satisfaction avant d'obtenir sa licence dans cette faculté[50], Paul de Slavonie persiste d'ailleurs dans son opposition. Cependant, après s'être saisie de l'affaire à son tour, la Faculté de théologie refuse de lui accorder la licence en 1426[51]. Le prêtre croate entre alors en conflit ouvert avec l'Université et il doit se défendre auprès de la justice royale et du pape avant d'obtenir satisfaction[52]. Avec des péripéties diverses, l'affaire allait se prolonger pendant plus de dix ans.

En 1439, Paul de Slavonie était enfin proclamé licencié en théologie[53] après avoir fait amende honorable et être réintégré dans l'Université[54]. Mais celle-ci, dont l'attitude corporatiste était sans faille, avait pris toutes les mesures nécessaires pour neutraliser son adversaire qui avait dû renoncer à ses prétentions et à ses actions en justice pour obtenir satisfaction[55].

Certes, on l'a dit, les difficultés que Paul de Slavonie avait rencontrées dans sa carrière étaient vraisemblablement imputables à la personnalité de l'intéressé. Mais il est également probable qu'elles dépendaient des circonstances politiques du moment. Le différend qui séparait Paul de Slavonie de Martin de Bereck n'était pas effectivement sans rapport avec le conflit qui opposait à la même époque Venise à la Hongrie, au sujet de la Croatie et de la côte dalmate récemment annexées par la République de Saint-Marc[56]. Les sources universitaires sont naturellement muettes à ce sujet et il est impossible de se prononcer catégoriquement sur les aspects

politiques de ce différend. On constatera cependant que celui-ci prend fin à la mort de l'empereur Sigismond (1437) au moment même où cessent définitivement les hostilités entre Venise et la Hongrie à propos de la Croatie et où le nouveau titulaire de la couronne de saint Etienne, Vladislav, qui n'a plus d'ailleurs la dignité impériale, reconnaît en fait la souveraineté de la République de Saint-Marc sur la Dalmatie et la Slavonie maritime[58]. En tout état de cause, Paul de Slavonie avait dû se prononcer contre Sigismond dans le conflit entre Venise et celui-ci et son attitude était probablement à l'origine de l'hostilité que lui avait manifestée Martin de Bereck[59]. Au reste, dans la mesure où il soutenait éventuellement les revendications de la République de Saint-Marc sur la Dalmatie, Paul de Slavonie ne pouvait plus être compté parmi les membres de la nation anglo-allemande de l'Université de Paris[60].

De toute manière, les événements qui marquaient au début du XVe siècle l'histoire de l'Europe trouvaient un large écho dans le corps universitaire parisien qui accueillait des étudiants originaires de tous les pays et qui avait en quelque sorte un caractère international. A cette époque d'ailleurs, l'Université de Paris était effectivement l'arbitre des conflits qui divisaient l'Eglise romaine depuis le début du Grand Schisme d'Occident (1378). Elle avait été sollicitée de donner son avis sur les moyens de mettre fin à la division de la chrétienté entre les deux papautés rivales depuis cette date et son intervention avait finalement permis la réunion successive des conciles de Pise (1409), de Constance (1414–1418) et de Bâle (1431–1449) qui devaient avec des fortunes diverses contribuer à la

solution définitive de la crise. La mission que ses délégués avaient été appelés à remplir dans les assemblées conciliaires où s'exprimaient les opinions les plus contradictoires avait suscité des discussions animées sur les problèmes de l'heure. A une époque où il n'existait aucune séparation entre la société civile et la société religieuse, ces problèmes intéressaient aussi bien d'ailleurs les puissances temporelles que la structure de l'Eglise qui avait été profondément ébranlée par le schisme pontifical[61]. C'est également dans ce contexte qu'il faut replacer le conflit entre Paul de Slavonie et l'Université de Paris, même si les sources évitent de situer précisément les faits dans cette perspective[62].

En réalité, le Grand Schisme d'Occident avait entraîné une contestation radicale de la société ecclésiastique, telle qu'elle était conçue par la hiérarchie romaine depuis deux cents ans. Mais les origines de cette contestation étaient plus anciennes et la crise de la papauté à partir des dernières décennies du XIVe siècle avait servi de révélateur à cet égard. Après le schisme du XIe siècle qui avait marqué pour Rome le refus du pluralisme ecclésial entre les Grecs et les Latins, l'Eglise romaine avait affirmé en Occident sa suprématie politique et religieuse, en soumettant la chrétienté médiévale à la primauté de gouvernement du pape. La monarchie pontificale était apparue dès lors comme la seule issue possible pour assurer l'unité de l'Eglise et établir sur cette base les fondements de la société ecclésiastique et laïque. Le droit canonique avait exprimé avec force cette conviction à l'âge classique. Cependant, les contradictions qu'on avait artificiellement supprimées par la centralisation romaine et le refus du pluralisme

ecclésial réapparaissaient sous une autre forme. La papauté, que Grégoire VII avait placée au-dessus des évêques, des rois et de l'empereur lui-même[63], était devenue à son tour l'objet des rivalités entre les puissances. Contestée par la société laïque qu'elle prétendait régenter et soumettre à ses intérêts temporels[64], elle était à la merci de ceux dont elle servait les ambitions politiques. Tels étaient les motifs qui avaient entraîné son transfert en Avignon sous la pression de la France, avant de susciter le schisme pontifical.

Dans une situation de cet ordre, le corps ecclésiastique reflétait à tous les échelons les contradictions de la hiérarchie. Dans la mesure où ils avaient entre eux des interférences nombreuses et variées, les problèmes religieux et politiques suscitaient les polémiques les plus vives dans l'opinion. Au coeur de la crise, l'Université de Paris se faisait naturellement l'écho de ces polémiques. Celles-ci devaient tout spécialement intéresser Jean Stojković, qui sera l'interprète autorisé des idées et des aspirations de ses collègues parisiens au concile de Bâle.

Comme on l'a indiqué précédemment[65], Jean Stojković est assurément le représentant le plus célèbre de la Croatie et de la Dalmatie à l'Université de Paris au Moyen-Age. Né à Raguse dans les dernières années du XIVe siècle[66], il entra de bonne heure chez les Dominicains. Après avoir fait ses premières études dans sa ville natale, il obtint une bourse du Sénat de cette dernière pour compléter sa formation en dehors de son pays[67]. Stojković partit alors pour l'Italie où il devait rester trois ans et obtenir le baccalauréat en théologie à l'Université de Padoue.

A la faveur d'une nouvelle bourse du Sénat de Raguse[68], il fut envoyé à Paris pour y terminer ses études par le maître général des Frères-Prêcheurs de l'époque, Léonardo Dati de Florence.

Le 8 novembre 1420, la Faculté de Théologie parisienne lui conférait le grade de docteur[69] et, comme l'attestent les sources historiques, il participait l'année suivante aux festivités de la nation anglo-allemande de l'Université de Paris[70]. Après un séjour de quelques années dans la capitale de la France, il avait pu s'imposer à ses collègues par son savoir faire et sa science théologique et en 1422, ces derniers le chargèrent de représenter la corporation universitaire auprès du pape Martin V et de l'empereur Sigismond pour leur demander de convoquer le concile général, qui devait se réunir après la dissolution de l'assemblée de Constance (1418)[71]. Conformément aux voeux de cette dernière[72], ce concile devait se réunir dans un délai rapproché pour résoudre les problèmes en suspens et entreprendre la réforme de l'Eglise.

Stojković devait s'acquitter parfaitement de sa mission. Il joua un rôle très important aux synodes de Pavie (1423) et de Sienne (1424)[73], qui préparèrent le concile de Bâle, et l'autorité qu'il avait acquise lui permit entre-temps d'enseigner la théologie. Mais sa notoriété le fit appeler à des fonctions plus importantes. En 1431, le pape Martin V charge le cardinal Giulio Cesarini de le représenter au concile de Bâle qu'il venait de convoquer et il demande à Stojković de seconder celui-ci à cet égard. Stojković devait désormais avoir un rôle de premier plan[74]. Il devait notamment présider l'assemblée conciliaire en l'absence

du cardinal Cesarini que ses obligations retenaient très souvent à la cour pontificale. Il n'était alors que simple prêtre; mais son titre de docteur de l'Université de Paris lui donnait une autorité particulière dans cette assemblée, où les maîtres et les étudiants de la capitale de la France étaient particulièrement nombreux et jouaient un rôle déterminant dans les débats.

Au demeurant, Stojković partageait les thèses conciliaristes de ces derniers. Le fait apparaît notamment dans le traité qu'il devait composer sur l'Eglise pour répondre aux objections des hussites et dans les entretiens qu'il devait avoir à Constantinople avec l'empereur Jean VIII Paléologue et le patriarche oecuménique Joseph II, auprès desquels il fut envoyé entre 1435 et 1438 par le concile de Bâle pour tenter de mettre fin au schisme entre l'Orient et l'Occident et rétablir l'unité chrétienne[75].

C'est à partir de 1433 que Jean de Raguse devait composer son **Traité de l'Eglise,** qui fut vraisemblablement terminé aux alentours de 1440. Grâce à l'excellente édition princeps qui en a été donnée récemment par Franjo Šanjek et ses collaborateurs dans les **Croatica christiana,** nous pouvons lire désormais le texte intégral de cet ouvrage qui n'avait jamais été publié auparavant[76]. Cette édition représente une date importante pour la connaissance de l'ecclésiologie catholique. Le **Traité de l'Eglise** de Jean de Raguse est effectivement le premier ouvrage de ce genre dans l'histoire de l'Eglise romaine et, sans résoudre tous les problèmes, son auteur examine d'une manière systématique les principales questions qui se posent à cet égard. Il s'agit assu-

rément d'un ouvrage de circonstance, puisqu'il est né de la polémique entre les catholiques et les disciples de Jean Hus sur la nature de l'Eglise et sa structure hiérarchique. Mais il n'en est pas moins important pour l'époque. Pour mieux combattre les positions érronées de Hus et de ses sectateurs, les Pères de Bâle avaient invité ces derniers à exposer leur point de vue devant l'assemblée conciliaire. Le débat devait être contradictoire, puisqu' après discussion, celle-ci devait être appelée à réfuter les thèses des hérétiques et définir les principes de l'ecclésiologie orthodoxe.

C'est dans les premiers mois de l'année 1433 que le débat s'engagea au concile[77] et le **Traité de l'Eglise** de Stojković reproduit fidèlement les thèses que celui-ci défendit à cette occasion contre ses adversaires. Celles-ci reflètent pour l'essentiel la position catholique traditionnelle. Dans son texte, Stojković réfute avec force les conceptions hérétiques sur l'Eglise des prédestinés, que Jean Hus et ses disciples opposent à la hiérarchie ecclésiastique et à la pratique sacramentaire du moment[78]. Il montre que cette Eglise échappe aux notes qui sont reconnues à la communauté chrétienne par la tradition la plus constante et qu'elle contredit à tous égards l'universalisme du mystère de la Rédemption qui s'adresse à l'humanité dans son ensemble. A son avis, la hiérarchie ecclésiastique est indispensable pour fonder cet universalisme en droit et en fait.

Il est hors de notre propos d'exposer en détail les thèses ecclésiologiques de Jean de Raguse qui se situent généralement dans le prolongement de la scolastique traditionnelle. Stojković appartenait à l'Ordre des

Frères-Prêcheurs et il défend nécessairement les positions de l'Ecole à cet égard. Mais son apologie de l'Eglise hiérarchique reflète précisément les polémiques contemporaines, lorsqu'elle défend avec insistance la primauté romaine et qu'elle identifie cette dernière au corps de l'Eglise dans son ensemble. Le fait est important à souligner. Pour Jean de Raguse, l'évêque de Rome est au sommet de la hiérarchie ecclésiastique [79]. Cependant son action est inséparable de celle de l'Eglise qui agit en union avec lui dans la communauté conciliaire. Même s'il est supérieur à tous les prélats sans exception, les évêques et les prêtres participent à son pouvoir suprême dans l'unité de l'Eglise romaine qui constitue un corps infaillible dans sa tête et dans ses membres[80]. Telle est en substance la doctrine ecclésiologique de Jean de Raguse dans son **Tractatus de ecclesia.**

Cette doctrine est conforme à la tradition catholique de l'époque[81]. Mais dans la mesure où la communauté conciliaire est indistinctement représentée par le pape et le corps ecclésiastique dans son ensemble, elle introduit nécessairement une césure entre le Siège apostolique et la personne qui en est le titulaire. Les thèses de Jean Stojković sont sans équivoque à cet égard. Après avoir rappelé les témoignages patristiques qui fondent l'inérrance doctrinale de l'Eglise romaine, le Ragusain précise en effet: »Clarum est autem quod praedictae auctoritates non possunt intelligi praecise de sede apostolica et de Ecclesia romana materialiter accepta pro papa et suo collegio cardinalium tantummodo, quia plures summorum pontificum erraverunt, ut alias per extensum deducetur. Oportet igitur quod intelligantur de

sede apostolica et Ecclesia romana, prout significat universitatem fidelium ipsius Petri cathedrae adhaerentium[82].«

Il est donc clair pour Stojković que l'inérrance du Siège apostolique ne s'applique pas à la personne du pape en tant que telle. Elle s'étend au corps de l'Eglise qui est hiérarchiquement soumis à cette personne et qui constitue avec elle la communauté conciliaire. C'est ce que le théologien croate exprime plus précisément en affirmant un peu plus loin: »neque propter haeresim papae, neque propter ipsius malitiam aut tyrannidem discedendum est, non dico ab Eugenio aut a Martino, sed a cathedra Petri[83].«

Autrement dit, si l'on peut – et l'on doit – se séparer du pape lorsqu'il est hérétique, il est interdit de s' écarter de la chaire de Pierre par le schisme. L'affirmation est péremptoire. Elle reflète les positions des docteurs parisiens de l'époque et singulièrement celles du chancelier Gerson que Stojković avait en grande estime pour sa part. Invité à donner son avis sur le schisme pontifical qui avait divisé l'Eglise à la fin du XIVe siècle et au début du XVe siècle, celui-ci avait été nécessairement conduit à établir une distinction entre la personne du pape et le Siège apostolique, dont il entendait préserver l'inérrance doctrinale dans la communion avec le corps ecclésiastique[84]. La thèse était née des circonstances et Stojković devait naturellement l'adopter pour mieux défendre l'Eglise romaine contre les hérétiques qui contestaient précisément l'autorité de cette dernière. En définitive, le schisme consiste à rejeter cette Eglise et non tel ou tel évêque de Rome, dont l'attitude peut être éventuel-

lement contestable aux yeux du Ragusain. Et l'affirmation du théologien croate prend un singulier relief lorsqu'il désigne nommément à cet égard les papes Martin V et Eugène IV, qui ne lui avaient pas ménagé leur confiance. La remarque est d'autant plus significative d'ailleurs que Stojković devait entrer plus tard en conflit avec Eugène IV et illustrer de cette manière sa doctrine ecclésiologique.

La rupture entre Stojković et Eugène IV devait être progressive. Mais il est curieux de constater qu'elle commence justement à l'époque où le théologien croate est envoyé à Constantinople par le concile de Bâle, pour préparer l'union des Eglises avec l'empereur Jean VIII Paléologue et le patriarche Joseph II. Cette mission devait nécessairement être suspecte au pape Eugène IV qui négociait de son côté sur le même sujet avec les représentants de la chrétienté orientale et qui avait également adressé à cet effet une ambassade sur les rives du Bosphore[85]. Mais, conformément aux thèses qui lui sont propres dans son **Traité de l'Eglise,** Stojković ne s'était pas dérobé lorsque l'assemblée de Bâle l'avait prié de se rendre auprès de l'empereur grec et du patriarche oecuménique. Fidèle à sa doctrine, il estimait au contraire que cette assemblée, régulièrement convoquée par le pape, représentait la communauté conciliaire de l'Eglise dans son ensemble, et il ne craignit pas d'entrer violemment en conflit à Constantinople avec le représentant d'Eugène IV, Christophe Garatoni, évêque de Coron[86].

Mais, ce faisant, Stojković était abusé par les thèses qui avaient cours dans les milieux universitaires parisiens et qui étaient défendues avec plus ou moins de bonheur à

Bâle. Il revint aux Grecs et spécialement au patriarche Joseph II l'honneur de rappeler au ragusain et à la suite qui l'accompagnait dans sa mission qu'un concile oecuménique doit être en accord avec le pape, comme avec les patriarches orientaux. La thèse qui était conforme à la doctrine traditionnelle, devait s'imposer dans les faits. Grâce à l'appui des Grecs, qui récusèrent l'invitation de Stojković à se rendre sur les bords du Rhin, le pape Eugène IV put transférer le concile en Italie[87] – à Ferrare, puis à Florence – et l'assemblée de Bâle, dessaisie de ses pouvoirs, se sépara finalement de lui pour élire l'antipape Félix V[88]. Fidèle encore une fois à ses options théologiques, le Ragusain devait naturellement se rallier à celui-ci. Mais discrédité par son conflit avec la hiérarchie légitime, le concile de Bâle poursuivra inutilement son oeuvre schismatique avant de se disperser dans l'indifférence générale en 1449.

En attendant, l'élection de Felix V correspondait exactement aux thèses que Jean de Raguse avait exposées dans son **Traité de l'Eglise.** Après la rupture de l'assemblée de Bâle avec Eugène IV accusé d'avoir agi contre la majorité de cette dernière[89], elle rétablissait juridiquement la communauté conciliaire entre le pape et l'Eglise et elle apparaissait aux théologiens qui partageaient les conceptions de Stojković comme l'expression de la communion indispensable entre le corps ecclésiastique et le pontife romain. Il serait trop long d'évoquer ici les théories politiques qui permettaient de justifier cette opération de circonstances. A la suite de Gerson et des universitaires parisiens, Jean de Raguse subissait à cet égard l'influence de la **Politique** d'Aristote qu'il cite souvent dans son

oeuvre[90]. Les thèses du philosophe, qui avait défendu en son temps l'harmonie et la concorde indispensables aux cités humaines et qui avait largement inspiré les adversaires de la monarchie pontificale au XIVe siècle[91], étaient reprises à leur compte par les clercs soucieux de défendre cette dernière. Cependant, la transposition de l'aristotélisme politique dans les spéculations ecclésiologiques n'était pas sans risque et Jean de Raguse suscite nécessairement des réserves à ce sujet.

De toute manière, les dangers que le Grand Schisme d'Occident avait fait courir à l' Eglise étaient tels qu'ils conduisaient obligatoirement les théologiens à introduire dans la société religieuse les catégories politiques en vigueur et à soumettre plus ou moins consciemment l'autorité du pape au consentement du corps ecclésiastique. Cette conception s'imposait apparemment sous la pression des événements.

L'idée qui sera clairement exprimée plus tard par les théoriciens gallicans n'est pas rigoureusement explicite dans l'oeuvre de Jean de Raguse[92]. Mais elle n'en apparaît pas moins dans les passages que nous avons cités. Au demeurant, s'il faut admettre avec le P. Krchnak que, dans sa rédaction actuelle, le **Traité de l'Eglise** de Stojković n'est pas antérieur à 1440[93], ces passages justifient parfaitement l'attitude du théologien croate à cette époque. En rompant avec Eugène IV, le Ragusain estimait qu'il restait en communion avec l'Eglise romaine, puisque la majorité du concile de Bâle s'était prononcée contre le pape et que celui-ci s'était à son avis placé en dehors de la communauté ecclésiale. C'est pourquoi, après avoir été élu par l'as-

semblée conciliaire évêque d'Arges – Ardiscus – en Transylvanie, il devait approuver la déposition d'Eugène IV, l'élection de son compétiteur Félix V et la dignité cardinalice que celui-ci devait lui conférer en témoignage de gratitude[94]. Fidèle à ses convictions personnelles comme à celles de la majorité des universitaires parisiens de l'époque, Stojković était sincère avec luimême en acceptant d'entrer dans la hiérarchie schismatique.

Telle est l'ironie de l'histoire. Stojković qui avait systématiquement dénoncé le schisme dans son **Traité de l'Eglise,** devait effectivement mourir en dehors de la communion avec le véritable chef de l'Eglise romaine. Cependant, son incontestable bonne foi était la victime de son ignorance et des préjugés du temps. Séparés de l'Eglise grecque depuis le schisme de 1054 entre Rome et Michel Cérulaire, les théologiens latins avaient progressivement perdu le sens de la communauté conciliaire et ils ignoraient les principes de l'ecclésiologie traditionnelle à cet égard. Ils ne se souvenaient plus que cette dernière est essentiellement fondée sur l'union entre les Eglises d'Orient et d'Occident dans la collégialité entre le pape de Rome et les patriarches orientaux. Les Grecs le rappelèrent opportunément à Jean de Raguse à Constantinople et c'est en définitive cette collégialité, source d'équilibre pour le pontife romain et le corps ecclésial dans son ensemble, qui devait permettre à Eugène IV de triompher des résistances de l'assemblée de Bâle et de rétablir son autorité dans l'Eglise aux conciles de Ferrare et de Florence[95].

Mais, formé par l'Ecole qui lui avait appris à identifier la chrétienté romaine à l'Eglise universelle, Stojković n'était pas préparé à recevoir cet enseignement et à situer les rapports entre le pape et la communauté conciliaire dans la perspective de la collégialité traditionnelle. C'est pourquoi sa doctrine ecclésiologique devait l'entraîner malgré lui au schisme et à la rupture avec le pontife romain.

Cela dit, le **Traité de l'Eglise** de Jean de Raguse apparaît comme une oeuvre de premier ordre. Si sa distinction entre le Siège apostolique et la personne du pape devait retenir l'attention des gallicans, il n'en demeure pas moins une contribution décisive à l'ecclésiologie romaine dans son ensemble. Influencé par les thèses des universitaires parisiens de son temps, Stojković montre à son insu les limites de cette dernière. Même si son esprit était incapable de saisir les fondements véritables de la communauté conciliaire, il suscite cependant des réflexions suggestives à ce sujet. De toute manière, dans sa fidélité à l'enseignement de Gerson et de nombreux théologiens contemporains, il révèle les motivations profondes de la tradition gallicane et il en justifie les revendications légitimes. C'est dire qu'il atteste les liens divers qui unissent la Croatie et la France au point de vue religieux, comme au point de vue culturel.

La tradition que Stojković représente à cet égard devait être persistante et, quatre siècles plus tard, l'illustre artisan de la renaissance croate, l'évêque Strossmayer, s'en fera l'interprète au concile de Vatican I (1870) en prenant ouvertement la défense de l'Eglise de France contre ses détracteurs[96]. Il est

intéressant d'évoquer ce témoignage en conclusion de la présente étude sur les rapports entre les Croates et l'Université de Paris au Moyen-Age.

NOTES

1. Cf. S. GULDESCU, *History of medieval Croatia*, The Hague 1964, p. 29, qui rappelle que les Avares étaient des tribus slaves et qu'il faut vraisemblablement les identifier aux Croates: »The names 'Avar' and 'Slave' came to be regarded as identical. There was certainly a strong Croatian group- allied with them«.

2. Traditionnellement, à Rome comme à Constantinople, la dignité impériale était indivise. Elle pouvait être attribuée conjointement à plusieurs personnes, si l'accord existait entre ces dernières à cet égard. Mais cet accord n'existait pas au moment du couronnement de Charlemagne.

3. Pour un bref rappel des grands événements historiques de cette époque, on consultera pour l'Occident R. FOLZ, *Le couronnement impérial de Charlemagne. 25. décembre 800*, Paris 1964, *passim* et pour l'Orient L. BREHIER, *Le monde byzantin I. Vie et mort de Byzance*, Paris 1948, p. 88-102 (Nlle éd. 1969, p. 85-95).

4. Le concile réuni à l'initiative du pape Nicolas II se situe dans la perspective de la réforme grégorienne (voir n. 5). Cf. D. FARLATI, *Illyricum sacrum* III. *Ecclesia Spalatensis olim Salonitana*, Venetiis 1765, p. 128-131. C'est à tort que C.J. HEFELE, *Histoire des conciles*. Nlle trad. française par H. LECLERCQ IV, 2, Paris 1911, p. 1363, date ce concile de 1055. Les décrets du concile de Split devaient être ratifiés par le pape Alexandre II, successeur de Nicolas II. Cf. JAFFE-WATTENBACH, n° 4477. En fait, ils furent surtout appliqués à l'époque en Dalmatie. La Croatie intérieure devait résister pendant longtemps encore à l'introduction de la liturgie latine dans le pays. Cf. C.J. HEFELE, *ibid*.

5. Cf. D. FARLATI, *op. cit.* III, p. 145-147 et S. GULDESCU, *op. cit.*, p. 141.

6. Cet hagiographe parisien du nom d'Adam n'est guère connu autrement. Cf. *Histoire littéraire de la France* VII, Paris 1746, p. 510-511 et R. CEILLIER, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques* XX, Paris 1757, p. 410-411.

7. THOMAS L'ARCHIDIACRE, *Historia Salonitana* XVI (cf. D. FARLATI, *op. cit.* III, p. 132 et F. RAČKI, *Monumenta spectantia historiam Slavorum meridionalium* XVI. *Scriptores* III, Zagrabiae 1894, p. 48). La vie de saint Domnius, premier évêque de Salone -c'est-à-dire de l'ancien Split-, retranscrite par l'hagiographe parisien, est reproduite dans *Acta sanctorum Aprilis* II die 11, p. 7-8 et dans D. FARLATI, *ibid.* I, p. 418-419.

8. Pour comprendre la portée de cette décision qui avait fait l'objet d'un chrysobulle solennel de l'empereur Alexis Ier Comnène qu'on a daté par erreur de 1082, on consultera A. TUILIER, »La date exacte du chrysobulle d'Alexis Ier Comnène en faveur des Vénitiens et son contexte historique«, *Rivista di Studi bizantini e neoellenici*. N.S. 4 (XIV) 1967, p. 27-48

9. Certains de ces explorateurs, tel Marco Polo, étaient d'origine vénitienne et la côte dalmate se trouvait nécessairement sur leur route.

10. La corporation universitaire des maîtres et des étudiants parisiens devait être effectivement reconnue par le roi Philippe Auguste en 1200 (Cf. H. DENIFLE et E. CHATELAIN, *Chartularium Universitatis Parisiensis* I. *Ab anno MCC usque ad annum MCCLXXXVI*, Parisiis 1889, p. 59-61) et par le cardinal Robert de Courson, légat du pape Innocent III, en août 1215 *(Ibid.*, p. 78-79).

11. Cf. D. A. MORTIER, *Histoire des maîtres généraux de l'Ordre des Frères Prêcheurs*. I. *1170-1263*, Paris 1903, p. 153-155

12. Sur les origines des nations dans les universités médiévales, on consultera P. KIBRE, *The Nations in the Mediaeval Universities*, Cambridge Mass. 1948, *passim* et A. TUILIER, »La notion romano-byzantine de *studium generale* et les origines des nations dans les universités médiévales«. *Bulletin philologique et histo-*

rique (jusqu'à 1610) du Comité des Travaux historiques et scientifiques, Année 1981, p. 7-27

13. Pour la composition de la nation anglo-allemande de l'Université de Paris, consulter notamment G. C. BOYCE, *The English-German Nation in the University of Paris during the Middle Ages*, Bruges 1927, *passim*, M. TOULOUSE, *La nation anglaise-allemande de l'Université de Paris des origines à la fin du XVe siècle*, Paris 1939, *passim*, et la thèse récente de M. TANAKA, sur le sujet. Cette thèse, qui a pour titre *La nation anglo-allemande de l'Université de Paris à la fin du Moyen Age* et qui a été soutenue à Paris en 1983 doit être publiée.

14. Il existait effectivement des provinces et des sous-groupes divers au sein de la nation anglo-allemande de l'Université de Paris. Au reste, ces provinces et ces sous-groupes ne sont pas toujours faciles à identifier. Voir notamment à ce sujet la thèse de M. Tanaka citée n. 13.

15. Dès 1228. Cf. D.A. MORTIER, *op. cit.* I, p. 154-155

16. Cf. B. FRANOLIĆ, *L'influence de la langue française en Croatie d'après les mots empruntés. Aspect socio-historique*, Paris 1975, p. 32.

17. Charles-Robert, fils de Charles-Martel d'Anjou, petit-fils de Charles II, roi de Naples et arrière-petit-fils de Charles Ier d'Anjou, devait être roi de Hongrie et de Croatie de 1308 à 1342. C'est par le mariage de Charles II avec Marie de Hongrie que les Angevins de Naples avaient accédé au trône de Hongrie et de Croatie. Charles Martel, fils de Charles II et de Marie de Hongrie, devait le premier occuper ce trône avant son fils Charles–Robert. Mais il était mort en 1295 sans avoir réussi à s'introduire dans ses états. Pour sa part, Charles-Robert eut également beaucoup de mal à s'implanter en Hongrie et en Croatie, où l'ancienne dynastie magyare d'Arpad lui contestait ses droits à la couronne.

18. Cf. S. GULDESCU, *op. cit.*, p. 294.

19. Il s'agit de Robert Ier d'Anjou (1297-1343), qui était fils de Charles II d'Anjou, roi de Naples et frère de Charles Martel, père de Charles-Robert (cf. n. 17).

20. Cf. S. GULDESCU, *op. cit.*, p. 304. Augustin Kažotić devait être l'objet d'un culte après sa mort. Mais les Croates ne purent obtenir le transfert de sa dépouille mortelle dans son pays. Pour la biographie d'Augustin Kažotić, qui a été béatifié par le pape Clément XI en 1702, consulter *Acta Sanctorum. Augusti I die 3*, p. 283-310.

21. C'est effectivement en 1387 qu'il apparaît comme maître ès-arts de l'Université de Paris dans les sources (cf. H. DENIFLE et E. CHATELAIN, *op. cit.* III, p. 187); mais il avait peut-être obtenu ce grade antérieurement.

22. Cf. H. DENIFLE et E. CHATELAIN, *Liber procuratorum nationis Anglicanae (Alemanniae) in Universitate Parisiensi* I. *Ab anno MCCCXXXIII usque ad annum MCCCCV*, Parisiis 1894, *passim*.

23. Cf. H. DENIFLE et E. CHATELAIN, *Chartularium Universitatis Parisiensis* III, p. 229 et 513-515. Cf. Vienne ms. latin 4384, f⁰ 269. Cette querelle devait empêcher les Frères Prêcheurs d'enseigner à Paris pendant plusieurs années.

24. Ce traité inédit apparaît dans un manuscrit de la bibliothèque de la ville de Tours (ms. 79, f⁰1-56v).

25. Cf. H. DENIFLE et E. CHATELAIN, *Liber procuratorum nationis anglicanae (Alemanniae) in Universitate Parisiensi I, passim*.

26. Cf. H. DENIFLE et E. CHATELAIN, *Chartularium Universitatis Parisiensis IV*, p. 43.

27. *Ibid.*, p. 77.

28. *Ibid.*

29. On pouvait obtenir un bénéfice ecclésiastique, tout en continuant de faire partie de l'Université. En fait, les gradués appartenaient à vie à cette dernière.

30. Pour la vie et les oeuvres de Georges d'Esclavonie, on consultera notamment L. LEGER, »Georges d'Esclavonie chanoine pénitencier de la cathédrale de Tours«, *Revue des Bibliothèques* 19 (1909), p. 145-152 et G. OURY, »Un directeur de moniales au début du XVe siècle: Georges de Rain, dit Georges d'Esclavonie«, *Bulletin de la Société archéologique de Touraine* 34 (1965), p. 223-241, qui précise justement p. 225. les origines croates de l'intéressé.

31. Parmi celles-ci, il faut signaler un résumé de la *Secunda secundae* de la *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin, achevé en 1413 (Tours ms. 371) par Georges d'Esclavonie, ainsi que des sermons et des commentaires exégétiques rédigés par celui-ci au début du XVe siècle (Tours ms. 95). Ces oeuvres sont de la main de cet auteur, auquel on doit attribuer plusieurs autres manuscrits de la bibliothèque de la ville de Tours (ms. 39, 339, 552) qui ont été également copiés par lui. Le fait est important à signaler. La bibliothèque de Georges d'Esclavonie, qui comprenait en outre des manuscrits plus anciens (Tours ms. 357, 362, 364, 444), devait être léguée par celui-ci au chapitre de Tours et parvenir après la Révolution dans les collections publiques de cette ville.

32. Tours ms. 95.

33. Cette traduction a été imprimée à trois reprises à Paris, au début du XVIe siècle, chez Antoine Vérard en 1505, Jean Trepperel en 1506 et Simon Vostre à une date imprécise. Cette dernière édition de la version française de *l'Epistola de virginitate servanda* est intitulée *La vierge sacrée*. Un manuscrit de cette version provient de la bibliothèque de Richelieu. Légué à la Sorbonne avec les livres du cardinal après la mort de celui-ci (1642), il est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (ms. fr. 24788).

34. Tours ms. 552. Il s'agit en réalité d'une lettre d'exhortation que Georges d'Esclavonie avait adressée à une moniale de Beaumont-lès-Tours qu'il avait dirigée, Isabelle de Villeblanche. Celle-ci devait être élue abbesse de Beaumont le 27 janvier 1457 et mourir le 25 octobre 1469. En dehors du manuscrit de Tours, qui est vraisemblablement autographe (cf. n. 31), l'oeuvre est représentée par trois autres témoins dans les différentes bibliothèques d'Europe (Paris BN ms. lat 14898, Munich ms. 18381 et un ms. de l'abbaye de Melk en Basse-Autriche). Cf. G. OURY, *art. cit.*

35. Tours ms. 469.

36. Cf. H. DENIFLE et E. CHATELAIN, *Liber procuratorum nationis Anglicanae (Alemanniae) in Universitate Parisiensi* II. *Ab anno MCCCCVI usque ad annum MCCCCLXVI*, Parisiis 1897, col. 190-196. Cf. M. DEANOVIĆ, Anciens contacts entre la France et Raguse, Zagreb 1950, p. 90.

37. Cf. M. DEANOVIĆ, *ibid.*

38. Cf. H. DENIFLE et E. CHATELAIN, *Liber procuratorum nationis Anglicanae (Alemanniae) in Universitate Parisiensi* II, col. 447, et 469 et M. DEANOVIĆ, *ibid.*

39. Cf. H. DENIFLE et E. CHATELAIN, ibid. II, col. 472-473

40. *Ibid.* II,*passim.*

41. *Ibid.* II, col. 241-243. Les étudiants obtenaient souvent les trois grades, la déterminance, c'est-à-dire le baccalauréat, la licence et la maîtrise ès arts, la même année.

42. Cf. H. DENIFLE et E. CHATELAIN, *Chartularium Universitatis Parisiensis* IV, p. 417. Le baccalauréat en théologie exigeait successivement en effet de ses postulants les titres de bachelier biblique, de bachelier sententiaire et de bachelier formé.

43. *Ibid.*

44. Sur les premières étapes de la carrière universitaire de Paul de Slavonie, voir H. DENIFLE et E. CHATELAIN, *Liber procuratorum nationis Anglicanae (Alemanniae) in Universitate Parisiensi* II, col. 241-314. Le conflit entre Paul de Slavonie et Martin de Bereck, qui devait devenir le porte-parole de l'Université contre son adversaire croate, est très précisément évoqué par A. L. GABRIEL, *Martin de Bereck, Receptor, Proctor and Rector at the University of Paris (1423-1432),* p. 8-12.

45. Cf. H. DENIFLE et E. CHATELAIN, *ibid.* II, col. 328.

46. *Ibid.*

47. *Ibid.* II, col. 333.

48. Cf. M. TANAKA, *op. cit.* n. 13.

49. Le faux serment de Paul de Slavonie était évident à cet égard, puisqu'en 1421 celui-ci avait obtenu, semble-t-il, le titre de bachelier biblique avec une bourse de 24 sous, qui représentait une somme importante pour l'époque. Cf. H. DENIFLE et E. CHATELAIN, *Chartularium Universitatis Parisiensis* IV, p. 399.

50. H. DENIFLE et E. CHATELAIN, *Liber procuratorum nationis Anglicanae (Alemanniae) in Universitate Parisiensi* II, col. 335.

51. *Ibid.* II, col. 339.

52. Outre les nombreuses mentions du *Livre des Procureurs de la nation anglo-allemande de l'Université de Paris* sur cette affaire, on consultera également sur le sujet H. DENIFLE et E. CHATELAIN, *Chartularium Universitatis Parisiensis* IV, *passim*. La querelle suscita l'intervention de l'ensemble des juridictions ecclésiastiques et laïques, puisque Paul de Slavonie devait être excommunié par l'évêque de Paris (*Ibid.* IV, p. 550) et qu'il fit appel contre cette décision (cf. A. L. GABRIEL, *op. cit.* p. 11).

53. *Ibid.* IV, p. 608.

54. H. DENIFLE et E. CHATELAIN, *Liber procuratorum nationis Anglicanae (Alemanniae) in Universitate Parisiensi* II, col. 509-510.

55. *Ibid.*, col. 509.

56. En 1409, la République de Saint-Marc avait acheté à Ladislas de Naples les droits que celui-ci détenait sur la Croatie comme héritier de la dynastie d'Anjou - dépossédée du royaume de saint-Etienne par Sigismond de Luxembourg, qui devait être élu empereur l'année suivante (1410) - et elle devait annexer une partie de la Croatie et de la côte dalmate, au début du XVe siècle. Un courant plus ou moins favorable aux Vénitiens devait se former dans ces pays, notamment dans l'oligarchie urbaine qui s'opposait à la politique aristocratique et féodale de l'empereur Sigismond. Cf. S. GULDESCU, *op. cit.*, p. 234-237.

57. La dignité impériale devait passer à l'empereur Albert II d'Autriche (1438-1439). A la mort de celui-ci, sa veuve rèclama ses droits sur la Hongrie et la Croatie. Mais ses revendications ne devaient pas être suivies d'effet. Cf. *Ibid.*, p. 237.

58. Cependant Raguse, dont la Hongrie avait reconnu l'indépendance depuis 1358, devait réussir à échapper à la domination vénitienne.

59. C'est vraisemblablement ce que voulait dire Martin de Bereck en affirmant que son rival n'était pas hongrois.

60. Les Vénitiens ne venaient pas d'ailleurs faire leurs études à Paris. Ils fréquentaient l'Université de Padoue, qui était sous la souveraineté de la République de Saint-Marc depuis que cette dernière avait conquis la »terre ferme« au début du XVe siècle. De toute manière, quand ils venaient à Paris, les étudiants italiens s'agrégeaient à la nation de France, comme l'ensemble de leurs condisciples originaires des pays latins.

61. La meilleure synthèse sur le sujet est actuellement l'ouvrage de E. DELARUELLE, E. R. LABANDE et P. OURLIAC, *L'Eglise au temps du Grand Schisme et de la crise conciliaire,* 1962-1964, 1232 p.

62. L'Université de Paris était l'alliée de l'empereur Sigismond, roi de Hongrie, et elle s'opposait nécessairement aux Croates qui favorisaient les adversaires de celui-ci.

63. C'est essentiellement le programme des *Dictatus papae* de Grégoire VII (cf. P. L. 148, 407-408).

64. On sait les résistances que l'empereur Louis de Bavière (1314-1346) devait opposer à la papauté, dans la première moitié du XIVe siècle.

65. Voir p. 8

66. Pour les principales étapes de la vie de Jean Stojković, on consultera notamment B. DUDA, *Johannis Stojković de Ragusio OP doctrina de cognoscibilitate Ecclesiae,* Roma 1958, *passim,* A. KRCHNAK, *De vita et operibus Johannis de Ragusio,* Romae 1960, *passim* et F. ŠANJEK, *Magistri Johannis (Stojković) de Ragusio OP Tractatus de Ecclesia,* Zagrabiae 1983, p. V-XI.

67. Cf. B. DUDA, *op. cit.,* p. 11, n. 9, S. KRASIĆ, *Congregatio Ragusina OP (1487-1550),* Romae 1972, p. 154, n. 12 et F. ŠANJEK, *op. cit.,* p. VI.

68. Cf. S. KRASIĆ, *op. cit.,* p. 155, n. 14.

69. L'attestation du grade de docteur en théologie, obtenu par Jean de Raguse, figure dans un manuscrit de la Bibliothèque universitaire de Bâle (ms. E 11 k f°328v). Cf. B. DUDA, *op. cit.,* p. 12-13, n. 14 et F.

ŠANJEK, *op. cit.*, p. VI. La Bibliothèque universitaire de Bâle conserve, on le sait, les livres et les papiers de Jean de Raguse. Cf. H. DENIFLE et E. CHATELAIN, *Liber procuratorum nationis Anglicanae (Alemanniae) in Universitate Parisiensi II*, col. 289, qui mentionne pour sa part cette attestation.

70. *Ibid.* II, col. 285.

71. Jean de Raguse demande alors à l'Université de Paris de lui délivrer un pouvoir pour remplir sa mission. *Ibid.* II, col. 289.

72. Conformément aux termes du décret *Frequens* adopté par le concile de Constance le 9 octobre 1417 – deux jours avant l'élection de Martin V- (cf. MANSI, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, XXVII, col. 1159 B-E), les synodes généraux devaient se réunir dans un délai de cinq, sept et dix années après la clôture de l'assemblée de Constance.

73. Sur ces synodes qui ne constituèrent en fait qu'une seule assemblée conciliaire, consulter W. BRAND-MÜLLER, *Das Konzil von Pavia-Siena. 1423-1424*, Münster/Westf. 1968-1974, 2 vols. in - 8⁰. Trois sermons que le Ragusain devait prononcer dans cette assemblée, sont édités *ibid.* II, p. 89-190.

74. Pour certains détails de la vie de Stojković à cette époque, consulter aussi A. TUILIER, »La mission à Byzance de Jean de Raguse, docteur de Sorbonne, et le rôle des Grecs dans la solution de la crise conciliaire«, *Bulletin philologique et historique [jusqu'à 1610] du Comité des Travaux historiques et scientifiques*. Année 1979, p. 137-152.

75. Stojković nous a laissé le récit de son ambassade à Constantinople dans un rapport au concile de Bâle qui a pour titre *Diarii de missione Constantinopolitana*. Cf. MANSI, *op. cit.* XXXI, col. 248 B-272 E et E. CECCONI, *Studi storici sul concilio di Firenze. I. Antecedenti del concilio*, Firenze 1869, p. CCCCLXXXVI-IDXXII (doc. CLXXVIII). Stojković devait également évoquer son voyage dans ses Diarii de intinere Constantinopolim facto qui sont restés inédits. Enfin ce voyage est également connu par une source grecque de première importance, les *Mémoires* du grand ecclésiarque de Constantinople, Sylvestre Syropoulos, qui devait accompagner au concile de Florence l'empereur

Jean VIII Paléologue et le patriarche oecuménique Joseph II. Ce texte a été édité en 1971 par le P. Vitalien Laurent.

76. Voir F. ŠANJEK, *op. cit.*, qui précise justement, p. XV-XVIII, la date de composition du texte. Celui-ci est conservé dans un manuscrit de la Bibliothèque universitaire de Bâle, sous la cote A I 29 (fol. 302v-432r). Les conceptions ecclésiologiques de Stojković ont été étudiées à plusieurs reprises. On consultera à ce sujet les contributions citées par Th. KAEPPELI, *Scriptores Ordinis Praedicatorum Medii Aevi* II, Romae 1975, p. 533.

77. Pour un résumé de ces débats, voir F. ŠANJEK, *op. cit.*, p. XI-XV. Auparavant P. DE VOOGHT, »La confrontation des thèses hussites et romaines au concile de Bâle«, *Recherches de théologie ancienne et médiévale* 37 (1970), p. 97-137 et 254-291, avait présenté une étude approfondie du problème.

78. Jean Hus avait résumé ses thèses dans son *Traité de l'Eglise*. Cf. S. H. THOMSON, *Magistri Johannis Hus* Tractatus de Ecclesia. Cambridge, W. Heffer, 1956. In-8^{0}, XXXVI-251 p. (Studies and Texts in Medieval Thought).

79. JEAN DE RAGUSE, Traité de l'Eglise II, 25 (cf. F. ŠANJEK, *op. cit.*, p. 128).

80. Tout en étant marquée par la philosophie aristotélicienne propre à la scolastique, la conception de la hiérarchie ecclésiastique, telle qu'elle apparaît dans le traité de Stojković, remonte avec des adaptations diverses au Pseudo-Denys l'Aréopagite que cet auteur cite à plusieurs reprises.

81. Le *Traité de l'Eglise* de Jean de Raguse subit également l'influence contemporaine des conceptions ecclésiologiques du chancelier Gerson. Voir plus loin.

82. JEAN DE RAGUSE, *Traité de l'Eglise* III, 3 (cf. F. ŠANJEK, *op. cit.*, p. 221).

83. JEAN DE RAGUSE, *ibid.* III, 6 (cf. F. ŠANJEK, *ibid.* p. 256).

84. Pour les thèses conciliaristes de Gerson, consulter notamment J. B. MORRALL, *Gerson and the Great Schism*, Manchester 1960, *passim*.

85. Sur les rapports entre le pape, le concile de Bâle et les Grecs, voir E. CECCONI,*op. cit.* I, *passim* et J. GILL, *Le concile de Florence,* tr. de l'anglais par M. Jossua, Paris 1964, p. 49-82.

86. Cf. S. SYROPOULOS, *Mémoires* II, 46 (cf. V. LAURENT, *op. cit.*, p. 155) et JEAN DE RAGUSE, *Diarii de Missione Constantinopolitana* (cf. MANSI, *op. cit.* XXXI, col. 253 D et E. CECCONI, *op. cit.*, p. CCCCXCV-CCCCXCVI).

87. Cf. A. TUILIER, *art. cit.* n. 74.

88. Félix V, on le sait, n'était autre que le duc Amédée VIII de Savoie, qui était encore laïc, losqu'il fut élu pape en 1439.

89. De fait, la majorité conciliaire s'était opposée au transfert de l'assemblée de Bâle en Italie et celui-ci était apparu comme un coup de force. Sur les conditions dans lesquelles la décision avait été prise, on consultera le récit de Jean de Ségovie, *Historia gestorum generalis synodi Basileensis,* (ed. E. BIRK, in *Monumenta conciliorum generalium seculi decimi quinti* II, Vindobonae 1873, p. 944-922). Mais dans les bulles *Salvatoris et Dei nostri* (30 mai 1437) et *Doctoris gentium* (18 septembre 1437), Eugène IV avait pu se prévaloir de l'appui des Grecs pour justifier ce transfert. Cf. A. TUILIER, *art. cit.* n. 74, p 149. Il avait assurément raison contre la majorité conciliaire de Bâle. Avec l'accord des patriarches orientaux qui approuvaient le transfert en question, le pape constituait la *sanior pars* de l'assemblée synodale de l'Eglise universelle.

90. Pour l'influence de la *Politique* d'Aristote en Occident à partir de la seconde moitié du XIIIe siècle, on consultera J. AUBONNET, *Aristote. Politique, Livres I et II, Paris 1960. p. CXLVII-CLXVI.*

91. *Ibid.*, spécialement p. CLIX-CLXVI, qui rappelle l'influence de la *Politique* d'Aristote sur le *Defensor Pacis* de Jean de Jandun et de Marsile de Padoue et sur l'oeuvre de Guillaume d'Ockham. On sait que ces trois auteurs furent des adversaires déclarés de la monarchie pontificale et du pouvoir temporel des papes.

92. Bien qu'inédit, le *Traité de l'Eglise* de Stojković était connu des théologiens gallicans et jansénistes. Il devait être transcrit en 1719-1720 sur le manuscrit de

Bâle (voir n. 76), au temps de la querelle sur la bulle *Unigenitus* (1713). Cette transcription est certainement l'oeuvre des jansénistes de l'époque, qui réclamaient contre cette bulle la convocation du concile général.

93. Cf. F. ŠANJEK, *op. cit.*, p. XVI.

94. *Ibid.*, p. X.

95. Cf. A. TUILIER, *art. cit.* n. 74.

96. C'est à plusieurs reprises que Strossmayer, évêque de Djakovo, devait prendre la défense de l'Eglise de France au concile de Vatican I. Cf. A. SPILETAK, *Biskup J. J. Strossmayer na vatikanskom saboru*, Zagreb 1929, *passim*.

ANNALES
DE
L'INSTITUT FRANÇAIS
DE ZAGREB

LES BOGOMILES DES BALKANS ET LEURS RELATIONS AVEC LA FRANCE MERIDIONALE

Vera GERERSDORFER

Dans la chaîne des relations qui s'étaient établies au Moyen Age entre les hérésies occidentales et les hérésies orientales, le bogomilisme se distingue, maillon d'une nature particulière, et dont la présence ne saurait être ignorée. Les bogomiles ont été, et seront longtemps encore, le sujet de prédilection d'une littérature scientifique très riche, et le thème de contributions, lors de rencontres cherchant de nouvelles approches dans ce domaine et de nouvelles lumières sur ce que fut leur rôle dans le passé[1].

Les débuts, perdus dans l'ombre, de la réalité cathare au sud de la France, entre le onzième et le quatorzième siècle, incitent à chercher vers l'Est, et d'ailleurs parmi les cathares eux-mêmes la tradition se perpétuait, selon laquelle le berceau de leur foi se trouvait quelque part à l'Est, plus précisément dans l'Europe du sud-est.

Il est légitime de supposer qu'au moment où la civilisation occitane, avec sa culture courtoise de l'amour, et sa poésie des troubadours avait atteint son apogée, l'univers culturel de la péninsule balkanique avait participé directement ou indirectement, pendant deux siècles et demi, au mouvement spirituel et artistique de cette culture médiévale de l'Occident européen.

Dans la présente étude, la problématique excessivement complexe des liens entre les

bogomiles de l'est balkanique et l'espace géographique de l'Occitanie, sera étudiée au moyen des quatre thèmes suivants:

a) les débuts et la propagation du bogomilisme;
b) la conception du monde des bogomiles et leur enseignement;
c) les relations des bogomiles des Balkans et des hérétiques occidentaux, et enfin
d) les bogomiles et les troubadours.

Le tout premier renseignement sur la manifestation de l'hérésie bogomile nous est donné par l'Epître du patriarche Théophylacte à Pierre, tsar des Bulgares, épître qui date du milieu du Xe siècle[2]. Le patriarche y explique que le bogomilisme est un mélange de doctrine paulicienne et de manichéisme.

L'hérésie dualiste des pauliciens est apparue au milieu du VIIe siècle en Syrie, d'où elle a fui en Bulgarie à l'époque même où les Bulgares recevaient le christianisme (fin du IXe, début du Xe siècle). C'est pourquoi l'information la plus ancienne sur le bogomilisme en tant que nouvelle hérésie, provient de Bulgarie.

Dans la seconde moitié du IXe siècle, le nombre des adeptes du paulicianisme, à Constantinople, augmenta de telle sorte que l'empereur Nicéphore Ier le Logothète, leur octroya le droit de citoyenneté. En dépit de cela, les empereurs byzantins combattirent durement les pauliciens qui, entre autres, recusaient l'organisation tout entière de l'Etat et de l'Eglise. Presque deux cents ans plus tard, l'empereur Jean Ier Tzimiskès déplaça les pauliciens d'Arménie en Thrace afin de leur confier la protection des défilés des Balkans. Dans ce dessein, il les installa dans les environs de Philippoli (Plovdiv).

L'historienne byzantine, Anne Comnène (livre 14 de son ouvrage **Alexiados,** pp. 451-452) relate que les pauliciens s'enhardirent au point de s'attaquer aux citoyens orthodoxes de Plovdiv. Des recherches ultérieures auront à établir si l'on est en droit d'attribuer la genèse du mouvement bogomile en Bulgarie à l'influence des immigrés pauliciens, comme le fit Franjo Rački. Cet éminent historien, dans son ouvrage capital, **Les bogomiles et les patarins** (Académie royale serbe, Editions spéciales, livre LXXXVII, Ecrits de sociologie et d'histoire, fascicule 38, Belgrade 1931) considère comme certain que la Bulgarie fut le foyer des doctrines néo-manichéennes dans l'est de la péninsule balkanique.

Récemment, Milan Loos, byzantiniste tchèque, a ouvert de nouvelles perspectives sur la question du berceau bogomile, ainsi que sur le problème du caractère manichéen du paulicianisme. Dans son étude »La Question de l'origine du bogomilisme (Bulgarie ou Byzance?)«, Ed. Association internationale d'Etudes du sud-est européen (Sofia 1969, pp. 265-270), Loos expose la thèse selon laquelle les débuts de l'hérésie bogomile devraient être recherchés dans la partie orientale de l'Asie Mineure byzantine, où elle se manifesta au XIe siècle, ses adeptes étant nommés phoundagiagites et bogomiles. Le vocable de phoundagiagites pour désigner les bogomiles est aussi utilisé par le moine orthodoxe Euthyme Zigabène, du monastère de Péribleptos au début du XIe siècle. C'est à son ouvrage intitulé **Panoplia dogmatica** qu'est due la meilleure description du bogomilisme.

Aujourd'hui, dans les milieux scientifiques, la thèse soutenant une relation géné-

tique directe entre le paulicianisme et le bogomilisme prédomine. Cependant, il y a aussi quelques différences entre les deux hérésies. Par exemple l'ascétisme, qui n'était pas le propre des pauliciens, fut l'un des caractères importants du bogomilisme, conditionné par ses assises sociales. Cependant, Loos conclut que la question de la localisation du berceau du bogomilisme balkanique reste obscure, comme d'autres problèmes d'ailleurs, liés à la genèse de cette secte[3].

Deux importants monuments slaves apportent un témoignage sur les bogomiles bulgares: en premier, le traité apologétique de Cosmas le Prêtre connu sous le titre **d'Homélie de Saint Cosmas le Prêtre contre les hérétiques** (v. 972), et en second le **Recueil** ou **Synodique du tsar bulgare Boris,** de 1210.

Cosmas le Prêtre dont l'appartenance à l'Ecole de Prespa n'est pas confirmée, a essayé d'expliquer tout le premier la genèse du bogomilisme par des mobiles sociaux en la faisant dépendre de la condition paysanne de l'époque.

Le **Synodique** du tsar Boris contient un compte-rendu du synode bulgare, tenu en 1210, à cause des bogomiles. Il affirme en même temps que la secte fut fondée par le pope Bogomile qui avait vécu et enseigné en Bulgarie, à l'époque du règne de Pierre, tsar de Bulgarie, de 927 à 986. On ne sait presque rien sur Bogomile lui-même. Certaines sources slaves le considèrent comme l'auteur du livre »apocryphe« **O drvu krsnome** (De l'arbre de la croix) que d'autres attribuent au pope bulgare, Jérémie.

Dès la constitution de la secte, deux Eglises furent fondées: l'Eglise bulgare et

l'Eglise de Dragovitsa nommée d'après la tribu slavo-bulgare des Dragovici. Cette dernière vivait en Thrace, sur la rivière Dragovitsa près Plovdiv, mais aussi en Macédoine où se trouvait la tête de l'Eglise de Dragovitsa elle-même. C'est de ces deux Eglises, l'Eglise bulgare et celle de Dragovitsa, que toutes les autres Eglises, bogomiles et catharo-patarines émanent, et c'est à partir d'elles que le bogomilisme s'est diffusé dans toutes les directions.

Sous la dynastie des Asénides, le bogomilisme en Bulgarie a pris une extension de plus en plus grande. Son assise sociale était la paysannerie. Les maux des paysans étaient exacerbés par la féodalisation croissante de l'Etat, imposée par Byzance. Au sein des communautés les différences entre les classes s'accentuent, et ces communautés périclitent. La couche privilégiée des boyards se met à exploiter plus durement encore les travailleurs de la terre, les éleveurs de bétail, et les paysans. Le haut clergé tente aussi d'imposer sa loi. Cosmas le Prêtre insiste sur le fait que c'est justement le comportement du haut clergé qui a provoqué dans le peuple une très vigoureuse opposition. Les facteurs essentiels qui ont facilité la diffusion du bogomilisme doivent être cherchés dans les données suivantes: rapports existant entre l'Etat et l'Eglise bulgares, retard culturel du peuple bulgare, enseignements de la nouvelle foi que les bogomiles savaient discrètement rapprocher des couches les plus humbles, qui les comprenaient plus aisément que les dogmes de l'église chrétienne. En Europe occidentale, à la même époque, ce sont aussi en majeure partie des paysans et des artisans qui adhèrent à cette secte.

A la fin du XIe siècle et au cours du XIIe siècle, on trouve de nombreuses communautés bogomiles, disséminées dans toute la Macédoine, entre le Vardar et le lac d'Okhrid ainsi que sur deux versants du mont Babuna. Les lettres de Théophylacte, archevêque d'Okhrid, nous offrent de précieuses indications sur l'extension du mouvement bogomile, à la fin du XIe siècle et au début du XIIe siècle, en Macédoine et dans d'autres territoires dépendant de Byzance.

Au XIIe siècle, la secte bogomile est répandue dans toute une moitié de la péninsule balkanique. C'est en Macédoine cependant qu'elle est la plus compacte et la plus homogène[4], tandis que dans d'autres parties de la péninsule, entre le Xe et le XVe siècles, elle se voit divisée en divers courants et prend des formes variées.

Sous le règne d'Etienne Némanja, entre 1159 et 1185, l'hérésie apparaît en Serbie, mais sans trouver les conditions qui lui permettraient de s'y enraciner profondément. Cela s'explique par la forte influence de l'Eglise populaire organisée de manière exemplaire par saint Sava, premier métropolite serbe (1221-1234).

C'est de la fin du XXIe siècle que proviennent les premiers renseignements sur l'apparition de l'hérésie en Bosnie et à Hum[5]. Dans aucune autre région des Slaves du Sud les bogomiles n'ont pris pied aussi solidement qu'ici. D'une lettre que le prince Vuk, »roi de Dalmatie et de Duklia«, fils cadet d'Etienne Némanja, envoya en 1199 au pape Innocent III, il découle qu'à la fin du XIIe siècle il y avait en Bosnie plus de dix mille hérétiques, et qu'en outre, l'enseignement

nouveau avait été embrassé par la famille régnante, le Ban Kulin et sa femme, ainsi que par la soeur du Ban, veuve du feu prince de Hum, Miroslav, et par leurs nombreux parents.

En avril 1203, Jean de Casamaris, légat apostolique, arrive en Bosnie. Il y enquête de la même façon qu'en Occident. Au coeur de la Bosnie, en présence du Ban Kulin, de Marin, archidiacre de Dubrovnik et du légat du pape, quelques éminents hérétiques abjurèrent leur foi et s'engagèrent par écrit à rester au sein de l'Eglise catholique. Cet engagement et cette confession sont consignés dans une charte publiée le 8 avril 1203, »en Bosnie près de la rivière, au lieu appelé Biélinopolié« (in A. Theiner, Vetera monumenta Slavorum meridionalium historiam illustrantia, I, 20, Archives du Vatican: »Acta apud Bosnam iuxta flumen loco qui vocatur Bolino Poili«.)

On peut supposer que le Ban Kulin tint la parole donnée en 1203 au pape, et qu'il ne protégea plus les bogomiles, sans pour autant les persécuter. Cet état de choses changea pourtant à l'avènement du Ban Matthieu Ninoslav dont les parents étaient hérétiques. Il n'est pas impossible que, dès ce moment, l'hérésie se soit renforcée en Bosnie et qu'elle ait commencé à s'y répandre, favorisée par de meilleures conditions extérieures. D'après des informations venant de Rome, le nombre des hérétiques en Bosnie et dans les régions limitrophes avait augmenté de telle sorte que »ce pays, comme s'il était désert et inaccessible, se voila de deuil, se trouva empli de ronces et d'orties« (in F. Rački, op. cit., p. 406). Ni la mission du cardinal Jacques, ni les dominicains qui dispo-

saient déjà de leur couvent à Čazma, en Croatie, et que le cardinal Jacques emmena très probablement en Bosnie, ne purent étouffer la résistance d'une partie de la noblesse, mais aussi d'une partie du peuple, contre ceux qui voulaient les détacher des »hérétiques«. Quant aux hérétiques, ils refusèrent de courber la tête. Le nouveau légat du pape Grégoire IX, supérieur du couvent St Bartolo di Tresulto, de l'ordre des chartreux, fut, tout comme ses prédécesseurs, incapable de mettre de l'ordre dans ces affaires. En effet, les racines très profondes de l'hérésie plongeaient non seulement dans des circonstances et des conditions de caractère confessionnel, mais aussi dans des réalités plus concrètes, et de loin, de nature sociale et économique.

Aujourd'hui, prévaut parmi les spécialistes, l'opinion que l'hérésie est partie de Dalmatie, pour se répandre en Bosnie vers la fin du XIIe siècle.

Le témoignage autochtone le plus ancien sur l'hérésie en Dalmatie remonte à 1185. La même année, l'archevêque Pierre, convoqua un synode à Split, où, pour la première fois l'Eglise prévient du danger que présentent les »hérétiques« en Dalmatie, ceux-ci y ayant acquis de la force.

Un chroniqueur du XIIIe siècle, Thomas l'Archidiacre, de Split, relate que l'archevêque de cette ville, Bernard (1196-1217), persécuta rudement les hérétiques et composa même contre eux un écrit sous forme de compilation. Le même auteur indique qu'à la fin du XIIe siècle, la ville de Zadar, réputée dit-il, en Occident, pour sa beauté, sa richesse, ses remparts et ses tours – ce qui d'ailleurs est confirmé entre autres par les chroniques de Villehardouin et de

Robert de Clari – était aussi connue comme un refuge pour les hérétiques que les citoyens fortunés, et surtout les nobles, accueillaient volontiers et soutenaient en toutes choses.

On cite Aristodios et Matthieu, fils de Zorobabel, Grecs d'Apulie, comme chefs des hérétiques, à Zadar. Thomas l'Archidiacre les présente comme des prédicateurs de l'hérésie et affirme qu'ils vivaient la plupart du temps en Bosnie« car ils étaient d'excellents peintres et très adroits dans l'art d'orfèvrerie«. Après la prise de Zadar par les Vénitiens, les fils de Zorobabel auraient vécu, semble-t-il à Split d'où vers 1200, l'archevêque Bernard les chassa pour les expulser en Bosnie. Aristodios est-il définitivement demeuré en Bosnie? Y a-t-il fondé l'Eglise de Bosnie et en est-il devenu, sous le nom de Rastudije, son premier »djed«? La réponse à cette question n'est ni unanime, ni simple. Un fait demeure: toute trace d'Aristodios se perd à Zadar, tandis que le nom de son frère se voit mentionné, une dernière fois, dans un document datant de 1217[6].

De Bosnie, l'hérésie se propagea en Slavonie, où elle se concentra surtout dans les régions situées entre la Save, la Drave et le Danube. Dès 1234 elle y devint si forte que des mesures exceptionnelles furent nécessaires pour en venir à bout.

La Bosnie fut, vers la troisième décennie du XIIIe siècle, le centre même du mouvement hérétique de toute l'Europe du Sud.

L'enseignement des bogomiles s'insère, tout comme la doctrine manichéenne et la doctrine paulicienne, dans les hérésies mazdéennes et chrétiennes. De la première, il reprend la relation au problème du Bien et du

Mal, de la seconde, les croyances gnostiques datant des premiers siècles de notre ère qui se rapprochaient du dualisme iranien. La différence essentielle entre les anciennes hérésies et le christianisme réside dans le rejet de la croyance en la résurrection du Christ et en la réalité de sa passion. L'enseignement bogomile, au contraire, s'affirme comme une tentative de synthèse du dualisme iranien et de la sotériologie, doctrine chrétienne du salut[7].

A la différence de la religion chrétienne moniste selon laquelle Dieu est le seul créateur et le seul maître de l'Univers, la religion dualiste suppose l'existence de deux dieux suprêmes, Dieu et Satan. Les concepts anthropologiques des bogomiles sous-entendent que tout le monde sensible, y compris le corps humain et l'ordre social, est l'oeuvre de Satan, principe du Mal, tandis que l'âme, elle, a été créée par Dieu, principe du Bien, mais que par la suite, elle s'est rebellée contre lui. Cette conception, fondamentale dans la pensée dualiste est aussi bien partagée par les systèmes des bogomiles grecs que par ceux des catharo-patarins occidentaux.

Au moment même où l'on discute, au Concile de Tours, en 1163, puis à celui qui se réunit en 1165, à Lombers, sur les moyens propres à enrayer l'hérésie, se produit, parmi les bogomiles, un schisme touchant au contenu de la foi, schisme qui n'est pas resté sans influence sur leurs frères coreligionnaires d'Occident. Au sein même du mouvement deux courants se manifestent: celui d'un dualisme sévère, absolu, selon lequel les deux principes, du Bien et du Mal, sont immanents et égaux, et le courant du dualisme

modéré ou mitigé[8]. Ce dernier enseignait que le Diable, Satanaël, était le fils apostat du Dieu bon. C'est ainsi que parmi les bogomiles deux ordres se font jour: l'**ordre bulgare,** et l'**ordre de Dragovici,** le premier adhérant au dualisme mitigé, et le second, au dualisme absolu.

Les bogomiles de Bosnie, les krstjani[9], rejetaient les sacrements (celui du baptême, et les autres), la résurrection des corps et le purgatoire. Leurs interdits portaient sur la consommation de la viande, des oeufs et du fromage. Ils proscrivaient tout serment.

Le cardinal Torquemada signale que les krstjani bosniaques condamnaient la peine de mort prononcée par des princes laïques. Ceci relève de l'interdit dont les cathares, en général, frappaient tout meurtre que cela soit celui d'un homme ou d'un animal (à l'exception du poisson).

Les bogomiles condamnaient les images pieuses, les icônes et la croix car, demandaient-ils, comment le krstjanin pourrait-il adorer la croix lorsque »c'est sur elle que les Juifs crucifièrent le fils de Dieu?«

Tout comme les cathares, les bogomiles n'étaient pas attachés au cérémonial liturgique. Leurs lieux de prière étaient modestes, sans clochers ni cloches, sans images et sans statues, sans chaires. Leurs rencontres cultuelles se tenaient partout: dans une maison, une hutte, à ciel ouvert, dans une forêt ou dans une grotte.

A la différence des cathares qui condamnaient le mariage comme un très grand péché, les bogomiles bosniaques adoptèrent de toute évidence une attitude beaucoup plus humaine à cet égard. En principe l'Eglise

de Bosnie[10], il est vrai, condamnait le mariage comme une institution diabolique, mais elle ne s'ingérait pas dans la décision de simples croyants qui contractaient mariage. Non seulement ces derniers, mais les vrais krstjani eux-mêmes, hommes et femmes, fondaient des foyers, puisque par le baptême spirituel ou la consolation (consolamentum), reçue à l'heure de la mort, le mariage ainsi que tout autre péché (tout châtiment) étaient remis. Cette attitude très pragmatique envers l'obtention de la rémission des péchés conduisit les bogomiles ainsi que les cathares à penser que tout repentir était superflu et inutile; en effet le péché ne diminuait pas la félicité éternelle et n'accroissait pas non plus le châtiment. C'est pourquoi les uns et les autres rejetaient la pénitence ainsi que la confession secrète, de même qu'ils repoussaient la pratique de l'aumône.

Les principes de la conception bogomile du monde nous sont présentés sous leur forme authentique dans l'inventaire des erreurs commises par les krstjani bosniaques. Cet inventaire est dressé par D. Kniewald dans son étude »Vjerodostojnost latinskih izvora o bosanskim krstjanima« (La Fiabilité des sources latines sur les krstjani bosniaques), in Rad JAZU 270, 1919, pp. 77 – 78 (tiré à part).

Les histoires et les chroniques écrites en latin ou en ancien français nous offrent, de manière incidente mais non moins significative, des indications et des notes sur les rapports entre les hérétiques des Balkans et de la France méridionale. Ainsi Robert d'Auxerre, chanoine du couvent de Saint-Marien, dans sa **Chronique,** indique par trois fois en parlant des Albigeois, un synonyme qui

servait à les désigner. Pour l'an 1201, il parle de »l'hérésie qui se nomme bulgare«, pour l'an 1206, des »hérétiques que l'on appelle les Bulgares«, et enfin, il note qu'en l'an 1207 »l'hérésie bulgare a pris de l'extension«. La **Chronique** précitée embrasse l'intervalle allant de la création du monde à l'an 1211; on y parle aussi des peuples des Balkans à l'époque de la troisième Croisade ainsi que des batailles du tsar bulgare Jean II Asen, dit Kaloyan, contre les croisés.

Dans sa **Chanson de la Croisade albigeoise,** en vers, écrite au début du XIIIe siècle dans la langue du midi de la France, Guillaume de Tudèle note qu'on appelle les Albigeois en France du Sud »ceux de Bulgarie«.

Il est indiqué dans l'**Historia Regum Francorum** (MGS, Ss, XXVI, p. 805) de Philippe Mousquet que le roi Philippe Auguste (1180-1223), accompagna son fils dans la région d'Albi afin d'y anéantir les »Bulgares hérétiques«. On rencontre dans le même ouvrage une donnée sur les hérétiques, brûlés vifs à Cambrai et dans d'autres localités, hérétiques qui se désignaient eux-mêmes comme des Bulgares ou des cathares.

Sous le règne de Louis IX – Saint Louis –, 1226-1270, une loi fut édictée sur l'exécution par le feu des hérétiques »bulgares«.

Albéric, moine au couvent français des Trois Fontaines, relate dans sa **Chronique** (MGS, Ss XXIII, p. 944) que »le treizième jour du Seigneur au mois de mars 1239, sur le Mont – Wimer, fut accomplie une exécution par le feu agréable à Dieu, celle des Bulgares... Et sur un immense bûcher on brûla 183 Bulgares...»[11].

Une très ancienne tradition manichéenne est attachée au Mont-Wimer, en Champagne, lieu qui fut, surtout en 1042, 1048 et 1144, un centre du néo-manichéisme. C'est là qu'en 1239, en présence de Thibaut le Chansonnier, comte de Champagne, et du religieux dominicain Robert, ancien hérétique qui allait faire brûler vifs ses coreligionnaires de naguère, on organisa une exécution par le feu qui coûta la vie à 180 personnes environ[12]. Le passage de la **Chronique** d'Albéric précité, concerne cet événement même.

Etienne de Bourbon nous a laissé quelques observations importantes sur les bogomiles. Ses études à l'université de Paris achevées brillamment, Etienne de Bourbon entra dans l'ordre des dominicains et devint un théoricien de renom de l'Eglise catholique. Il écrit au milieu du XIII[e] siècle une oeuvre d'une certaine importance intitulée **De septem donis Spiritus Sancti.** Il distingue deux groupes de cathares: l'un est représenté par les Albigeois, et l'autre par les »patarins ou Bulgares«. Ces derniers termes pourraient être des synonymes désignant les hérétiques manichéens.

Cependant, on compte au nombre des sources les plus anciennes et les plus précieuses pour l'histoire du bogomilisme, relevant de la littérature française en langue latine, le **Liber contra manicheos** attribué à Durand de Huesca. Cet ouvrage écrit le plus probablement entre 1220 et 1227, nous est parvenu sous la forme de deux manuscrits, celui de Paris et celui de Prague.

Durand de Huesca écrit que les hérétiques de la France du Sud possèdent »leur Livre secret«. Il déclare ceci quelque temps avant que des liens aient été supposés entre

ce livre et l'évêque Nazaire, puis qu'il ait été attribué au prophète Isaïe. Il divise enfin les hérétiques en trois ensembles principaux: selon lui, les premiers sont des adeptes des hérétiques grecs, les seconds des hérétiques bulgares et les troisièmes des hérétiques de Dragovici. Ceci est la position du manuscrit de Paris, tandis que le manuscrit de Prague nous apprend que les manichéens grecs diffèrent des bulgares, et ceux de Dragovici aussi bien des uns que des autres.

Une brève note sur les bogomiles balkaniques se trouve aussi dans le **Codex Scotorum,** que Döllinger publia au XIXe, siècle **(Beiträge zur Sektengeschichte des Mittelalters,** Munich 1890, T. II, pp. 612-613). Dans la partie du manuscrit consacrée aux Albigeois, aux hérétiques de Concorezzo et à ceux de Bagnolo, l'auteur anonyme affirme que les Concoréziens »tiennent leur hérésie de Slavonie« (habent haeresim suam de Sclavonia), et il poursuit que« certains autres la tiennent de Bulgarie, ce sont ceux qui croient en un seul Dieu«. Enfin, le docétisme[13] tel qu'il est enseigné par l'Eglise bulgare est attribué aux Albigeois.

Il est donc acquis qu'à la fin du XIIe et dans la première moitié du XIIIe siècle, certains rapports existaient entre les bogomiles balkaniques et l'hérésie cathare en Italie, ainsi qu'avec les Albigeois au Sud de la France, et nommément ceux du Languedoc. Ceci est confirmé aussi, entre autres, par la célèbre missive du légat apostolique, le cardinal Conrad du 2 juillet 1223 adressée aux évêques français et aux personnalités ecclésiastiques les invitant à participer au Concile de Sens. On y mentionne l' »antipape« en tant que chef suprême de tous les hérétiques.

Cette missive ne nous a pas été conservée sous sa forme authentique, mais en deux versions qui sont des copies faites par Thibaud, archevêque de Rouen.

La version longue de cette missive a pris place dans la collection de lettres de l'abbé Gervais de Prémontré, où elle est la cent-vingt-neuvième, et la version courte est conservée dans la **Chronique** de Roger de Wendover, datant de 1824, sous forme de copie identique, due à Mathieu de Paris et à Radulf de Coggeshall.

La version courte de la missive de Conrad nous apprend »qu'aux frontières de la Bulgarie, de la Dalmatie et de la Croatie, près de la Hongrie« habite l'antipape appelé Bartholomé, à qui les Albigeois viennent soumettre leurs questions. Il y est aussi indiqué que »l'évêque hérétique Batholomé«, celui ci »originaire de Carcassonne« et second de l'antipape, lui cède son siège à Porlos et se transporte dans la région de Toulouse.

Selon la version longue, le siège de l'antipape était situé »aux frontières de Brunarum, de la Dalmatie, et de la Croatie, près de la Hongrie«. Son nom n'est pas mentionné. En même temps, son second, l'évêque hérétique Bartholomé, originaire de Carcassonne, s'installe à Pojors que lui cède Vigorosus de Batona, lorsque ce dernier part pour s'établir dans la région de Toulouse.

Dragojlović et Antić relèvent à juste titre les incohérences dont souffrent ces deux versions de la missive de Conrad, et attirent l'attention sur la différence entre »in finibus Bugarorum...« de la version courte, et sur »in finibus Brunarum...«, de la copie longue et plus authentique. Dans son étude »Eretička

crkva Dragovitija« (L'Eglise hérétique de Dragovici), in **Glasnik** 2, 1975, pp. 157-170, Dragojlović déduit l'appellatif **Brunarum** d'un appellatif plus ancien, **Drugarum, Drugurum,** par lequel, dans certaines sources latines sont désignés les **Dragoviti** ou **Droguviti** macédoniens.

Cette missive de Conrad a, jusqu'à présent, incité les spécialistes à penser que le siège de l'antipape se trouvait soit en Bulgarie soit en Bosnie, mais on pourrait aussi penser à la Macédoine comme le remarquent Dragojlović et Antić dans leur ouvrage **Bogomilstvoto vo srednovekovnata izvorna građa** (Le Bogomilisme dans les sources du Moyen Age), Académie macédonienne des Sciences et des Arts, Skopje 1978, p. 215.

En 1167 ou en 1172, près de Toulouse, à Saint-Félix-de-Caraman eut lieu la rencontre des croyants et des évêques cathares. Les actes de ce Concile relatent l'arrivée du pape de l'Eglise dualiste de Constantinople, Nicetas, qui enseignait le dualisme absolu. Parmi les cathares français présents, sont cités les noms de Sicard Cellerier, évêque d'Albi, de Bernard de Simorre, évêque de Carcassonne, et de l'évêque de Toulouse, Bernard Raimon. Les patarins italiens y étaient représentés par deux évêques, Marco et Roberto. La question principale objet des délibérations fut résolue conformément aux souhaits du pape Nicetas: le dualisme absolu fut proclamé comme le principe même de l'enseignement de la secte, et le dualisme mitigé fut jugé apostasie de la vraie foi. Nicetas a déclaré lors de ce Concile que dans les Balkans il y avait les Eglises »de Bulgarie, de Dragovici et de Melnik« ainsi que »l'Eglise de Dalmatie«, et qu'entre ces Eglises aucune

discorde n'était à relever. Cette déclaration, à elle seule, témoigne des liens concrets qui existaient entre les bogomiles orientaux et les cathares occidentaux. L'Eglise de Dalmatie, »ecclesia Dalmatiae« est déjà mentionnée en 1167 dans les sources historiques originales.

Les actes du Concile cathare nous ont été conservés par Besse, historien du XVII[e] siècle. Ils furent publiés à nouveau en 1946, par le R. P. Dondaine (Ed. Instituto storico dominicano, S. Sabina, Rome). Tout récemment, Yves Dossat a émis des doutes sur l'authenticité de ce document.

Dans **L'Amour et l'Occident,** oeuvre profonde et avant tout originale (Plon, Paris 1939, pour la première édition, d'où nous tirons nos citations), Denis de Rougemont signale que des liens ont pu exister entre les cathares de la France du sud, et les poètes lyriques occitans – les troubadours – qui leur sont contemporains. Aussi est-il vraisemblable, pense-t-il que la pensée cathare ait exercé une influence sur la poésie des troubadours.

L'argument fondamental de la thèse cathare de Rougemont, selon laquelle la poésie des troubadours serait née dans le climat de l'hérésie cathare y trouvant donc au moins son inspiration, repose sur les données suivantes: l'hérésie cathare ainsi que l'idéologie chevaleresque et courtoise – **cortezia** – se sont développées parallèlement, aussi bien dans le temps (le XII[e] siècle), que dans l'espace (le Sud de la France). Il en découle que la nouvelle forme de poésie serait née au pays des cathares. C'est pourquoi Rougemont s'interroge (Op. cit., p. 68):

»Comment croire que ces deux mouvements soient dépourvus de toute espèce de liens? S'ils étaient demeurés sans nul rapport, ne serait-ce pas plus étrange que tout?«

Sans s'attarder sur d'autres arguments qui vont dans le sens de la thèse proposée, à propos de laquelle la science contemporaine ne s'est pas encore prononcée de façon définitive ni pour l'acceptation ni pour la réfutation, aucune analyse ou étude fondamentale ne lui ayant d'ailleurs été jusqu'ici consacrée, le chercheur attaché au domaine de la problématique des troubadours sera captivé par une autre constatation de Rougemont (Op. cit., p. 64): »L'on peut attribuer pour origine précise à l'hérésie les sectes néo-manichéennes d'Asie Mineure et les Eglises bogomiles de Dalmatie et de Bulgarie«. Cette donnée historiquement fondée et qui peut être prouvée, apporte une autre signification encore à la thèse cathare. Si, donc, les cathares ont pu avoir une influence sur la formation de la lyrique des troubadours, ce qui demande à être mieux examiné et établi, les bogomiles balkaniques n'auraient-ils pas pu avoir une influence eux aussi étant les adeptes de la même doctrine dualiste néo-manichéenne? S'il est permis de considérer que la poésie des troubadours est une synthèse d'influences spirituelles diverses, de relations ethniques et de traditions variées, comme le pressentent d'ailleurs certains chercheurs, tels que Menéndez Pidal et Rodrigues Lapa, il est légitime de songer à la possibilité d'une influence même lointaine, même indirecte, qui aurait émané de la sphère bogomile des Balkans, pour parvenir jusqu'au pays des troubadours afin d'agir, ne fût-ce que très discrètement sur leur inspiration.

L'époque médiévale connut les voyages tout comme les siècles qui allaient suivre, mais cette mobilité fut seulement autre, insuffisamment développée et efficace. En dépit de cela, des liens entre l'Orient et l'Occident étaient établis et, avec le temps, ils devenaient de plus en plus dynamiques et fréquents. Dans ces espaces tourmentés où évoluaient des idées tantôt apparentées tantôt antagonistes, à un moment de l'histoire, l'Ouest et l'Est ont dû se rencontrer. Et ce contact a laissé dans l'un et l'autre monde une empreinte spirituelle, éthique et un ferment de révolte. Ce mouvement fut ainsi résumé par Rougemont (Op. cit., p. 91): »L'on assiste au douzième siècle dans le Languedoc comme dans le Limousin, à l'une des plus extraordinaires confluences spirituelles de l'Histoire. D'une part, un grand courant religieux manichéen, qui avait pris sa source en Iran, remonte par l'Asie Mineure et les Balkans jusqu'à l'Italie et la France, apportant sa doctrine ésotérique de la Sophia-Maria et de l'amour pour la ''forme de lumière''. D'autre part, une rhétorique hautement raffinée, avec ses procédés, ses thèmes et personnages constants, ses ambiguïtés renaissant toujours aux mêmes endroits, son symbolisme enfin, remonte de l'Irak des soufis platonisants et manichéisants jusqu'à l'Espagne arabe, et passant par-dessus les Pyrénées, trouve au Midi de la France une société qui, semble-t-il, n'attendait plus que ces moyens de langage pour **dire** ce qu'elle n'osait et ne pouvait avouer ni dans la langue des clercs, ni dans le parler vulgaire«.

Il serait naïf de conclure à l'influence possible de la sphère balkanique sur la poésie

des troubadours par analogie avec l'influence arabe. Le trésor spirituel arabe était beaucoup plus proche de la France que ne l'était celui de la péninsule balkanique. La célèbre **convivència**[14] occitane acceptait sans broncher l'influence culturelle arabe que lui transmettait sa voisine la péninsule ibérique: il y avait en elle tant de beauté, tant de subtilité et tant d'inspiration toute nouvelle! Mais, la péninsule balkanique n'est pas restée non plus isolée des mouvements et des événements qui traversaient l'espace occidental roman. L'extension des sectes manichéennes – **fait avéré** – et l'existence de contacts entre le mouvement bogomile et les pays romans occidentaux – **autre fait avéré** – autorisent au moins **à poser et à examiner attentivement la question d'une influence du bogomilisme sur la poésie des troubadours.** Cette démarche viserait à apporter un **complément** à la thèse de Rougemont, et à distinguer un **problème nouveau.** Elle serait aussi une **tentative** pour élargir les limites de l'action des influences diverses sur la création des troubadours qui florissait (peu s'en faut) au moment même où diverses hérésies font âprement face à la dictature de l'ordre féodal, où les hérétiques passent d'un lieu dans un autre, errent d'un pays à l'autre, fuient d'une ville dans une autre à la recherche d'une place sous le soleil, dans la vaste étendue des espaces géographiques. En admettant comme une réalité historique irréfutable, le complexe difficilement démêlable de l'enchevêtrement des hérésies médiévales, de la réforme grégorienne, du culte de Marie et de l'usage de fonder divers ordres catholiques animés par une nostalgie fanatique de la pauvreté évangélique et de la

pureté, on peut estimer que ce même complexe recèle aussi des éléments qui, dans la thématique de la poésie des troubadours, n'ont pas encore été suffisamment mis à jour et qui proviennent des conceptions néo-manichéennes orientales. Dans les limites de l'espace qui nous est assigné ici, nous ne pouvons qu'indiquer quelques uns de ces éléments ou de ces thèmes. Tels sont, par exemple: le motif du non-repentir, l'attitude envers le mariage, le serment et le mensonge, dans les sirventès des troubadours de l'époque albigeoise.

Jean-Charles Payen, auteur de l'étude, **Le Motif du repentir dans la littérature française médiévale** (Droz, Genève, Publications Romanes et Françaises, N° 98, 1968), publie en 1971, un article intitulé »'Peccat' chez le troubadour Peire Vidal« (in **Mélanges de Philologie Romane dédiés à la Mémoire de Jean Boutière** (Ed. Soledi, Liège 1971, vol. I, pp. 445-452). Il y analyse le motif du repentir dans les chansons de Peire Vidal et arrive à une conclusion semblable à celle qu'il avait déjà formulée dans un chapitre de son étude générale, consacré aux troubadours, sur les aspects du repentir dans la littérature française au Moyen Age. Il conclut en effet que le repentir représentait pour le troubadour Peire Vidal quelque chose de tout à fait étranger et hors du champ de son expérience, ceci à la différence d'autres troubadours qui connaissent en fait ce motif, mais l'exploitent moins volontiers que les trouvères. Tout comme Marcabrun et Cercamon, Peire Vidal rejette tout péché sur la femme, alors qu'il ne ressent aucun remords et que ne s'élève pas la voix de sa conscience. Et Payen de conclure (article cité, p. 452): »Il

semble bien qu'en fait, même dans un ordre courtois qui calque ses valeurs sur les valeurs chrétiennes, la notion de péché soit fort étrangère à l'éthique des troubadours. On pourrait en déduire bien des choses sur l'idéologique de leur lyrique...«. A notre regret, l'étude de Payen sur le repentir ne nous a pas été accessible. Pour cette raison nous ignorons si l'auteur avait analysé toutes les causes pouvant expliquer l'insensibilité de maint troubadour au repentir, de même que ses conclusions ou ses acquis scientifiques. Cependant, nous pouvons percevoir dans ce phénomène une influence incontestable de la conception catharo-bogomile. Car, et nous l'avons déjà dit, les cathares, de même que les krstjani bosniaques, considéraient le repentir comme inutile et ignoraient la pénitence. En effet, selon eux, chacun obtient au moyen du consolamentum la rémission totale aussi bien des péchés que des peines.

Peire Vidal qui composa entre 1175 ou 1180 et 1205, et dont nous conservons encore quarante-trois **cansos** d'amour et une dizaine d'autres chansons de genres divers, commence ainsi un de ses chants: »Mon coeur se réjouit à cause du renouveau agréable et si doux, et à cause du château de Fanjeaux, qui me semble le Paradis; car amour et joie s'y enferment, ainsi que tout ce qui convient à l'honneur, et courtoisie sincère et parfaite« (Rougemont, op. cit., p. 70). Le château de Fanjeaux était une des principales demeures des cathares. C'est ici que la plus grande dame de l'hérésie, Esclarmonde de Foix, reçut le **consolamentum.** Peire Vidal énumère d'autres châteaux où il fut bien accueilli ainsi que les pays par où il dut

passer pour se rendre en Provence. Tous étaient des asiles bien connus de l'hérésie: Laurac, Gaillac, Montréal, et les comtés de l'Albigeois et de Carcassès. La possibilité qu'en compagnie des hérétiques reçus dans les châteaux que nous venons de citer mais aussi dans d'autres en Languedoc, outre les cathares, les vaudois, les léonistes, les spiritualistes, pour ne citer qu'eux, se soient également trouvés quelques bogomiles balkaniques ne relève pas de l'irréel. Si cela ne peut être irréfutablement prouvé, cette hypothèse a la logique pour elle.

Le chevalier – poète catalan Pons de la Gardia (v. 1140 – v. 1190) ne ressent aucunement la nécessité du repentir. La sixième strophe de son sirventès débute ainsi:

Ancmais non ayc coratge na talen
De repentir, mas aras si podia,
Quar quascun jorn propcham del finimen.
(Jamais je n'eus volonté ni désir de me
repentir: et pourtant il en serait temps (?),
car chaque jour nous rapproche de la fin).

Peut-on, dans la philosophie amoureuse de la **cortezia,** pressentir le reflet lointain, pâle, de la conception catharo-bogomile du mariage?

Cette question est peut-être en un sens, la réponse à celle que pose Denis de Rougemont: »Est-ce pure coïncidence, si les troubadours comme les Cathares glorifient – sans toujours l'exercer – la vertu de chasteté? ...Et s'ils raillent les liens du mariage, cette **jurata fornicatio,** selon les Cathares?« (Op. cit., p. 71).

Les écrits contre les hérétiques et les procès menés par l'Inquisition témoignent de la façon la plus catégorique que les néo-mani-

chéens du XIIe et du XIVe siècle considéraient le mariage physique tout aussi coupable que la relation charnelle extra-maritale. L'attouchement même accidentel et involontaire entre l'homme et la femme était considéré comme un grand mal moral. Dans le protocole d'un procès inquisitorial en Languedoc, au début du XIVe siècle, l'accusé Pierre Autier déclare être »saint«, car il ne mentait jamais et n'avait avec aucune femme de rapport sexuel. Selon la déclaration de Raimond Valsier de Ax, les néo-manichéens enseignent que les »parfaits« **(perfecti)** ne doivent ni mentir, ni toucher une femme ni même partager avec elle un même banc, quelle qu'en soit la longueur. Lors de son procès à Carcassonne, Perpetuus de angelis déclare que »le mariage n'est autre chose que débauche, et personne ne peut être sauvé qui eut affaire à une femme«. Les parfaits des sectes manichéennes médiévales pratiquaient une très sévère abstinence allant, pour certains, jusqu'au point de porter des gants afin de ne jamais toucher, même accidentellement, une femme. D'aucuns considéraient que ce n'était pas pécher de la part des »parfaits« que de vivre avec les femmes qui n'étaient point des »parfaites«, mais que le péché serait de vivre avec une parfaite. D'autres s'appliquaient à ce que les deux conjoints soient des parfaits afin que l'un d'eux puisse obtenir le consolamentum à son lit de mort.

Dire que l'érotique des troubadours a subi l'influence directe et décisive de la conception cathare de l'amour et du mariage, ainsi que le fait Rougemont afin de corroborer sa thèse, n'est pas une démarche objectivement et scientifiquement fondée. »L'amour

n'est pas péché, mais vertu«, disaient les troubadours.« L'amour est toujours coupable, sauf pour de simples croyants«, affirmaient les cathares. **Fin' Amors,** cette inépuisable inspiration et ce thème essentiel de la poésie des troubadours, surtout de la première et de la seconde génération, était un phénomène original de société et de civilisation du sud de la France, une sorte d'école de perfectionnement esthétique. Elle n'a coexisté, chronologiquement parlant, que **par hasard** avec divers courants hérétiques qui lui ont évidemment transmis maintes impulsions et attitudes. C'est aussi la conclusion de René Nelli, l'un des meilleurs connaisseurs contemporains des cathares et des troubadours qui affirme qu'en ce qui concerne l'amour, cathares et troubadours ne s'accordaient que **par accident** et non point **dogmatiquement.**

Le manichéisme oriental et le manichéisme occidental représentent deux formes différentes de la manifestation d'une même réalité. En tant qu' hérésie, le manichéisme s'était répandu à travers toute l'Europe, mais en tant que civilisation, originale et spécifique, le mouvement cathare ne vivait qu'en Occitanie, comme une spiritualité particulière et comme un aspect d'une révolution morale illégale. L'insurrection de l'homme contre toutes sortes d'oppressions fut et demeure, dans l'histoire de l'humanité, la cause première de l'explosion du sectarisme. Dans cette révolte générale et continue le manichéisme lui aussi puisait des forces nouvelles revigorantes.

Dans le deuxième volume de son **Histoire de l'Inquisition au Moyen Age,** Guiraud mentionne les **ductores hereti-**

corum et énumère les noms des personnes que ces guides faisaient passer de l'Occitanie à travers les Alpes du sud, par Nice et le Col de Tende, jusqu'à Roccavione et de là dans la plaine de Coni, connue comme **»introitus Lombardiae«.** La question des mouvements migratoires des hérétiques des Balkans jusqu'à l'Atlantique attend encore d'être systématiquement étudiée. Contentons-nous ici de quelques mots seulement à ce propos: Rački avait déjà justement remarqué que »les relations entre la péninsule balkanique et la péninsule apennine étaient plus animées que l'on ne pensait«. Plus près de nous, Borst a découvert qu'en Occitanie radicalement dualiste, vers la fin du XIIIe siècle, les doctrines du dualisme mitigé des anciens bogomiles se manifestaient souvent, et que les envoyés cathares italiens rendaient fréquemment visite aux sièges de leurs évêchés bogomiles dans les Balkans.

En dépit des ressemblances et des concordances caractéristiques, il y a une différence essentielle entre le mouvement cathare du sud de la France et le mouvement bogomile des Balkans: tandis que les cathares et les patarins italiens oeuvraient au sein d'une civilisation très accomplie et avancée, dans le climat d'une culture courtoise raffinée, les bogomiles étaient, selon la définition de Miroslav Krleža, véritablement »le seul contrepoint au milieu de notre débâcle médiévale, de notre débâcle médiévale qui fut le chaos même«[15]. Et dans ces conditions quel aurait été le visage des Balkans au Moyen Age s'ils n'avaient pas été là? Le seul fait qu'au XIXe siècle encore, on trouve des cryptobogomiles dans la vallée de la Neretva ne témoigne-t-il pas de

la vitalité de leur existence ancienne? Chronologiquement le tout dernier écrit sur les bogomiles provient de 1868. Il s'agit d'un texte gréco-slave de quelque longueur, que Vissarion, patriarche bulgare, inscrit en Albanie, au monastère de Saint Jean Vladimir, sur une icône qui représente ce saint.

Le bogomilisme est aujourd'hui encore un des aspects les plus significatifs de la civilisation yougoslave. Dans le folklore macédonien, par exemple, bien des thèmes se rapportent aux croyances bogomiles, de même que dans le folklore bosniaque; certaines coutumes populaires préservent encore des vestiges des conceptions bogomiles de la vie et du monde[16].

Le mouvement manichéen dualiste avait introduit dans l'atmosphère de l'Europe médiévale, des Balkans jusqu'à l'Atlantique, une note révolutionnaire nouvelle et une nouvelle manière de réfléchir sur les questions portant sur la foi et l'existence humaine. L'intensité et les limites de son influence sur les conquêtes spirituelles de la France du Sud ne sont pas suffisamment examinées et encore moins étudiées dans toute leur ampleur. Le rassemblement des données statistiques sur le nombre des habitants et des déplacements démographiques en Occident au XIIe et au XIIIe siècles, ainsi que l'étude des migrations des cathares occidentaux et des bogomiles balkaniques représentent l'une des conditions pour que ce but puisse être atteint.

Traduction de Vera SIMONIN

NOTES

1. En 1978, à Skopje, se tint un symposium international lors duquel le phénomène du bogomilisme fut scientifiquement éclairé en profondeur. Les communications en sont publiées dans le *Zbornik* (Recueil), intitulé *Bogomilstvoto na Balkanot vo svetlinata na najnovite istražuvanja* (Le Bogomilisme dans les Balkans à la lumière des études les plus récentes), *Materijali od simpoziumot održan vo Skopje na 30, 31 maj i 1 juni 1978 godina* (Actes du Symposium tenu à Skopje les 30 et 31 mai, et le 1er juin 1978), Ed. Académie macédonienne des Sciences et des Arts, Skopje 1982, pp. 19–250.

2. Aujourd'hui, tous les chercheurs s'accordent à penser que le bogomilisme en tant qu'hérésie indépendante et originale, est apparu au Xe siècle. En revanche, ils ne sont pas unanimes lorsqu'il s'agit de se prononcer sur la question de savoir si les débuts du bogomilisme relèvent de la première ou de la seconde moitié du Xe siècle. Cf. à ce propos, D. DRAGOJLOVIĆ, »Počeci bogomilstva na Balkanu«, in *Zbornik*, pp. 19-29.

3. Cité d'après J. ŠIDAK, »Problem heretičke 'Crkve bosanske' u najnovijoj historiografiji« (1963–1975) (Le Problème de 'l'Eglise de Bosnie' hérétique dans l'historiographie récente), in *Historijski Zbornik* XXVII – XXVIII (Recueil historique XXVII – XXVIII), 1974–1975, p. 166.

4. En s'appuyant sur toutes les sources originales disponibles, on est en mesure d'établir non seulement la continuité effective du développement de l'hérésie bogomile, mais aussi la véritable relation chronologique existant entre les informations sur les hérétiques, espacées dans le temps, depuis le début du Xe siècle et jusqu'au milieu du XVe siècle. Ceci est vrai uniquement en ce qui concerne la Macédoine, c'est-à dire les régions situées entre le lac d'Okhrid, Làrissa, Thessalonique et Moglen. Dans d'autres régions orientales des Balkans et en Asie Mineure, le bogomilisme n'apparaît que sporadiquement, interrompu par des laps de temps assez longs. Cf. DRAGOJLOVIĆ, op. cit., p. 28.

5. A la différence de F. Rački et de ses tenants, le R. P. Dominique MANDIĆ (In *Bogomilska crkva bos-*

anskih krstjana (L'Eglise bogomile des krstjani bosniaques), Chicago 1962, situe les débuts du bogomilisme à la fin du X[e] siècle, époque où le pope Bogomile lui-même était peut-être en vie. D. Mandić affirme que le bogomilisme s'était répandu en Bosnie à l'époque où elle se trouvait sous la domination tantôt bulgare tantôt macédonienne, entre 898-990, et 1018. J. Šidak récuse une telle position. Cf., J. Šidak, op. cit., pp. 140-141, et p. 141, note 3.

6. Cf., et v. aussi sur les frères Matthieu et Aristode: S. ANTOLJAK, »'Heretici' u srednjovjekovnom Zadru i njegovoj okolici« (Les 'hérétiques' dans Zadar et ses environs à l'époque médiévale), tiré à part, éd. *Radovi Centra Jugoslavenske akademije znanosti i umjetnosti u Zadru* (Travaux du Centre de l'Académie yougoslave des Sciences et des Arts à Zadar), T. 21, Zadar 1974, pp. 10–14; N. KLAIĆ, I. PETRICIOLI, *Zadar u Srednjem vijeku* (Zadar au Moyen Age), éd. Filozofski fakultet Zadar, Zadar 1976, pp. 180, 199, 276, 288, 459 – 460; Đ. KNIEWALD, »Vjerodostojnost latinskih izvora...«, pp. 8–9; F. RAČKI, *Bogomili i Patareni* (Les Bogomiles et les Patarins), pp. 389-390.

7. Cf., BRÉHIER, Louis, *La Civilisation byzantine* (Vizantijska civilizacija), Nolit, Belgrade 1976, p. 278 (traduction en serbe).

8. Les termes »dualisme *absolu*«, et »dualisme *mitigé*« (ou *»modéré»)* sont traditionnellement employés dans le domaine de ces études. On comprend que les catharo-bogomiles ne les utilisaient pas eux-mêmes.

9. Le nom de »bogomile« n'était en usage ni en Bosnie ni en Herzégovine. Les monuments autochtones portent 'krstjani' pour dire 'bogomiles', ce qui correspond au latin *'christiani'*, et au français 'crestias', lorsqu'il s'agit en Occident de leurs coreligionnaires. Le voïvode Radoslav Pavlović, 'krstjanin', écrit dans une charte datée du 25 octobre 1432: »... et j'envoyais mes Bons-hommes... l'homme honnête Radjen, krstjanin...«. Dans une charte de Dubrovnik, celle-ci en italien, datant du 30 avril 1404 (in Pucić, Spomenici srbski I, pril. VII – Monuments serbes I, app. VII), on cite des »Patareni et baroni et *boni homeni«*. La dernière dénomination est évidemment la traduction du 'dobri ljudi' slave. Les termes coïncident donc: krstjanin – *christianus, boni homeni – boni homines,* et

Bons-hommes, bons crestias en Occident. Cf. F. Rački, op. cit., pp. 515–516. De toutes façons, tout membre des sectes manichéennes médiévales était désigné par 'chrétien' ou 'bon chrétien'. V., DÖLLINGER, *Beiträge zur Sektengeschichte...*, T. II, pp. 4, 5, 17, 31, 39, 109, 153, 154, 170, 195, 217, 251.
Sur les krstjani de Bosnie, v. la très riche contribution de Salih H. ALIĆ, »Bosanski krstjani i pitanje njihovog porijekla i odnosa prema manihejstvu« (Les krstjani bosniaques et la question de leurs origines et de leurs rapports avec le manichéisme), in *Zbornik*, pp. 153-193

10. Le volume de la littérature spécialisée traitant de la problématique de ce qu'il est convenu d'appeler l'Eglise de Bosnie, s'accroit constamment et s'enrichit d'acquis nouveaux souvent divergents mais originaux. Ainsi John V. A. FINE, Jr. affirme, par exemple, que »rien de ce qui touche à l'Eglise de Bosnie n'est parfaitement clair«. Les conclusions essentielles que cet auteur a formulées dans *The Bosnian Church: A New Interpretation,* pourraient être réduites à l'idée que cette Eglise n'avait été ni dualiste ni particulièrement significative en tant qu'institution au sein de l'Etat bosniaque. Cela s'expliquerait, selon lui, par l'indifférence éprouvée envers la théologie et la religion formelle par la paysannerie qui représentait la plus grande partie des habitants de la Bosnie au Moyen age. V. JOHN V. A. FINE, Jr., »Zaključci mojih posljednjih istraživanja u pitanju Bosanske crkve« (Les conclusions de mes toutes récentes recherches sur la question de l'Eglise de Bosnie), in *Zbornik,* pp. 127-133.

11. V., BORISLAV PRIMOV, *Bugrite,* Biblioteka beležiti blgari, livre VII, Sofia 1970, p. 319, n. 3, et p. 359. Cf., également, V. TOPENTCHAROV, *Bougres et Cathares,* Seghers, Paris 1971.

12. NELLI, René, *Les Cathares.* Histoire des personnages mystérieux et des sociétés secrès. Culture, Art, Loisirs, Paris 1972, p. 86.

13. *Docétisme:* Doctrine selon laquelle Jésus-Christ n'a vécu sur la terre qu'en apparence, en image. La plupart des cathares croyaient que le Christ avait revêtu un corps spirituel, un vêtement angélique, parfaitement réel, mais invisible aux yeux de chair, de sorte que son humanité physique n'était qu'illusoire. (In NELLI, op. cit., p. 238.).

14. Le terme *convivència*, emprunté à la langue occitane moderne et adopté par les dialectes occitans, désigne l'un des caractères de la civilisation occitane: capacité innée et facilité avec lesquelles les habitants du Midi de la France accueillaient la coexistence avec des peuples et groupes divers, ainsi que la manière dont ils acceptaient toute idée ou point de vue nouveaux. V., Ch. CAMPROUX, *Le Joy d'Amor des troubadours. Jeu et joie d'amour*, Montpellier 1965, pp. 69-92.

15. MIROSLAV KRLEŽA, »Illyricum sacrum«, in *Eseji* V (Essais V), 1966, p. 69. Dans le même passage ceci encore: »Les bogomiles sont une variante archaïque, plébéienne du mysticisme médiéval européen, mysticisme exacerbé par d'antiques psychoses orientales qui envahirent l'Europe avec une unique idée fixe: l'esprit malin avait créé ce bas monde et tout ce qui vit sur la croûte terrestre provient de la graine diabolique«.

16. Cf., note 9, l'ouvrage de SALIH H. ALIĆ, op. cit. pp. 191-192.

SERBES ET TURCS DE 1341 A 1371: appréciations et actions mutuelles.

Didier MÉTAIS

Un simple examen de l'évolution des frontières des Etats balkaniques de 1340 à 1371, c'est à dire sur trente ans d'intervalle, nous montre des changements importants et même un profond bouleversement dans la situation géopolitique. Tandis que l'empire byzantin se transforme progressivement en peau de chagrin, l'Etat serbe double en quelques années sa superficie avant d'éclater en différentes entités politiques. L'événement le plus intéressant reste cependant l'émergence d'une nouvelle puissance régionale sous la houlette des Ottomans. Il y a non seulement une concomitance entre l'effondrement de l'empire grec, l'apogée serbe sous le règne de Dušan et la montée en force de la principauté ottomane mais aussi, finalement, un rapport de cause à effet très étroit qui trouve son achèvement dans le remplacement de l'hégémonie serbe par celle des Ottomans. La faiblesse relative de l'empire de Dušan, la continuité et la cohérence de l'implantation turque sur le sol balkanique ainsi que la mollesse et le décalage des réactions serbes fournissent un début d'explication à ce bouleversement, en dépit des nombreuses obscurités ou contradictions révélées par les sources.

Telle est, dans ses grandes lignes, la voie que suivra la présente étude, qui a pour objet de rassembler quelques éléments de réflexion plutôt que d'ouvrir des horizons nouveaux.

Qualifier l'empire serbe de fragile, au moment même où il atteint indiscutablement

son apogée, semble **a priori** contestable. En quelques années, en effet, le nouveau **kral,** Stefan Uroš IV Dušan (1331–1355), annexe l'intégralité de la Macédoine, de l'Epire et de la Thessalie ainsi que de la Thrace.[1] L'Etat serbe double ainsi sa superficie et étend ses frontières jusqu'aux Thermopyles et à la Méditerranée, en face de Kerkyra. Thessalonique échappe seule, de justesse, à l'occupation. A ce moment précis, la Bulgarie et Byzance semblent vouées au rôle d'Etat satellite et destinées, à plus ou moins longue échéance, à être absorbées par la Serbie.

C'est donc avec beaucoup de cohérence que Stefan Dušan se fait couronner en 1346 »empereur des Serbes et des Grecs« dans sa nouvelle capitale, Skoplje. Imitant le prestigieux **car** bulgare Syméon (893–927), il instaure un système politique et religieux pseudo-byzantin fort brillant. L'influence idéologique de Byzance[2] se manifeste de manière flagrante dans la tentative de réorganisation et de revivification de l'Eglise serbe, destinée à confirmer le caractère proprement impérial du nouveau régime. Après avoir obtenu l'approbation des patriarches de Tŭrnovo et d'Ohrid, l'archevêché de Peć est élevé au rang de patriarcat[3]. Le grec est en outre adopté comme langue administrative et les fonctionnaires de formation byzantine sont intégrés dans l'administration des vainqueurs. L'oeuvre d'assimilation est finalement consacrée par la promulgation, en 1349, du célèbre **Dušanov Zakonik.** La constitution d'un grand empire byzantino-slave paraît alors une chose pratiquement acquise.

Cette imposante structure se révèle cependant minée à la base. L'extrême rapidité des conquêtes serbes, d'une part, trouve en grande part son explication dans

l'état avancé d'anarchie et de décomposition de l'empire byzantin. Certes, l'écrasement de l'armée bulgare à Velbužd, en 1330, ouvre la voie à l'hégémonie de l'Etat serbe au sein de la Péninsule balkanique. Son recentrage sur la Macédoine, au détriment de la Rascie, est par ailleurs tout à fait significatif. Il n'en demeure pas moins que le véritable **Drang nach Süden** mené par Dušan a été avant tout facilité par des facteurs exogènes, sans rapport direct avec la puissance du jeune Etat. La priorité absolue accordée par le **basileus** Andronic III (1328–1341) et Jean Cantacuzène à la restauration de la souveraineté impériale sur les territoires hellénophones du continent européen[4] n'a pas donné tous les résultats escomptés. La guerre de succession qui débute en 1341, de toute façon, ruine les efforts entrepris. Celle-ci met non seulement en cause de manière implicite la dynastie régnante mais sert aussi de révélateur à des tensions sociales et religieuses profondes[5] sans lesquelles il serait difficile d'expliquer l'acharnement et le déchaînement de violence des antagonistes, tant le litige initial peut paraître anodin. Toujours est-il que, profitant de l'affaiblissement mutuel de Jean Cantacuzène et de Jean V Paléologue, les Albanais se mirent de nouveau à ravager les possessions impériales[6], suivis bientôt par les Turcs, les Bulgares et bien évidemment par les Serbes. C'est dans ce contexte que nous retrouvons les troupes de Dušan, lesquelles soutiennent alternativement Jean Cantacuzène, Anne de Savoie et Jean V Paléologue. La Thrace devenant **de facto** l'enjeu essentiel des combats, il est alors aisé pour le souverain serbe de poursuivre son avance vers la Grèce

centrale, livrée à elle-même et prompte à se rallier au plus fort.

Les structures étatiques du nouvel »empire«, d'autre part, semblent bien ténues en regard de l'étendue des territoires et de la diversité des ethnies passées subitement sous contrôle serbe. L'adoption d'une culture de style byzantin masque, sans les éliminer, les forces centrifuges que constituent les magnats, féodaux indisciplinés, peu sûrs et aussi peu désireux de voir entamer leurs privilèges. Beaucoup d'entre eux, d'ailleurs, se rallieront au sultan ottoman Murad I (1359–1389) à la veille de la bataille de Kosovo. Les **župani,** assimilables à des chefs de district, n'exercent quant à eux qu'un contrôle très lâche sur les chefs locaux et tendent plutôt à consolider leur propre pouvoir au détriment de celui du souverain. Même le **Dušanov Zakonik** s'avère si on gratte le vernis, féodal dans le fond et byzantin dans la forme[7]. Le règne de Dušan, ne l'oublions pas, a commencé après qu'il eut déposé son père, Stefan Uroš III Dečanski (1321–1331), ce grâce à l'aide déterminante d'une partie de la noblesse. En signe de reconnaissance, il distribua à ceux qui l'avaient soutenu des vastes domaines dans les régions conquises. La puissance de ceux-ci s'en trouva d'autant renforcée. Du reste, il fallait aussi compter avec les potentats byzantins qui s'étaient volontairement ralliés et qui assuraient en partie l'administration des nouvelles provinces. A l'instar de l'empire byzantin, l'empire serbe risquait à terme de devenir un »conglomérat d'apanages«[8]. La distinction entre régions de droit serbe et régions de droit grec[9] est peut-être la mieux à même d'exprimer la difficulté à assurer la cohésion de ce vaste ensemble, faute d'une adminis-

tration et d'un appareil d'Etat suffisamment rôdés. De nombreux centres urbains, telles Ohrid et Kavalla, résistent opiniâtrement à l'intégration. L'adjonction, en 1354, de nouvelles provisions au **Zakonik** suggère la persistance de nombreux obstacles[10].

A cela, il faut ajouter les difficultés liées au maintien d'un ordre social aussi rigide qu'inégalitaire. La Serbie est un pays riche, c'est indéniable[11]. Mais cette richesse ne profite qu'à un petit nombre et sert avant tout à asseoir le prestige et l'autorité de ses détenteurs. La lecture du **Dušanov Zakonik** est en la matière éloquente. Le code confirme en premier lieu tous les titres nobiliaires et tous les actes de propriété, grecs ou serbes, quand il ne les renforce pas[12]. En second lieu il différencie nettement **pronija** et **baština**[13]. La première catégorie de terre est en effet le fondement juridique et économique du service militaire rendu au souverain. L'imitation de l'exemple byzantin est d'ailleurs patente[14]. Dans les faits, cependant, le système dégénère rapidement et, dès la mort de Dušan, il est difficile de distinguer clairement **pronija** et **baština**[15]. La population rurale, par contre, est soumise à l'étreinte asphyxiante de statuts disparates et oppressants[16]. La petite propriété est en nette régression et la condition des paysans ne fait qu'empirer sous le poids des charges diverses acquittées collectivement par le village. La pratique systématique des corvées ne fait qu'aggraver cet état de fait[17]. Les seuls paysans qui bénéficient d'avantages certains sont les laboureurs d'Etat ou domaniaux, que l'on rencontre surtout dans les domaines ecclésiastiques et, géographiquement, dans la vallée de la Morava. C'est pourquoi le code veille particulièrement au renforcement de la

mainmise des propriétaires terriens et de leur pouvoir de juridiction sur les assujettis[18]. Si l'on prend aussi en compte deux articles extrêmement sévères contre les hérétiques et la diffusion des sermons babuniens[19], révélateurs de la persistance de noyaux bogomiles, il faut bien conclure à un malaise social et religieux latent, source d'affaiblissement pour le pouvoir central.

L'étendue impressionnante de l'empire serbe contribue enfin à cacher ses faiblesses d'ordre stratégique. L'autorité de l'Etat repose sur le contrôle de deux axes de communications et d'échanges commerciaux qui se rencontrent: la voie d'est en ouest, reliant Dubrovnik à Constantinople, et la voie nord-sud, couloir formé par la Morava et le Vardar qui met en communication le confluent du Danube et de la Save, à Belgrade, avec la mer Egée, à Thessalonique. La charpente même de l'empire, au carrefour de ces axes, est facilement accessible à des envahisseurs venus du nord, de l'ouest et du sud; et cette zone une fois perdue, tout le reste de la structure peut aisément être pris; il n'y a pas de régions assez inaccessibles pour s'y replier et soutenir une résistance ou une contre attaque, ni de fidélités locales assez profondes sur lesquelles les souverains serbes puissent s'adosser en cas de défaite.

Dans un tel contexte social et géographique, l'unique solution efficace à laquelle la monarchie serbe pouvait recourir dans ses difficultés était celle qui s'est présentée à la Hongrie au XVI ème siècle comme à l'empire byzantin sous le règne d'Andronic III: la création d'une puissante armée mercenaire. Mais la Serbie dilapide ses ressources en de coûteuses imitations de Byzance: cérémonial

de la cour, architecture religieuse et bureaucratie inextricable. Des dépenses aussi somptuaires restent tolérables tant qu'il est possible de piller les contrées limitrophes pour entretenir une armée de métier; mais les conquêtes de Dušan ont atteint les limites de l'expansion – et par conséquent du pillage – lorsqu'elles mettent en contact et plus tard en opposition violente l'empire serbe avec un système ottoman qui s'est déjà interposé entre la Serbie et la victime suivante, Byzance.

L'infiltration de bandes turques dans la Péninsule balkanique n'est pas un fait nouveau au milieu du XIV ème siècle. Chacun conserve encore en mémoire les déprédations commises par les alliés des Catalans quarante ans auparavant[20]. Ce n'est cependant qu'à partir de la guerre civile opposant Cantacuzène à la dynastie paléologue que cette infiltration commence à prendre des proportions inquiétantes. Les bandes turques qui viennent piller pour leur propre compte ou bien pour celui des belligérants de l'empire byzantin sont de par ce fait même très difficiles à identifier. Les incursions fréquentes de pirates turcs, en 1341 et 1342, semblent être le fait de guerriers de la principauté de Saruhan[21]. Ils menèrent plusieurs opérations de grande envergure dans le »pays de Rûm« avant d'être battus à deux occasions par Cantacuzène. Ce dernier, soucieux d'éviter un précédent, organisa même une attaque contre leurs bases de départ[22]. Il restait encore assez de forces à l'empire pour cette démonstration, révélatrice des inquiétudes suscitées par les raids de plus en plus nombreux et à grande échelle des émirats turcs d'Asie Mineure. La chose étant d'autant plus

aisée qu'à intervalles réguliers il leur était fait appel pour fournir des mercenaires. C'est ainsi que furent repoussés en 1341 les Albanais, qui avaient envahi la Grèce septentrionale.

Les premiers revers essuyés par Cantacuzène face à Anne de Savoie vont précipiter la tendance. Le premier est contraint de sceller une alliance personnelle avec Umur Pasa, émir d'Aydin[23] et détenteur de la seule flotte susceptible de mettre à mal la thalassocratie de Gênes et de Venise. L'appui turc, d'abord ponctuel, devient bientôt permanent, au fur et à mesure que l'empire byzantin sombre dans l'anarchie. Les conséquences sont funestes à plusieurs titres: les revenus du grand domestique n'étant pas illimités, ses mercenaires se paient, par accord tacite, sur le pays qu'ils désertifient après avoir réduit en esclavage une bonne partie de la population[24]; les pertes humaines étant assez lourdes et les sollicitations nombreuses, s'établit peu à peu un flux régulier de combattants entre Asie et Europe, cette dernière devenant un immense déversoir où il est de plus en plus difficile de contrôler effectivement les actes de bandes turques clairsemées qui n'hésitent pas – la guerre nourrit la guerre – à servir successivement tous les camps en présence; Cantacuzène, jugé responsable de l'introduction du »loup dans la bergerie«, voit quant à lui s'effondrer son crédit parmi la population grecque et ce en dépit d'une orthodoxie religieuse ouvertement affichée; les coups de main des Turcs, enfin, laminent sur le terrain les forces des autres puissances étrangère intervenantes, empêchant par là toute tentative d'hégémonie régionale.

Mieux encore, le simulacre de croisade orchestré en 1344 par les Pontificaux et les Hospitaliers contre le port d'Izmir, principale base navale de l'émirat d'Aydin, joue un rôle décisif dans l'irruption des Ottomans en Thrace, en contraignant indirectement Umur à retourner précipitamment en Asie[25]. La situation est embarrassante pour Jean Cantacuzène. Livré à lui-même, il n'a plus les moyens de sa politique et ne peut guère contrôler les bandes turques, laissées la bride sur le cou. Il se tourne alors très logiquement vers le seul allié potentiel encore disponible, l'émir Orhan. L'alliance est scellée en 1346 par l'entrée d'une des filles de Cantacuzène dans le harem du souverain ottoman[26]. On ne peut qu'être sidéré par le choix de Cantacuzène. L'émirat ottoman est en effet depuis plusieurs décennies le principal ennemi de Byzance et celui qui certainement lui a porté les coups les plus rudes[27]. La guerre de succession entre les deux Andronic (1321–1328) en découle directement. Masquée par le prestige d'Umur, la puissance des Ottomans n'en est pas moins très grande[28] et susceptible à terme de leur assurer le **leadership** en Anatolie occidentale. Géographiquement, ils occupent sans doute la position stratégique la plus avantageuse: ils peuvent tout aussi bien lancer des opérations sur le littoral européen du Pont-Euxin et sur les détroits proprement dits que sur le territoire des émirats voisins, placés comme des dominos. Le relief de la Bithynie, de surcroît, leur offre une base de repli quasiment inexpugnable[29]. Sur le plan diplomatique, ensuite, Cantacuzène ne respecte pas la règle de l'équilibre des forces. L'alliance avec Umur se concevait d'autant mieux que subsistait, en second plan, la possibilité d'agir sur ses arrières grâce au con-

cours d'Orhan. La mort, en 1348, de l'émir d'Aydin et les querelles de succession qui s'ensuivent, font disparaître du théâtre égéen le seul contrepoids sérieux à l'hégémonie ottomane, renforcée au même moment par l'absorption de la principauté de Karesi, juste en face de la Chersonnèse de Thrace. Le nouveau **basileus,** enfin, s'illusionne totalement sur la valeur des arrangements matrimoniaux conclus, en oubliant trop rapidement le fossé confessionnel séparant les deux souverains.

Toujours est-il que, à partir de cette date, les troupes ottomanes gagnent peu à peu en importance et finissent par constituer le gros des forces turques en Thrace et en Macédoine mais non exclusivement. Les dites troupes restent très hétérogènes quand elles ne sont pas complètement indépendantes. Il faut préciser que les sources ottomanes ne contribuent pas qu'un peu à obscurcir la période, non seulement en mettant en relief les exploits des seuls souverains ottomans mais aussi en gommant la plupart de ceux de Süleyman, pourtant primordiaux dans la mesure où il a conduit en personne et sous l'autorité de son père Orhan les premières conquêtes sur le sol européen. Certaines répétitions ou incohérences des chroniques tendent à prouver que l'historiographie ottomane a projeté sous le règne de Murad I (1359–1389) presque toutes les conquêtes intervenues en Thrace entre 1347 et 1357[30]. L'année 1354 demeure par conséquent le meilleur point de repère.

Cette année-là, en effet, Süleyman et ces hommes réussissent à s'emparer de la forteresse de Cimbi (Tzympè), au débouché nord des Dardanelles[31]. Il s'agit de la première installation permanente des Turcs

ottomans en Europe, attestée une fois pour toutes par les sources. C'est aussi le seul exploit de Süleyman qui n'est pas édulcoré dans les chroniques ottomanes, exception faite de la prise de Gallipoli qui en est le prolongement direct. L'occupation de cette position permet aux Turcs, pour la première fois depuis 1312, de traverser les détroits sans risquer d'être interceptés au moment de leur débarquement par des forces hostiles. L'importance de la voie de passage est soulignée indirectement par Nicéphore Grégoras qui nous rapporte que les forces d'Orhan étaient stationnées à Lampsaque[32] (Lapsaki), c'est à dire sur le territoire de l'ancienne principauté de Karesi, dont le commandement revenait justement à Süleyman. On a beaucoup glosé sur le fait de savoir si Tzimpè avait été concédée à Orhan par Cantacuzène, afin de faciliter les opérations en Thrace. L'explication la plus plausible est que le **basileus,** faute de pouvoir réagir, entérina le fait accompli. Penser qu'il ait accordé à son gendre un tel cadeau paraît douteux. Cela revenait, dans la pratique, à se priver de tout moyen de pression sur son allié ou, plus encore, à encourager chez lui des initiatives inopportunes. L'insistance avec laquelle est relatée la prise de Cimbi dans le texte du derviche Ahmed – contrairement à celle de Gallipoli – renforce ce sentiment. Il y a, sans se montrer imprudent, une volonté délibérée de la part des Ottomans de prendre pied en Europe. Les événements ultérieurs le confirment.

L'établissement de Süleyman à Bolayir témoigne de la nouvelle orientation de la politique ottomane[33]. En s'enfonçant à l'intérieur des terres et en s'emparant d'Aya Silonya, point principal de la position fortifiée[34] de six

milles de large qui traverse la Chersonnèse de Thrace, celui-ci essaie indiscutablement d'ériger des lignes de défense inexpugnables, appuyées sur un réseau de forteresses très dense, et par là-même de couper toute la presqu'île de Gallipoli de l'arrière-pays thrace. Les défenseurs du port de Gallipoli, d'importance stratégique, ne s'y trompent pas et essaient vainement de rompre l'encerclement[35]. Autre événement significatif, Süleyman échange son titre de gouverneur de la province de Karesi pour celui plus prometteur de »prince de Rûm«[36] et fait passer la majeure partie de ses forces en Thrace[37]. Il y entreprend en effet de nouvelles et incessantes razzias qui masquent en réalité ses efforts pour agrandir ses possessions et parvenir à couper la Via Egnatia, cordon ombilical qui relie Constantinople à Thessalonique et aux restes de l'empire. Simultanément, les relations entre Cantacuzène et son gendre dégénèrent à vive allure. Non seulement le **basileus** n'obtient pas la restitution des places conquises mais en plus Orhan pousse Cantacuzène à rompre l'alliance vénitienne, ce afin de ne plus entraver le commerce céréalier de Gênes. Les Pérotes sont en effet susceptibles d'apporter l'appui précieux de leur flotte aux entreprises ottomanes[38], longtemps handicapées par la pénurie de moyens navals. L'alliance entre Gênes et Orhan, concrétisée dès 1352 par l'envoi de forces turques à Péra-Galata, est la première conclue entre les Ottomans et une puissance occidentale. Elle consacre en outre officiellement les droits des premiers dans le partage des dépouilles de l'empire byzantin[39]. Jean VI Cantacuzène, d'ailleurs, perd à cette occasion tout ce qui lui restait de crédit. Le soutien qui lui était apporté du bout des

lèvres par les byzantins disparaît entièrement lorsqu'est mise en pleine lumière son inaptitude à contrôler les menées turques.

Survient alors le tremblement de terre du 2 mars 1354 qui jette à bas la plupart des murs d'enceinte de Gallipoli (Gelibolu) et des bourgades avoisinantes, permettant ainsi aux Ottomans de saisir, sans coup férir, le port de Gallipoli[40]. Les circonstances de l'assaut et sa date exacte ne semblent d'ailleurs plus poser aucun problème[41]. Süleyman dispose désormais d'un vrai port en eau profonde et étend sa domination dans le nord-est de l'Egée. Gelibolu devient le grand arsenal turc en Europe ainsi que l'abcès de la colonisation musulmane dans la Péninsule balkanique à partir duquel Süleyman organise une série de nouvelles razzias en Thrace. Corlu, Lüleburgaz, Malkara et Tekir Dag forment ainsi un nouveau front pionnier en direction de la vallée de la Marica. A ce moment précis, les deux grandes voies de communication reliant Constantinople au reste du continent européen sont coupées: la Via Egnatia qui aboutit à Durrës (Durazzo) et la route vers Beograd. En 1356, Jean V Paléologue est obligé de reconnaître toutes les conquêtes européennes d'Orhan, en échange de la promesse de ne pas entraver le ravitaillement de Constantinople. Le souverain ottoman entreprend enfin de peupler les régions conquises avec des nomades turcomans, inaugurant ainsi à grande échelle la politique du **sürgün**[42]. La mort accidentelle de Süleyman, en 1357, puis celle d'Orhan, deux ans plus tard, affectent peu le processus des conquêtes. Orhan laisse des assises solides en Thrace après avoir doublé la superficie de

l'Etat dont il avait hérité et donné à son successeur la possibilité d'en faire un empire.

L'empire byzantin, par contre, n'est plus qu'un amas de ruines, un pays exsangue, dont les maigres territoires restés sous l'autorité éminente de Jean V s'éparpillent de la Thrace à la Morée, en passant par Thessalonique et les îles septentrionales de la mer Egée. La seule puissance continentale désormais en mesure de s'opposer à l'avance turque se trouve être la Serbie.

Bien que les infiltrations turques en Europe balkanique soient devenues de plus en plus fréquentes à la mort d'Andronic III, la prise de conscience par les Serbes de ce nouveau danger n'intervient réellement qu'à la fin de la guerre civile qui oppose les Byzantins entre eux. L'intensité de la réaction ultérieure est en partie due à la sous-estimation initiale. Ce premier facteur contribue à éclaircir le décalage plus ou moins constant entre les comportements des deux antagonistes. La politique serbe à l'égard des Turcs se caractérise de toute façon par une prudence et une hésitation excessives, alors même que ces derniers poursuivent sans discontinuer leur politique d'implantation, en dépit des points d'obscurité qui lui sont liés.

L'objectif principal de Dušan, tout au long de son règne, a consisté en effet à s'agrandir le plus possible aux dépens de l'empire byzantin et peut-être à tout simplement l'absorber. De ce point de vue, les Turcs sont d'abord considérés comme de simples auxiliaires des potentats grecs. Il n'empêche que leur rôle est décisif dans l'échec relatif de la réalisation des ambitions du **car.** Ainsi, dès 1344, les »peu recommandables« alliés de Cantacuzène repoussent

brutalement une attaque bulgaro-serbe en Thrace, avec pour conséquence de couper Dušan des détroits comme de Constantinople et de sauvegarder le libre passage d'Asie en Europe[43]. Umur éliminé du théâtre d'opérations, ce sont désormais les Ottomans qui s'efforcent de colmater les multiples brèches qui minent l'Etat byzantin. C'est le cas avec Thessalonique, en 1348, qui échappe définitivement à l'étreinte serbe. C'est encore le cas à Didymotique (Dimetoka) en 1352, lorsque les forces d'Orhan écrasent celles de Jean V Paléologue, composées en majorité de Bulgares et de Serbes[44]. Il est toujours facile et plaisant de spéculer sur des événements qui ne sont pas intervenus. Cela dit, il est assez raisonnable d'imaginer quelle aurait été la position de force de Dušan sans la présence turque. A défaut d'être purement et simplement annexé, l'empire byzantin aurait certainement été placé sous protectorat serbe. Le contrôle de Constantinople sinon de Thessalonique aurait en outre donné un prestige sans égal au **car.** Aussi est-il permis de penser que l'irruption dans la Péninsule balkanique des Turcs et plus particulièrement des Ottomans a eu un poids important, peut-être décisif, dans la non-réalisation d'un grand empire gréco-slave, ne serait-ce que sur le plan idéologique. Ceci n'est pas à négliger à une époque où la population byzantine sombre dans l'attente eschatologique en même temps qu'elle se tourne résolument vers le passé, remettant finalement en cause sa volonté de survie en tant que société civile au profit de la seule survie de l'orthodoxie[45].

Il faut attendre la prise de Gallipoli ainsi que les premières offensives de Süleyman en Thrace pour que Dušan évalue à sa juste

mesure les conséquences de l'intervention turque dans les affaires balkaniques. Le **car** demande alors au pape Innocent VI (1352–1362) de lui conférer le titre de »Capitaine-général« des croisés. La tentative d'organiser une coalition contre les Turcs en s'appuyant sur les puissances occidentales et d'obtenir du pape le titre de »capitaine« des armées chrétiennes n'est pas seulement le résultat d'une appréciation réaliste de la situation – Dušan sait pertinemment que Byzance ne peut plus offrir d'aide effective contre l'invasion ottomane – mais aussi du fait qu'il est naturel pour la Serbie, dans une pareille conjoncture, de se tourner vers les puissances avec lesquelles elle entretenait depuis longtemps des relations suivies et considérables. La mort du souverain serbe, le 20 décembre 1355, réduit toutefois à néant les efforts entrepris en même temps qu'elle plonge le pays dans l'anarchie.

Uroš V Stefanović (1355–1371), qui règne conjointement avec sa mère, voit son pouvoir immédiatement contesté. La rébellion de son demi-frère Syméon (Siniša) est assurément étouffée mais le prix à payer est exorbitant. Les seigneurs serbes qui ont soutenu Uroš se proclament »alliés et amis de l'empereur«[46]. La formule est éloquente et lourde de signification: le jeune fils de Dušan n'est plus en mesure de maintenir dans l'obéissance la haute noblesse. Celle-ci organise de plus en plus ses domaines de façon à les rendre presque indépendants du pouvoir central. La puissance acquise à cette époque par les grands »seigneurs féodaux« est attestée par la création d'établissements destinés à frapper des monnaies[47]. Le despote Uglješa, le régent et roi Vukašin, la famille des Branković reprennent ainsi à leur compte la

majeure partie des prérogatives régaliennes. Les effigies des potentats régionaux apparaissent ouvertement sur les pièces de monnaie à côté de celle du **car.** Dans leurs domaines, ils bâtissent des églises et des monastères et, en qualité de **ktitor,** font exécuter de somptueux portraits, toujours en faisant peindre à leur côté, il est vrai, celui de l'empereur. Dans les territoires conquis récemment, l'évolution est encore plus nette puisqu'y apparaissent des dynasties locales en pratique indépendantes. C'est notamment le cas du **»knez«** Vojslav et de son neveu Nicolas Altomanović. Sur les ruines de cette principauté, d'ailleurs, s'édifie rapidement le royaume albanais des Balchides. Même les byzantins réussissent à reprendre quelques territoires en Macédoine.

Des événements précédents résulte ainsi l'absence de toute volonté réelle des Serbes de lutter contre les Turcs, au moins pendant une décennie. Jean V Paléologue est par conséquent livré à lui-même. Son pouvoir ayant atteint un tel point de consomption, il lui est plus nécessaire qu'à quiconque d'obtenir l'aide de l'Occident. Le chrysobulle du 15 décembre 1355 le montre sans fausse pudeur[48]. Le **basileus** prône la réconciliation avec la papauté et reconnaît la prééminence de l'évêque de Rome. Il demande en conséquence à être nommé »principal capitaine et porte-drapeau de la Sainte-Mère l'Eglise«. A cette occasion, l'influence de Paul, archevêque de Smyrne, et la dextérité de Nicolas Sigéros, grand hétériarque et ambassadeur de l'empire à Rome, furent fondamentales. L'hostilité du patriarche Calliste contre l'Union n'empêche toutefois pas le pape de promettre toute l'aide possible. L'accord conclu entre Chypre, Rhodes et Venise, le 20

mars 1357, se révèle pourtant bancal en raison du refus de Gênes d'y participer malgré les objurgations pontificales[49]. Gênes se satisfait en effet trop de l'alliance ottomane. Les plans de croisade, de toute façon, frisent l'absurde. Le légat Pierre Thomas, chargé d'organiser l'expédition, envisage ni plus ni moins que de se croiser contre les schismatiques de Serbie et encourage les projets de Louis I er de Hongrie (1342–1382), qui se prépare à attaquer celle-ci[50]. Le détournement vers l'Egypte de l'expédition ainsi que son échec pitoyable, en 1365, achèvent enfin de discréditer l'entreprise. Le gaspillage d'énergie et le manque total de cohérence sur le plan diplomatique sont flagrants, surtout si l'on se réfère au succès du coup de main d'Amadeo de Savoie contre le port de Gallipoli en 1366[51], qui cause une gêne considérable aux relations entre les différentes possessions ottomanes et perturbe gravement l'effort de conquête entrepris en Europe.

Les relations entre Etats balkaniques contribuent un peu plus à l'éparpillement des énergies. Vers la fin de 1363 ou le début de 1364, le patriarche Calliste se présente chez la veuve de Dušan retirée à Serrès et qui jouit, au milieu du désordre régnant, d'un prestige toujours incontesté. Le but de Calliste est de constituer une alliance contre les Turcs mais le projet échoue à cause de son décès brutal. Les soupçons d'empoisonnement, au contraire, relancent les hostilités entre Grecs et Serbes[52]. Les rapports bulgaro-grecs connaissent aussi une crise sérieuse lorsque Jean V reconquiert sur Ivan Alexandre certaines villes du Pont. Ce dernier s'allie alors aux Turcs et, malgré un accord de paix en 1364, les combats s'intensifient. Les forces

d'Amadeo de Savoie, qui soutiennent le **basileus,** vont s'y épuiser. N'ayant rien à espérer des Occidentaux, incapables d'adopter un plan d'action cohérent, des Bulgares, alliés des Turcs, et des Byzantins, qui jouent un rôle dilatoire, les Serbes vont alors décider d'affronter seuls les envahisseurs musulmans.

L'impulsion décisive vient de l'Etat de Serrès, dirigé depuis 1365 par le despote Uglješa[53], successeur de Jelena. Le nouvel Etat, aussi puissant qu'apparu tardivement, est le catalyseur de la première réaction sérieuse des chrétiens face à la poussée ottomane en Europe. Uglješa est un des rares à avoir perçu à sa juste mesure le danger turc depuis 1354 – il a une frontière commune avec la Thrace occupée depuis 1364 – d'où la longue préparation de l'offensive de 1371. Il assure notamment ses arrières en faisant la paix religieuse avec Byzance, illustrée en 1368 par la reconnaissance de l'autorité du patriarcat de Constantinople[54]. Mais, surtout, il demande l'appui de son frère Vukašin[55], ancien **župan** de Prilep devenu co-régent de l'empire serbe et élevé, lui et sa principauté, à la dignité royale. En tant que régent du **car** Uroš, Vukašin a pris les rênes du pouvoir et renforcé considérablement la puissance de sa principauté mais aussi de l'empire slave.

Finalement rejoints de façon inattendue par des contingents napolitains, vlaques et hongrois – le roi de Hongrie, harcelé par le pape, est lui-même présent – et malgré la défection byzantine, due aux discordes intérieures et aux promesses turques, les deux frères entament au milieu de l'été 1371 une campagne en direction d'Andrinople qui se termine le 26 septembre par le désastre de Černomen sur la Marica[56]. Si l'on en croit le

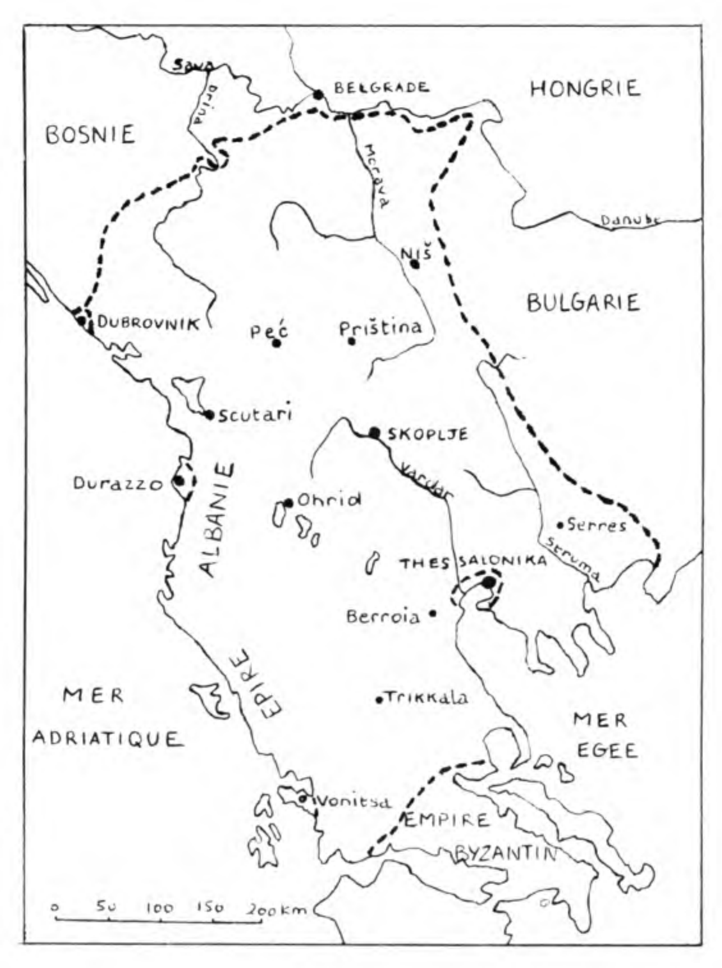
moine Isaja, »une armée choisie d'environ soixante mille hommes« y fut exterminée[57]. Les chiffres sont difficilement vérifiables et sans doute exagérés. Uglješa et Vukašin sont néanmoins tués, Louis le Grand s'échappe par miracle et le **car** meurt quelques mois après. L'Etat de Serrès, le seul capable de s'opposer aux Turcs, est anéanti et l'empire serbe éclate en micro-Etats. La bataille de la Marica retentit comme un coup de tonnerre dans le ciel bleu de l'Europe chrétienne. Pour la première fois depuis plus d'un siècle, une armée chrétienne est vaincue dans une bataille rangée de grande envergure par des Turcs. Leur tactique opiniâtre de défilement a complètement obturé la vision de leurs adversaires, qui se sont précipités dans le piège tendu. Les circonstances de cette bataille n'en restent pas moins obscures – le déroulement en est méconnu et l'identité des chefs turcs est incertaine – au point que la bataille de Kosovo l'a emporté en renommée dans l'imaginaire européen. Il ne s'agit pas de prétendre ici que cette dernière est un épiphénomène, loin de là. La noblesse serbe n'en a pas moins subi un coup terrible à Černomen. De plus, la voie est désormais ouverte à la conquête turque aussi bien en direction de la Bulgarie, de la Macédoine et de la Grèce que de l'Albanie[58]. La conquête des Balkans par les Ottomans ne se définit et ne se structure véritablement qu'à partir de cette date.

Aussi est-on à la fois extrêmement déçu et surpris par la marche des événements, tant leur enchaînement est problématique et leur identification mal assurée. A la mort de Süleyman, en 1357, ses troupes restent en effet sans chef mais la conquête de la Thrace continue, menée très certainement par les autres **beyler,** chacun se taillant un **beylik**

dans les territoires nouvellement occupés. Ainsi s'établissent Yakub Bey[59] dans la localité qui porte aujourd'hui son nom, Hacci Ilbeyi à Pythion et le père de Sey Bedreddin à Samavna. Ce ne sont pas de simples brigands qui dévastent les campagnes mais de véritables **beyler** à la tête de petites formations politiques ayant une organisation bien définie et même un embryon d'administration puisque les termes de **kadi** et de **subasi** sont attestés[60]. A la mort d'Orhan, Murad est en effet détourné vers l'Anatolie et la défense de ses frontières orientales. La prise de Gallipoli par Amadeo de Savoie, enfin, perturbe sérieusement les relations avec la Thrace. Le silence et la confusion des sources ottomanes jusqu'en 1377, date à laquelle Gallipoli est restituée[61], en sont la meilleure preuve. C'est pourquoi il semble raisonnable d'avancer que la victoire de Černomen et la prise d'Andrinople (Edirne) sont dues sans doute aux **beyler** locaux, les plus importants étant Hacci Ilbeyi, Evrenoz et ceux de la famille Turahan. On ne sait pas comment Murad I er (1359–1389), après 1377, reprit les choses en mains. Il conclut certainement des compromis, encore que Hacci Ilbeyi soit mort empoisonné[62]. Les **beyler** déplacèrent d'ailleurs progressivement leur siège vers l'Ouest en suivant la Via Egnatia. Evrenoz s'installe successivement près d'Andrinople, à Komotini, à Serrès, et finalement à Yenice Vardar tandis que les Turahan passent de Malkara en Thessalie. De fait, il est préférable de parler de conquête des Balkans par les Ottomans proprement dits seulement à partir de 1377 et même de 1380.

La disparition de la scène balkanique de Byzance est donc directement à l'origine du développement spectaculaire de l'empire

serbe au milieu du XIV ème siècle. La rapidité de son expansion a cependant masqué le peu de cohésion de l'ensemble ainsi constitué, du fait de forces centrifuges latentes. Profitant de l'inertie et des divisions serbes, les Ottomans ont pu alors renforcer leur implantation sur le sol thrace, laquelle implantation n'a été elle aussi possible qu'à cause de la désintégration de l'Etat byzantin. Après avoir porté un coup d'arrêt décisif aux visées expansionnistes de Dušan, les forces turques ont préféré, semble-t-il, consolider longuement leur assise, favorisées en cela par le désintérêt des Serbes à leur égard et l'exacerbation des tensions entre les Etats balkaniques. Les princes serbes, enfin, ont manifestement mal interprété la politique constante de défilement et de harcèlement des Turcs, considérée à tort comme une preuve de faiblesse ou, à tout le moins, d'inorganisation. De là découle leur écrasement sur le champ de bataille de Černomen. Paradoxalement, pourtant, les Ottomans ont suivi d'assez loin et de façon très éminente les progrès des **beyler** dans la Péninsule balkanique à partir de la mort de Süleyman. Chacun d'entre eux a guerroyé pour son propre compte, en quelque sorte, mais toujours en restant solidaire des autres, suffisamment en tout cas pour réduire à néant la contre offensive d'Uglješa. L'invasion turque en Europe ne devient réellement ottomane et l'émirat de Bithynie n'accède au rang de puissance européenne majeure que dans les dernières décennies du siècle. Ces interférences dans le procès des conquêtes balkaniques ont ultérieurement entraîné, d'ailleurs, un vacillement de l'Etat ottoman.



L'EMPIRE DE DUŠAN

L'EXPANSION DE LA SERBIE A SON APOGEE



PRINCIPAUTES SERBES
AVANT LA BATAILLE DE KOSOVO

NOTES

1. NICEPHORE GREGORAS, *Histoire*, éd. et trad. Schopen L., vol. II, *C.S.H.B.* 7, Bonn 1830: les succès serbes commencent à être abondamment mentionnés à partir du livre XIV; Ćirković S., *History of Yugoslavia*, New York, 1974, p. 60 et suivantes.

2. AHRWEILER H., *L'idéologie de l'empire byzantin*, Paris, 1975, p. 130.

3. BOŽIĆ I., *History of Yugoslavia*, New York, 1974. p. 86.

4. *JEAN CANTACUZENE*, *Histoire*, éd. et trad. Schopen L., vol. II, *C.S.H.B.* 3, Bonn, 1831, p. 80, a bien exprimé la nécessité de réunifier la Péninsule hellénique comme commencement de la renaissance de l'empire: »...Car, si avec l'aide de Dieu, nous parvenons à nous associer les Francs du Péloponnèse, les Catalans qui habitent la Béotie et l'Attique seront obligés d'adhérer à nous, bon gré, mal gré. Ceci obtenu et le pouvoir grec s'étendant sans interruption, comme auparavant, du Péloponnèse à Byzance, nous pouvons prévoir qu'il ne nous sera pas difficile de punir les Serbes et les autres barbares voisins qui, depuis longtemps, injurient notre pouvoir«.

5. DEMETRIOS CYDONES, *Correspondance*,ét. ed trad. Camelli G., Paris, 1930, 217 pp., insiste particulièrement sur la crise sociale qui affecte les classes moyennes et sur la crise palamite; les travaux et études sur les deux thèmes étant innombrables, je renvoie à l'excellente synthèse de Zakythinos D. A., *Byzance: Etat – Société – Economie, Collected Studies*, Londres, 1973, 423 pp..

6. JEAN CANTACUZENE, *op. cit.*, p. 15 et p. 82.

7. MAKSIMOVIĆ LJ., *»Poreski sistem u grčkim oblastima srpskog carstva«*, *Zbornik Radova*, XVII, 1976, pp. 102 – 5; ŽIVOJINOVIĆ M., »Sudstvo u grčkim oblastima srpskog carstva«, Zbornik Radova, X 1967, pp. 197-249.

8. MAKSIMOVIĆ LJ., *»Genèse et caractère des apanages dans l'empire byzantin«*, *Zbornik Radova*, XIV – XV, 1973, pp. 150-4.

9. »Actes serbes de Vatopédi«, éd. et trad. Laskaris M., *Byzantinoslavica*, VI, 1935 – 36, pp. 173 – 4: Stefan Dušan définit les privilèges dont pourront jouir les monastères du mont Athos sous le régime serbe. Les dispositions sont remarquables par leur souplesse d'application et leur caractère de relative tolérance: toutes les propriétés de Vatopédi en Macédoine sont confirmées et les moines sont autorisés à citer dans les offices religieux le nom du *basileus*.

10. BOŽIĆ I., *op. cit.*, p. 89.

11. Association française d'Action artistique, *Trésors de l'art serbe médiéval (XII – XVI ème siècles)*, Paris, 1983, p. 11: Guillaume Adam, moine français, attire en 1332 l'attention du roi de France Philippe VI de Valois sur le fait que »la Serbie possède cinq mines d'or et autant de celles d'argent; les mineurs y travaillent sans répit. Dans certaines localités, il y a aussi des mines mixtes où l'on extrait de l'or et de l'argent. Quiconque attire ce pays de son côté aura de bons joyaux, les plus précieux de ce siècle«.

12. *»The Code of Stefan Dušan, Tsar and Autocrat of the Serbs and Greeks«*, éd. et trad. Burr M., The Slavonic and East European Review, 70, 1949, p. 205.

13. *Id.*, p. 207.

14. AHRWEILER H., »Structures féodales et féodalisme dans l'Occident méditerranéen (X ème – XIII ème siècles)«, Collection de l'école française de Rome, 44, 1980, pp. 681-9.

15. KREKIĆ B., *»Contribution to the Study of the Pronija in Medieval Serbia«, Dubrovnik, Italy and the Balkans in the Late Middle Ages, Collected Studies*, Londres, 1980, pp. 1-9.

16. *»The Code of Stefan Dušan...«, op. cit.*, p. 209.

17. *Id.*, p. 211.

18. *Id.*, 71, 1950, p. 519.

19. *Id.*, p. 201 et p. 214.

20. SETTON K. M., *Catalan Domination of Athens (1311–1388)*, Londres, 1975 *(Reprint)*, pp. 4-5.

21. NICEPHORE GREGORAS, *Histoire*, éd. et trad. Schopen L., vol. I, *C.S.H.B. 6*, Bonn, 1829, p. 545.

22. JEAN CANTACUZENE, *Histoire*, éd. et trad. Schopen L., vol. I, *C.S.H.B. 2*, Bonn, 1828, pp. 470 – 2.

23. *Id.*, pp. 481-4.

24. NICEPHORE GREGORAS, *op. cit.*, vol. II, *C.S.H.B. 7*, pp. 741-2.

25. ENVERÎ, *Le Destin d'Umur Pacha (Düsturname – i Enverî)*, éd. et trad. Mélikoff – Saryar I., Paris, 1954, p. 125.

26. HAMMER-PURGSTALL (von) J., *Histoire de l'empire ottoman*, t. I, Paris, 1840, p. 64.

27. INALCIK HALIL, *»The Emergence of the Ottomans«, The Cambridge History of Islam*, t. II, Cambridge, 1970, pp. 263-92.

28. IBN BATTÛTA, *Voyage de Ibn Battûta*, éd. et trad. Defremery C. et Sanguinetti B. R., Paris, 1978, t. II, pp. 321-2: »C'est Ikhtiyâr eddîn Orkhân bec, fils du sultan 'Othmân Tchoûk (Petit 'Othmân). En turc, tchoûk (ou mieux djik) signifie petit. Ce sultan est le plus puissant des rois turcomans, le plus riche en trésors, en villes, et en soldats. Il possède près de cent châteaux forts, dont il ne cesse pratiquement jamais de faire le tour. Il passe plusieurs jours dans chacun d'eux, afin de les réparer et d'inspecter leur situation. On dit qu'il ne séjourna jamais un mois entier dans une ville. Il combat les infidèles et les assiège. C'est son père qui a conquis sur les Grecs la ville de Boursa, et le tombeau de celui-ci se voit dans la mosquée de cette ville, qui était auparavant une église de chrétiens. On raconte que ce prince assiégea la ville de Yeznîc pendant environ vingt ans et qu'il mourut sans la prendre. Son fils, que nous venons de mentionner, en fit le siège pendant douze ans, et s'en rendit maître. Ce fut là que je le vis, et il m'envoya beaucoup de pièces d'argent« *(annus Christi 1333)*.

29. Les beys turcs piétinèrent longtemps devant les montagnes boisées de Bithynie. Les troupes de Timur-Lenk elles-mêmes ne réussiront pas à y réduire le carré de résistance des fils de Bayezid en 1403.

30. Recherches sur les actes des règnes des sultans Osman, Orhan et Murad, éd. et trad. Beldiceanu-Steinherr I., Münich, 1967, p. 119.

31. AŞIK-PAŞA-ZADE, *Vom Hirtenzelt zur Hohen Pforte, Frühzeit und Aufstieg des Osmanenreiches*

nach der Chronik »Denkswürdigkeiten und Zeitläufte des Hauses 'Osman« vom Derwish Ahmed, genannt Aşik-Paşa-Sohn, éd. et trad. Kreutel R. F., Graz – Wien – Köln, 1959, pp. 76-7.

32. NICEPHORE GREGORAS, *op. cit.*, éd., et trad. Bekker E., vol. III, C.S.H.B. 8, Bonn, 1855, pp. 181-2.

33. AŞIK-PAŞA-ZADE, *op. cit.*, p. 77.

34. Byz. E. 'E

35. *Id.*.

36. JEAN CANTACUZENE, *op. cit.*, vol. III, p. 279.

37. AŞIK-PAŞA-ZADE, *op. cit.*, pp. 76-7.

38. IORGA N., »Latins et Grecs d'Orient et l'établissement des Turcs en Europe (1342-1362)«, *Byzantinische Zeitschrift*, XV, 1906, pp. 201-20.

39. VAUGHAN M., *Europe and the Turk: a Pattern of Alliances*, Liverpool, 1954, pp. 30-1.

40. AŞIK-PAŞA-ZADE, *op. cit.*, pp. 76-7 et »Récit inédit du siège de Constantinople par les Turcs (1394–1402),«, éd. et trad. Gautier P., *Revue des études byzantines*, XXIII, 1965, p. 116.

41. Charanis P., *»On the Date of the Occupation of Gallipoli by the Turks«*, *Byzantinoslavica*, XVI, 1955, pp. 113-7.

42. BARKAN Ö. L., *»Bir iskân ve kolonizasyon metodu olarak sürgünler«*, *Revue de la faculté des sciences économiques d'Istanbul*, XI, 1952, pp. 525-67.

43. JEAN CANTACUZENE, *op. cit.*, vol. II, p. 420.

44. NICEPHORE GREGORAS, *op. cit.*, vol. III, pp. 181-2.

45. AHRWEILER H., *L'idéologie de l'empire byzantin*, Paris, 1975, p. 143, nous indique que le terme *krima* (jugement divin) perd son sens initial et devient synonyme de péché; JOSEPH BRYENNOS, »L'état intellectuel et moral des Byzantins«, éd. et trad. Oeconomos L., *Mélanges Charles Diehl*, vol. I, Paris, 1930, pp. 227-30, nous révèle une Byzance doublement coupable, coupable envers la religion, coupable envers la morale, rongée par une corruption profonde et une superstition en pleine résurgence.

46. ĆIRKOVIĆ S., *op. cit.*, p. 144.

47. Association française d'action artistique, *op. cit.*, p. 14 et suivantes.

48. HALECKI G., *Un empereur de Byzance à Rome*, Londres, 1972, *(Reprint)*, p. 31.

49. *Id.*, p. 64.

50. *Id.*, p. 70.

51. THIRIET F., *Régestes des délibérations du Sénat de Venise concernant la Rumanie*, t. I (1329–1399), Paris – La Haye, 1958, p. 112.

52. JEAN CANTACUZENE, *op. cit.*, vol. III, p. 360 et suivantes.

53. FERLUGA J., *»Serben, Türken und Byzantiner von der türkischen Eroberung Kallipolis' (1354) bis zur Schlacht an der Marica (1371)«*, *Mélanges Ivan Dujčev (Byzance et les Slaves)*, Paris, 1979, pp. 165-74.

54. Reconnaissance au demeurant purement formelle.

55. ISAJA, *Stari srpski zapisi i natpisi*, éd. Stojanović L., vol. III, Beograd, 1905, pp. 41-4.

56. OSTROGORSKI G., *Srpska oblast posle Dušanove smrti*, Beograd, 1965, pp. 142-3, déclare: »...la victoire ottomane de la Marica, la plus grande et la plus lourde de conséquences avant 1453. Le premier résultat fut l'écroulement de l'Etat de Serrès, les conséquences suivantes étant la chute de tous les Etats balkaniques, dont la conquête n'était plus qu'une question de temps«.

57. ISAJA, *op. cit.*, p. 43.

58. OSTROGORSKI G., *op. cit.*, p. 143 et suivantes.

59. Il s'agit sans doute du même Yakub présent lors de la conquête de Cimbi et de Gelibolu.

60. *Recherches sur les actes des règnes des sultans...*, *op. cit.*, p. 46.

61. CHARANIS P., *»The Strife among the Palaeologi and the Ottoman Turks«*, *Byzantion*, XVI, 1942-43, pp. 286-314 et XVII, 1944, p. 330, met bien en évidence la collusion des Génois et des Ottomans qui firent déposer Jean V et récupérèrent respectivement

Ténédos, cédée précédemment à Venise et détonateur de la guerre de Chioggia (1376–1383), et Gallipoli, rendue par Andronic IV Paléologue à Murad.

62. BELDICEANU-STEINHERR I., »La conquête d'Andrinople en Thrace et la valeur des chroniques ottomanes«, *Travaux et mémoires*, t. I (1965), Paris, 1966, pp. 439-61, montre que les luttes entre beys turcs ont été dissimulées dans les chroniques ottomanes.

La Péninsule balkanique: les voies de pénétration[1].

1. Reproduction tirée de l'ouvrage d'Obolensky D., *the Byzantine Commonwealth, Eastern Europe, (500–1453)*, Londres, 1971, carte numéro 1.

L'apogée de l'expansion territoriale serbe sous le règne du car Dušan[1].

1. Reproduction tirée de l'ouvrage de Božić I., *History of Yugoslavia*, New york, 1974, p. 88.

LE DROIT CROATE AU MOYEN AGE PRINCIPES, TEXTES, PRATIQUES

ANNALES
DE
L'INSTITUT FRANÇAIS
DE ZAGREB

Lujo MARGETIĆ

I

1. Le volume très restreint de ce bref exposé nous a obligé à nous limiter à la mention d'un petit nombre de problèmes historiques du droit croate, sans entrer dans une discussion sur les thèses d'autres auteurs, et sans la documentation qui serait par ailleurs indispensable. Dans les notes qui accompagnent cet exposé, nous signalons quelques-uns de nos travaux, qui pourront renseigner le lecteur sur les discussions possibles entre thèses contraires et sur l'argumentation de notre point de vue.

2. D'abord, quelques mots sur la division territoriale du droit croate.

Pour le droit médiéval français, il existe, on le sait bien, une division entre les pays de droit écrit et ceux de droit coutumier. Néanmoins, on le sait aussi, il serait très dangereux de s'éxagérer l'importance de cette distinction, parce que tout ce qu'on peut dire est que l'influence des »germanismes« est beaucoup plus marquée au Nord, tandis que l'influence romaine est plus forte au Sud. Or, une division semblable existe dans les différentes régions croates.

Les régions littorales du droit croate (surtout celles d'Istrie et de Dalmatie) se distinguent clairement des régions continentales. Les villes d'Istrie avaient au Moyen Age des systèmes juridiques qui étaient sans aucun doute apparentés entre eux, mais qui montrent de nettes différences en maints

détails et quelques fois même dans les questions fondamentales. Ils représentent une fusion originale des influences du droit romain, byzantin, langobarde, franc, slave et vénitien. En Dalmatie, les institutions juridiques subissent d'abord une forte influence du droit croate, mais, à partir du XIIIème siècle, le droit romain modernisé et les institutions vénitiennes commencent à opérer une pénétration.

La région de la Croatie (au sens restreint du terme) recouvrant l'ensemble des territoires montagneux voisins du littoral et celle de la Slavonie, pourrait être appelée »pays coutumier«. En ce qui concerne son système juridique, la Croatie garda longtemps beaucoup d'institutions juridiques analogues à celles du droit franco-langobarde. La Slavonie, déjà occupée par les rois hongrois vers la fin du XIème siècle, devint un immense territoire royal, dont les rois disposaient en faveur de leurs vassaux. C'est pour cela que ses institutions ont été fortement imprégnées par le droit hongrois (qui, soit dit en passant, n'est qu'une variante du droit franc avec des éléments slaves). Mais la Slavonie garda son individualité juridique, surtout à partir de 1273, quand y surgissent les corporations nobiliaires autonomes, les comitats, qui participaient partiellement au pouvoir royal, en premier lieu dans la juridiction, où les juges des nobles remplacent les officiers royaux de justice et contribuent par cela au développement du droit spécifique »slavonien«.

La cinquième »région«, celle du Kvarner dans l'Adriatique septentrionale, mérite à peine la dénomination de région; c'est plutôt un territoire qu'il est malaisé de situer dans

les autres régions déjà mentionnées. Une petite partie de ce territoire, le littoral Est de l'Istrie, qui faisait jadis partie du royaume croate, fût conquise dès le commencement du XIème siècle par les vassaux du patriarche d'Aquilée, les comtes de Devin (Duino); le littoral qui s'étend plus à l'Est ainsi que l'île de Krk appartenaient en tant que principauté héréditaire et autonome aux comtes héréditaires de Krk, appelés plus tard les Frankapans; quant aux îles de Rab et de Cres, elles devaient reconnaitre la souveraineté de Venise.

Les territoires appartenant aux comtes de Frankapan sont d'une importance particulière pour la culture croate du fait de l'utilisation (jusqu'au XIXème siècle!) des vieux caractères glagolitiques, inventés, paraist-il, par Cyrille, un des apôtres slaves. Pour l'historien du droit, la vallée du Vinodol, c'est-à-dire la côte à l'Est de la ville de Rijeka, est d'une importance unique, car en effet, c'est à cet endroit que fût écrit en 1288 l'un des plus beaux documents juridiques slaves, la célèbre loi de Vinodol, dont Jules Preux a fait une traduction en français, accompagnée d'une excellente étude[1].

3. Les sources de renseignements historiques sur le droit croate sont assez maigres pour la période qui va jusqu'à la fin du XIIIème siècle environ. Pour les périodes postérieures, elles se font plus riches. Voici quelques indications concernant les publications des sources les plus importantes.

Pour la Croatie, la Dalmatie et la Slavonie, il existe une publication des documents s'étalant sur une période qui va jusqu'à la fin du XIVème siècle, le Codex diplomaticus

regni Croatiae, Dalmatiae et Slavoniae. Jusqu'à présent sont parus 17 volumes (13 jusqu'en 1918, 1 entre les deux guerres et 3 depuis la deuxième guerre). Un grand nombre d'autres documents a été publié dans la revue »Starine« de l'Académie yougoslave.

L'Académie yougoslave a publié en outre un grand nombre de statuts dans sa collection Monumenta historice-juridica Slavorum Meridionalium. Le plus ancien de ces statuts est celui de la ville et de l'île de Korčula, de 1265, basé peut-être sur un statut daté de 1214, qui aurait été perdu[2].

Les statuts réglant les rapports entre les feudataires et les paysans corvéables (les »urbari«), contiennent souvent des règles juridiques et d'autres faits importants pour l'histoire du droit. La plus belle collection des »urbari« a été publiée par Radoslav LOPAŠIĆ dans le volume IV de la collection citée plus haut.

L'outil indispensable pour la connaissance du droit croate est la grande oeuvre d'Etienne WERBÖCZY: Opus Tripartitum Juris Consuetudinarii Inclyti Regni Hungariae, Partiumque eidem Annexarum, achevée en 1514 et confirmée par le roi la même année, sans être toutefois promulguée. Cette oeuvre scientifique et systématique éditée à plusieurs reprises, embrasse toutes les règles appliquées en Hongrie et dans »les pays annexés«. Le Tripartitum a été rapidement traduit en croate[3].

Pour l'Istrie, signalons le Codice Diplomatico Istriano de Pierre Kandler, une collection de documents d'une période qui va jusqu'à l'an 1500; c'est une oeuvre très belle et même indispensable, mais malheureu-

sement surannée. Les statuts et les »urbari« d'Istrie montrent un tableau extrêmement intéressant de règles et d'institutions juridiques, qui attendent encore d'être analysées et interprétées.

4. Parmi les auteurs moins récents qui se sont occupés de l'histoire du droit croate, les plus importants sont les grands noms de Vatroslav JAGIĆ[5], Franjo RAČKI[6] et Vladimir MAŽURANIĆ. Ce dernier, avec ses »Contributions au dictionnaire d'histoire du droit croate«, s'est fait un monument »aere perennius«, d'une inépuisable richesse en dates et en réflexions profondes, extrêmement utile pour l'histoire des droits slaves en général[7].

Entre les deux guerres, Marko KOSTRENČIĆ, historien de droit d'une rare perspicacité, nous a offert entre autres deux études précieuses: La Loi de Vinodol et La Fides Publica[8], ainsi qu'un précis d'histoire du droit croate[9].

Parmi les auteurs italiens qui se sont occupés du droit en Dalmatie, il faut mentionner surtout Ugo INCHIOSTRI[10].

Dans la Yougoslavie socialiste, deux auteurs éminents méritent d'être mentionnés: Ivan BEUC[11] et Antun CVITANIĆ[12].

Enfin, en ce qui concerne les problèmes juridiques d'Istrie, parmi les auteurs italiens sont à mentionner LEICHT[13] et CALACIONE[14].

5. Avant de faire l'analyse de quelques questions strictement juridiques, il faut dresser un croquis succinct des faits historiques faisant le cadre de l'histoire proprement dite du droit.

On sait que les Slaves ont commencé à se répandre dans les Balkans vers la huitième décennie du VIème siècle, en alliance avec les Avars, une peuplade équestre. Dans cette alliance, les Avars avaient la prédominance. Jusqu'à la fin du VIIIème siècle, il n'existe aucun renseignement direct, ni sur la complète indépendance des Slaves des Balkans, ni sur le pouvoir qu'aurait exercé Byzance sur eux ou sur les villes dalmates. Selon nous, ces villes reconnaissaient une certaine prédominance des Slaves et ceux-ci de leur côté, reconnaissaient celle des Avars[15].

Selon nos analyses, immédiatement avant la guerre franco-avarienne de 791-795, les Avars ont retiré leurs troupes des Balkans en les remplaçant par des contingents – en tout cas peu nombreux – de Proto-Croates à l'occident et de Proto-Serbes dans l'intérieur des Balkans. Après la défaite des Avars, ces Proto-Croates et Proto-Serbes ont reconnu l'autorité des Francs. En tout cas, ils furent vite assimilés par les Slaves. Il ne faudrait pas passer sous silence la thèse unanime d'autres auteurs selon laquelle les Croates seraient venus durant le règne de l'empereur byzantin Héraclius (610-641). Ils basent leurs théories sur le récit de Constantin Porphyrogénète. Les renseignements que nous donne cet écrivain ne sont néanmoins ni très clairs, ni très convaincants. Son oeuvre De administrando imperio comporte même deux récits très convaincants. Son oeuvre De administrando imperio comporte même deux récits très différents sur la venue des Croates; l'un sorti de la main de l'empereur écrivain, l'autre d'un écrivain anonyme. Ces deux récits se basent sur les rapports des informateurs byzantins. Il est évident que l'écrivain anonyme est beaucoup plus lié à ces rapports que l'empereur-écrivain, qui de son côté les

»rédigeait« dans une orientation résolument pro-byzantine. Le récit de l'auteur anonyme ne mentionne pas une seule fois l'empereur Héraclius, tandis que le récit de l'empereur-écrivain au contraire pullule de renseignements sur le rôle prépondérant d'Héraclius. La critique moderne a réussi à démontrer que les données concernant le rôle d'Héraclius sont toutes à rejeter comme étant des inventions de Constantin Porphyrogénète. Donc, il faut détacher définitivement la venue des Croates du personnage et de l'époque d'Héraclius. En outre, n'est-il pas extrêmement significatif qu'avant le IXème siècle, il n'y ait pas de sources mentionnant ne serait-ce qu'une fois les Croates. Les annalistes francs, les écrivains byzantins, pour ne mentionner que ces deux sources d'ailleurs relativement riches en informations sur les autres peuplades slaves, ne mentionnent jamais les Croates. Donc, il semble que la venue des Croates n'a rien à faire avec une prétendue invitation de la part de Byzance, et encore moins des Francs, mais doit bel et bien être considérée comme un évènement qui se serait produit dans le cadre de l'alliance avaro-slave, et qui pour cette raison aurait échappé à l'attention des écrivains contemporains byzantins et francs.

Avec la paix d'Aix la Chapelle, en l'an 812, Byzance et les Francs ont partagé leurs sphères d'intérêt dans les Balkans, de sorte que Byzance n'obtint que la Dalmatie »byzantine«, c'est–à-dire les îles Osor, Krk, Rab, et les villes de Zadar, Trogir, Split, Dubrovnik, etc..., tandis que les deux Croaties, l'une »Dalmate« et l'autre »Pannonique« sont restées sous le pouvoir franc. Du fait de l'affaiblissement des Francs et de

Byzance, la Croatie »Dalmate« atteint son apogée vers le milieu du IXème siècle, sous le duc Trpimir (845–864), à qui le peuple et les sources contemporaines reconnaissent le titre de roi. Mais, à partir de 867 et jusqu'au milieu du XIème siècle, Byzance est de nouveau la plus forte puissance européenne, et la Croatie doit en subir les conséquences.

Par un subtil jeu diplomatique, Byzance exerce son influence en Croatie par l'intermédiaire du pape[16]. Vers le milieu du XIème siècle, le roi Pierre Krešimir (1058–1074) soutient le pape dans la lutte entre la papauté et Byzance, à la suite de quoi le pape le récompense par la concession de la Dalmatie byzantine en reconnaissant un nouveau règne uni, le regnum Croatiae et Dalmatiae[17]. Son successeur Démétrius Zvonimir (1075–1079), considère lui aussi son royaume comme un fief reçu du pape, et par son mariage avec une princesse hongroise, lie la Croatie à la Hongrie. Après sa mort, le roi de Hongrie Ladislav conquiert la Slavonie, province située à la frontière du royaume croate; par la suite, le roi Koloman (1095–1116) se proclame après ses succès militaires »Rex Hungariae, Croatiae et Dalmatiae«.

La communauté croato-hongroise a duré, avec une intensité variable de l'autonomie croate, jusqu'en 1918. La noblesse croate, le »peuple politique«, avait une position clairement subordonnée à celle de la noblesse hongroise. Cela est démontré par de nombreux faits, quelquefois avec une brutalité naïve, typique du Moyen Age. Par exemple, on sait que la vie des hommes au Moyen Age était protégée par une amende (compositio, Wergeld, en croate vražba ou vražda), appelée homagium dans le système de droit

croato-hongrois. Cette amende dépendait de la position sociale de la personne tuée. En effet, le tarif pour un noble hongrois était de 50 marks, et une amende du même montant protégeait aussi la vie des membres des villes libres royales de Hongrie, tandis que le homagium pour un noble croate était fixé à peine à la moitié de cette somme, soit 25 marks. C'est précisément l'insistance avec laquelle on a souligné la position subordonnée des Croates dans la communauté étatique croato-hongroise qui a contribué à sauver l'individualité croate pendant neuf siècles.

Mais revenons au début de la formation de cette communauté. Le regnum Croatiae et Dalmatiae était condamné à disparaître peu à peu, car les rois hongrois n'avaient aucune raison de se soucier des »droits acquis« de ce royaume. En remplacement de ce règne, le peuple croate a réussi à trouver un nouveau centre de vie politique, plus au Nord, en -Slavonie, où en 1273 la noblesse croate s'organise dans le cadre des comitats nobiliaires, des corporations qui avaient des compétences judiciaires très larges et qui jouaient un rôle constitutionnel très important. C'est le commencement de la participation active de la noblesse dans la vie politique croato-hongroise dans le cadre de l'état, des ordres (la noblesse, l'église, les villes), et du transfert du centre de la vie politique du peuple croate du littoral adriatique vers les riches plaines continentales au Sud de la rivière Drava. En outre, on constate au XIIIème siècle un épanouissement des villes de Slavonie, et entre autres, de la plus importante d'entre elles, la ville libre de Gradec, aujourd'hui appelée Zagreb, et qui fut fondée

en 1242. Ce déplacement a été accéléré par la vente des droits sur la Dalmatie, vente qu'effectua en 1409 le roi Ladislav de Naples en faveur de Venise, ainsi que par l'occupation du littoral par Venise (surtout en 1420), occupation qui devait durer jusqu'en 1797.

Un autre phénomène de l'histoire européenne – les conquêtes turques qui écrasaient toute résistance – a fortement marqué le destin du peuple croate. En effet, après la terrible défaite de l'armée hongroise à Mohač en 1526, les Turcs conquièrent une grande partie de la Croatie. La noblesse croate des territoires non-occupés par les Turcs défend les »restes des restes« (reliquiae reliquiarum) de la Croatie, et, en vue de la défense du territoire national, reconnait la légitimité de la domination des Habsbourg, ce qui fut une grave décision, lourde en conséquences, et prise dans une situation désespérée. Les Habsbourg organisent alors la défense sur un territoire relativement large, et le soustraient à l'autorité de la noblesse croate, en créant la »Frontière militaire« (Vojna krajina), qu'ils peuplent avec des transfuges (»uskoci«) des territoires occupés par les Turcs. Ces transfuges appartenaient à diverses religions, mais la plupart d'entre eux étaient des chrétiens orthodoxes (»pravoslavni«), et leur position sociale était celle de »confinaires« (»krajišnici«). C'est en grande partie de ces »krajišnici« que descendent les Serbes habitant actuellement en Croatie.

La Croatie »civile«, c'est-à-dire celle qui n'était pas transformée en »confins militaires«, comprenait à cette époque tout au plus une région assez étroite autour de Zagreb. Elle était gouvernée par le ban, un fonctionnaire qui représentait la noblesse

croate et par le »Sabor«, sorte d'assemblée »nationale« présentant un caractère féodal marqué. La vie des paysans croates dans cette région était extrêmement difficile. En général le XVIème siècle fut pour les Croates un des siècles les plus noirs.

Il n'entre pas dans le cadre du présent croquis d'aborder la question de la progressive unification des terres croates et celle de l'affirmation de l'idée nationale, qui a aboutit de nos jours à la création de la République Socialiste de Croatie dans la nouvelle République Socialiste Fédérative de Yougoslavie.

II

Voici maintenant un petit choix de questions rencontrées dans l'histoire du droit croate. Nous nous intéresserons tout d'abord à quelques problèmes de droit public pour passer ensuite à ceux de droit privé.

1. Il est d'un grand intérêt juridique de souligner que dans les documents des rois de la dynastie nationale (c'est-à-dire allant jusqu'à la fin du XIème siècle), on trouve souvent le terme allodium, employé pour désigner la propriété terrienne dans le district de Biograd, ville située au Sud de Zadar, et qui était la capitale du royaume croate. Il est encore plus significatif que dans les documents du XIIème siècle puis des siècles suivants, ce terme ne se trouve plus dans les documents de Biograd.

On sait que le mot allodium, l'alleu, est caractéristique des droits francs, et de ceux des pays se trouvant sous influence franque. Cela signifie, à moins d'une erreur de notre part, que l'antique droit croate a été créé sous

influence franque. Il en résulte que les Francs en créant des principautés croates mi-vassales durant les premières décades du IXème siècle, ont introduit en Croatie un certain nombre d'institutions franques, et entre autres l'allodium. Les alleux de Biograd découlent probablement de la répartition des terres aux soldats Croates, qui les recevaient d'abord comme propriété héréditaire et vraisemblablement inaliénable. Jean le Diacre, parlant de l'expédition du doge Pierre Orseolo II en l'an 1000 vers la Dalmatie mentionne la présence de soldats du roi uniquement dans la ville de Biograd. Le fait que les alleux, les soldats royaux et la capitale du royaume croate soient si étroitement liés ne peut être le fruit d'une pure coïncidence.

2. Une autre question fondamentale de l'histoire du droit croate est la base juridique de l'introduction de la dîme ecclésiastique. Le grand historien de droit germanique SCHMID a consacré à ce problème quelques-uns de ses meilleurs travaux. Les résultats de ses études ont été accueillis sans élever de discussions de la part d'autres auteurs. Ses thèses ont été néanmoins récemment controversées.

Selon nos recherches[19], la base juridique de l'introduction de la dîme ecclésiastique en Dalmatie fut une idée du pouvoir féodal du pape sur le regnum Croatiae et Dalmatiae, vers le milieu du XIème siècle. On croyait auparavant que les prétentions papales au pouvoir féodal sur la Croatie dataient à peine du début du règne du roi croate Démétrius Zvonimir, qui devint le vassal du pape en 1075. Mais, il se trouve que dans le code de Korčula, publié en 1956 par Vinko FORETIĆ, une information très importante nous est

donnée sur le roi croate Pierre Krešimir (1059–1075). D'après ce code, le pape Alexandre II (1061–1073) apprit que le roi avait fait tuer son frère Goyslav. C'est pour cette raison, continue le code, que le pape envoya son légat Maynard faire une enquête, au cours de laquelle le roi prêta un serment purgatoire avec ses douze joupans-conjurateurs. Après quoi, le légat investit le roi »de nouveau de son royaume de la part du pape:« iterum adeptus est principatus illius terre a parte sancti Petri. La formule est tout à fait claire: le roi croate reçoit le royaume »a parte sancti Petri«, formule identique à celle qu'utilise le pape Grégoire VII en rappellant à certains nobles français les clauses de leur accord avec le pape Alexandre II, son prédécesseur, accord concernant la reconquête de l'Espagne. Grégoire VII rappelle dans cet accord que les dits nobles recevront les pays reconquis ex parte sancti Petri. Le serment de fidélitè au pape prêté par le roi Zvonimir souligne que le roi s'oblige à être »procurator« en ce qui concerne la dîme (decima) »omniumque ad ecclesiam pertinentium«. Par conséquent, nous voyons que dans le royaume croate faisant partie du patrimonium Petri du fait de la vassalité du roi croate, la dîme ecclésiastique est devenue une obligation à la fois juridique et ecclésiastique. Cette thèse est contraire à celle de SCHMID, selon laquelle la dîme n'était en Croatie qu'une obligation morale.

La manière dont s'est faite l'introduction de la dîme acclésiastique en Istrie est encore plus significative.

L'Istrie fut occupée par les Francs en 787[20], mais à cause de diverses raisons aussi multiples que complexes (situation fronta-

lière de cette région; présence de Slaves installés à l'Ouest du mont Učka, surtout autour de Pazin; prétentions de Byzance, toujours actuelles; sympathies d'une part non négligeable des Istriens envers Byzance; etc...), les Francs furent obligés de procéder très prudemment. On mentionne la dîme dès 804, dans le procès-verbal de l'assemblée de Rižana (Le Placitum de Rižana), un des documents les plus intéressants pour l'histoire européenne du VIIIème et IXème siècles. D'après ce document, la dîme introduite en Istrie par les Francs aussitôt après 787, fut en 802 cédée aux Slaves, organisés en communes militaires et confinaires[21].

Selon nous, il n'y a aucun doute qu'il s'agit en l'occurence d'une dîme fortement réduite et à forfait, appelée decima constituta, qui ne représentait pas un dixième des fruits, mais avait subit une diminution d'au moins six fois[22]. La decima constituta à forfait a été payée par les Slaves occidentaux et sud-occidentaux dans les territoires inclus dans l'organisation ecclésiastique allemande, de la mer Baltique à la mer Adriatique. L'introduction de cette dîme fortement réduite est dûe au désir des Francs de ne pas exaspérer les populations slaves par des impôts élevés, qui leur étaient jusque là inconnus. On pensait que la résistance à la dîme réduite serait moins forte, et que la population s'habituerait peu à peu à la supporter. Néanmoins, cette dîme diminuée à forfait, appelée en Istrie dežma ou dižma, a réussi à y survivre jusqu'au XVIIIème siècle, grâce à la résistance tenace et parfois héroïque des paysans istriens. On la payait d'abord sur le blé, mais elle fut plus tard appliquée à la production de vin. Les autorités laïques et ecclé-

siastiques essayèrent à de nombreuses reprises et avec insistance d'imposer aux paysans istriens la véritable dîme, appelée decima integra ou decima justa, et réussirent même dans quelques villages à l'imposer en plus(!) de la dîme à forfait. Mais il s'agit là de cas isolés où la résistance paysanne était moins acharnée.

3. Dans les documents juridiques croates du XIème siècle (ainsi que dans des documents postérieurs), on trouve souvent le terme juridique pro fine (bezvetje). Ce terme a été interprété de diverses manières, mais récemment encore un auteur croate a dû confesser qu'il s'agissait là de »questions peu claires«. Voici un exemple tiré du Cartulaire de Supetar, une des plus précieuses sources du droit croate du XIème siècle: »J'ai acheté une terre pro I solido et pario de sola pro fine«. Pourquoi est-il ajouté au prix un supplément, en l'occurence une paire de semelles?

Si l'on veut parvenir à une interprétation satisfaisante, on doit tout d'abord constater que pro fine (bezvetje) est un terme qui apparait en principe uniquement dans le cas d'aliénations d'immeubles. Le paiement du prix - dans l'exemple cité: »pro I solido« – est un élément indispensable uniquement en ce qui concerne la validité du contrat obligatoire[24]. Le terme pro fine peut donc signifier uniquement un paiement symbolique, c'est-à-dire la formalité nécessaire pour le transfert réel de la propriété d'un immeuble. Les choses données pour le transfert symbolisent l'acte[25], par exemple la paire de semelles représente une »indemnité« pour la consommation de souliers faite pendant l'établissement dans les terres. En outre, selon nous,

ce paiement avait une valeur strictement juridique, qui s'ajoutait au tour des limites de la terre aliénée qu'accomplissaient les parties accompagnées par des voisins.

4. On trouve dans le Cartulaire de Supetar des renseignements rares mais indiscutables sur le droit lignager. Voici un exemple: »J'ai acheté une terre qui appartenait à mon aïeul. Cette terre a été vendue par sa femme, et moi, je l'ai rachetée (redemi eam) aux petits-fils de ceux qui l'avaient achetée«. On rachète une terre qui a été vendue par l'aïeul de l'ayant droit, et qui se trouve dèjà dans les mains des petits-fils du premier acquéreur. Nous en concluons que l'acquéreur d'un bien immeuble ne peut pas se considérer à l'abri d'éventuelles contestations de la part des parents du vendeur, même si le temps écoulé depuis la vente recouvre plusieurs générations. Il en résulte, nous semble-t-il, que dans le droit croate du XIème siècle, il n'existe pas de terme dans l'espace duquel on est autorisé à réaliser le droit lignager. Selon une autre source, le Policorion de Saint Jean de Rogova, l'abbé achète au roi Krešimir un alleu d'une veuve, et paye la somme de 40 écus byzantins (les »romanats«). Dans cette même source, il est ajouté: »l'abbé a donné aux parents de la veuve 15 écus«. Il est évident que cette somme considérable a été payée aux parents de la veuve afin d'obtenir leur approbation, la laudatio parentum, et pour éviter d'éventuels procès, longs et coûteux, à l'issue très incertaine.

Les sources n'indiquent pas un seul cas de droit de préemption de la part des voisins. Il faut en conclure que le droit lignager en Dalmatie ne se base pas sur le droit byzantin,

lequel, on le sait, est construit sur l'idée de la plus étroite liaison des droits de préemption des parents et des voisins[26]. Voilà un fait étrange! La Dalmatie appartenait durant le Xème siècle et dans la première moitié du XIème siècle à Byzance, dont la souveraineté sur la Dalmatie pendant ce laps de temps ne fait aucun doute. D'autre part, en Italie du Sud, qui était elle aussi pendant cette époque sous la souveraineté byzantine, le droit byzantin de préemption fut scrupuleusement observé. Il nous semble que l'explication de cette différence profonde entre la Dalmatie et l'Italie du Sud doit être recherchée dans la très large autonomie dont jouissaient les villes dalmates, malgré la souveraineté byzantine, et même malgré la présence d'un corps militaire byzantin à Zadar. En d'autres termes, les villes dalmates avaient durant les Xème et XIème siècles des systèmes juridiques autonomes qui évoluaient indépendamment de Byzance.

Encore une remarque: on constate une pénétration plus forte du droit lignager en Dalmatie dès que s'affirme une présence plus marquée de Venise, au XIIIème et XIVème siècles. La même observation vaut pour l'Istrie et pour le Friuli. On peut se demander pourquoi les Vénitiens autorisaient et même favorisaient une législation locale qui entravait fortement la pénétration du capital vénitien dans les pays conquis. Nous sommes d'avis que Venise était désireuse de diriger tous les capitaux disponibles de ses citoyens vers le grand commerce international et d'empêcher l'immobilisation des capitaux dans les terres des petites villes dalmates et istriennes. Cela allait évidemment aussi dans le sens des intérêts des classes dominantes

dans ces petites villes. Elles avaient ainsi les mains libres dans les affaires internes ainsi que dans le petit commerce de l'Adriatique, que Venise leur abandonnait pour la plus grande partie. Mais pour ce qui est du droit de préemption en Dalmatie, en constate une exception importante et significative, en ce qui concerne la ville de Zadar. A Zadar, le droit de préemption fut en effet expressément aboli avec la venue des Vénitiens, car il aurait gravement entravé la pénétration vénitienne dans cette ville de très grande importance pour Venise. On sait que la ville de Zadar était la base du pouvoir vénitien dans l'Adriatique.

5. La conception de propriété dans les systèmes juridiques des villes littorales croates repose sur le principe selon lequel toute la fortune d'un citoyen doit passer à sa mort à ses descendants. Ce principe se base sur un autre, qui est l'idée de la propriété de famille, selon laquelle la fortune n'appartient pas à l'individu, qui n'en est que l'administrateur provisoire, mais à tous les membres de la famille qui vivent ensemble, et qui n'ont pas encore procédé à la division des biens.

Mais à l'époque des grandes codifications, dès le XIIIème siècle, c'est le principe opposé qui a vaincu, au moins en théorie, et qui fait du père un propriétaire individuel. Par exemple on a introduit à Split la légitime d'un tiers de la part ab intestat, ce qui équivaut à reconnaitre que le père est le vrai propriétaire de son patrimoine et que les enfants ne sont plus considérés comme copropriétaires, mais comme simples héritiers. Ce qui est étrange et contradictoire, est que le Statut de Split prescrit que »personne ne peut, s'il a des descendants, laisser à l'un deux outre sa part

(super partem), plus d'un dixième de son patrimoine«. Mais, si le père est vraiment libre de disposer à son gré de ses biens, il est étrange qu'on le limite précisément dans ses décisions envers ses enfants. Nous sommes d'avis que le compilateur du Statut de Split a tout simplement oublié de rayer la règle sur la possibilité restreinte de préférer un héritier aux dépens de l'autre, possibilité qui est au contraire bien compréhensible dans le système de la propriété familiale. Naturellement, cette négligence n'avait dans la pratique que guère de conséquences graves, car le peuple a toujours considéré – et ce jusqu'à nos jours – les enfants comme les seuls vrais héritiers auxquels on doit laisser le patrimoine en parts égales, avec d'éventuels »déplacements« en faveur de l'enfant considéré comme »bon« et obéissant.

La »préférence« en faveur d'un enfant prévue par les statuts des villes dalmates diffère de celle du droit langobarde[27]. En effet, selon ce droit, le père pouvait disposer librement d'une partie de son patrimoine, part égale la quote-part d'un fils, et qui était réservée soit pour le salut de son âme, soit pour avantager un enfant. De son côté, le droit des villes dalmates envisage deux parts à libre disposition, l'une pour le salut de l'âme, et l'autre pour avantager un enfant. En outre, le dixième du patrimoine selon l'usage dalmate est un pourcentage fixe, alors que la quote-part fixée par le droit langobarde dépend du nombre d'enfants, et donc diminue sensiblement si les enfants sont plus nombreux.

D'autre part on ne peut qu'être surpris par la ressemblance du droit dalmate avec

celui des Visigoths, selon lequel on ne pouvait pas avantager un enfant de plus d'un dixième (decima pars) – limite fixée plus tard à un tiers – du patrimoine. Cette disposition visigothique fut créée en Espagne au milieu du VIIème siècle, donc à une distance considérable dans le temps et l'espace. Il semble qu'il s'agit ici d'un parallélisme comme il n'est pas rare d'en rencontrer dans le domaine du droit.

Selon nos recherches, il se peut que l'idée d'avantager un enfant d'un dixième du patrimoine est née à Zadar, d'où elle est passée aux autres villes dalmates, ce qui prouve la position prédominante occupée par cette ville en Dalmatie, et qui date de l'époque du Bas - Empire romain. Il semble que cette idée connut une évolution, comme le montre le schéma théorique suivant:

– d'abord est autorisé à prendre cette mesure uniquement le père, en faveur du fils,

– puis, le père en faveur du fils et – s'il n'y en a pas – de la fille,

– plus tard sont autorisés à prendre cette mesure le père et la mère en faveur du fils et – s'il n'y en a pas – de la fille,

– encore plus tard sont autorisés à prendre cette mesure le père et la mère en faveur des enfants, sans précedance du fils,

– enfin, le pourcentage est augmenté de 10 à 25 pour cent.

Naturellement, ceci n'est qu'un schéma théorique, qui ne prétend pas correspondre exactement à l'évolution réelle d'une ville. Par exemple, à Rab existaient même deux prélegs, d'à peu près un dixième chacun: l'un

appelé donum, et l'autre obitus. On ne pouvait pas léguer le donum et l'obitus au même descendant.

6. En Istrie, en ce qui concerne les rapports patrimoniaux entre époux, on distinguait trois types de mariage: selon l'usage vénitien, selon l'usage slave et enfin le plus répandu de tous: selon l'usage istrien[29].

Les mariages selon l'usage vénitien n'étaient pas rares. Les époux choisissant ce type de mariage gardaient leurs fortunes séparées; la femme recevait une dot, laquelle était administrée par le mari. Après la mort de celui-ci, la veuve avait le droit de rester dans la maison de son défunt mari pendant un an seulement. Il est vrai que les maris faisaient figurer dans leurs testaments une clause permettant à la veuve d'occuper la maison de son mari toute sa vie durant, à condition de prononcer les voeux de veuvage et de »garder pur« le lit conjugal.

Dans le second type de mariage, selon l'usage slave, la femme, en se mariant recevait de sa famille un trousseau consistant exclusivement en biens meubles. En outre, les épouses slaves étaient considérées comme des co - acquéreurs de tous les biens immeubles acquis pendant la durée du mariage. Les autres biens restaient séparés. L'analogie avec certains types de mariages francs et croato-hongrois est évidente.

Le troisième type, le mariage selon l'usage istrien, ou mariage »à frère et soeur« était le plus fréquent. Sa véritable nature est néanmoins restée longtemps obscure., à cause d'une interprétation erronée des sources, et surtout des règles statutaires, erreur qui a amené les auteurs à élaborer des

hypothèses inexactes sur l'origine de ce type de mariage. On croyait que l'essence du mariage istrien consistait en la fusion complète et universelle de tous les biens des époux, et on cherchait l'origine de cette prétendue communion universelle soit dans le droit byzantin, soit dans le droit germanique, et quelques auteurs supposaient même que son origine se trouvait dans le droit romain. Il nous semble avoir réussi à apporter la preuve de ce que le mariage selon l'usage istrien a un contenu juridique tout à fait différent. En simplifiant, on peut définir les effets de ce mariage ainsi: au moment de conclure le mariage, les futurs époux se mettaient d'accord pour unir leurs biens – mais seulement après la mort de l'un d'eux, et seulement à condition que le dernier vivant désire cette communion. S'il la choisit, la fusion des biens entre en vigueur, et le dernier vivant obtient la moitié de tous les biens, naturellement non comme héritier, mais comme copropriétaire. S'il refuse la fusion, il a le droit de retirer ses biens tandis que les biens du défunt vont à ses héritiers légitimes ou testamentaires. Soulignons encore une fois que pendant le mariage, les biens des époux restent séparés.

Cette réglementation des rapports patrimoniaux entre époux, ingénieuse, simple, juste et en quelque sorte moderne, est à lier, semble-t-il, à la »medietas« qu'on trouve depuis le XIème siècle à Ravenne et dans les villes voisines. Dans ce cas, l'époux promet la moitié de tous ses biens présents et futurs après sa mort. La medietas ravenienne n'était pas obligatoire, sa base était strictement contractuelle, mais sa pratique était tellement en vogue qu'elle est entrée dans le célèbre »For-

mularium Yrnerii« et même dans l'Ars notaria de Rainerio di Perusio. Rien d'étrange à ce que l'on trouve la medietas ravenienne aussi en Istrie, puisque les liens qui liaient l'Istrie avec Ravenne depuis Justinien sont bien connus. Au XIIIème siècle encore, la cour de l'archevêque de Ravenne était cour d'appel pour les citoyens de Pula contre les sentences des magistrats locaux. Malheureusement, les choses ne sont pas aussi simples qu'il pourrait y paraître selon cette interprétation. D'autres faits et circonstances parlent vigoureusement en faveur de la thèse selon laquelle le mariage selon l'usage istrien prit son véritable essor à partir de Kopar, importante ville située près de Trieste (Trst), et se propagea lentement vers le Sud et le Sud-Est, où il ne pénétra pas avant le XVIIIème siècle. Il semble donc que la medietas ravenienne ait végété, pour ainsi dire, comme un type contractuel possible de mariage en Istrie, jusqu'à ce que vienne une certaine impulsion de Kopar. Cette impulsion a donné d'autres traits à ce type de mariage, qui est devenu peu à peu le type prédominant en Istrie. Les statuts istriens prescrivaient même que le mariage était présumé selon l'usage istrien, si les époux ne choisissaient pas expressément un autre type de mariage.

NOTES

1. J. PREUX: La Loi de Vinodol, »Nouvelle revue historique de droit français et étranger«, XX, 1896, pp. 565-612, 712-736.

2. Pour les publications des statuts singuliers, voir: L. MARGETIĆ, Histrica et Adriatica, Trieste 1983, pp. 293-296.

3. I. PERGOŠIĆ, Decretum etc. Nedelišće 1574, republié à Belgrade en 1909 par l'Académie royale Serbe.

4. Pour les publications des statuts istriens, voir: L. MARGETIĆ, op. cit. (note 2).

5. V. JAGIĆ, Zakon Vinodol'skij (La Loi de Vinodol), Petrograd, 1880.

6. F. RAČKI, Nutarnje stanje Hrvatske prije XII stoljeća (La situation interne en Croatie avant le XIIème siècle), »RAD« Jugoslavenske Akademije Znanosti i Umjetnosti (JAZU, Académie Yougoslave des Sciences et Arts), LXX (1884) – CV (1891).

7. V. MAŽURANIĆ, Prinosi za hrvatski pravno-povjestni rječnik (Contributions au dictionnaire juridico-historique croate), Zagreb 1908-1922.

8. M. KOSTRENČIĆ, Vinodolski zakon (La Loi de Vinodol), »RAD« JAZU 227, 1923; le même, Fides publica (javna vera) u pravnoj istoriji Srba i Hrvata do kraja XV veka (La fides publica dans l'histoire juridique des Serbes et des Croates jusqu'à la fin du XVème siècle), Beograd, 1930.

9. M. KOSTRENČIĆ, Nacrt historije hrvatske države i hrvatskog prava (Esquisse de l'histoire de l'état et du droit croates), Zagreb 1956.

10. U. INCHIOSTRI, Il comune e gli statuti di Arbe fino al secolo XIV, »Archivio storico per la Dalmazia« a. V, vol. IX et X, Roma 1930.

11. I. BEUC, Statut zadarske komune iz 1305. godine (Le statut de la commune de Zadar de l'an 1305), »Vjesnik Državnog arhiva u Rijeci« II, 1954; le même, Osnovi statutarnog prava u Istri (Les bases du droit statutaire en Istrie) »Zbornik Pravnog fakulteta u Zagrebu« (ZPFZ) XII, 1962; le même, Vlasnički i drugi

stvarnopravni odnosi na nekretninama u doba feudalizma u jugoslavenskim zemljama (Propriété et autres rapports réels concernant les biens immeubles durant l'époque féodale dans les régions yougoslaves), »ZPFZ«, XXX, 1, 1980; le même, Još o stvarnopravnim odnosima u doba feudalizma u jugoslavenskim zemljama (Encore sur les rapports réels durant l'époque féodale dans les régions yougoslaves), »ZPFZ« XXX, 2, 1980.

12. A. CVITANIĆ, Pravno uređenje splitske komune po statutu iz 1312. godine (La constitution juridique de la commune de Split selon le statut de l'an 1312), Split 1964; le même, Srednjovjekovni statut Bračke komune (Le statut médiéval de la commune de Brač), »Brački zbornik« 7, Supetar 1968; le même, Naše srednjovjekovno pomorsko pravo (Notre droit maritime médiéval), »Zbornik radova Pravnog fakulteta u Splitu«, XVI, 1979.

13. P. S. LEICHT, Note ai documenti istriani di diritto privato dei secoli IX-XII, »Miscellanea di studi in onore di Attilio Hortis«, I, 1910, pp. 179-209: Scritti vari, vol. II, t. II, 1949, pp. 165-185.

14. G. GALACIONE, Il diritto privato negli statuti di Trieste, »Archeigrafo Triestino«, Ser. IV, vol. XXVII-XXVIII, 1965-1966, pp. 3–74 et XXIX-XXX, 1967–1967, pp. 3-107.

15. Pour cette question et ce qui suit, voir les détails dans: L. MARGETIĆ, Konstantin Porfirogenet i vrijeme dolaska Hrvata (Constantin Porphyrogénète et l'époque de la venue des Croates), »Zbornik Historijskog zavoda Jugoslavenske Akademije«, Zagreb 1977, pp. 5-84, avec un résumé en italien pp. 85-88.

16. Pour les détails, voir: L. MARGETIĆ, Marginalije uz rad V. Košćaka »Pripadnost istočne obale« (Notes marginales sur le travail de V. Košćak »L'appartenance du littoral oriental«), »Historijski zbornik XXXVI, 1983, pp. 255-286.

17. Pour les détails, voir: L. MARGETIĆ, Odnosi Petra Krešimira i pape prema Korčulanskom kodeksu (Les relations entre Pierre Krešimir et le pape d'après le code de Korčula), »Vjesnik za arheologiju i historiju dalmatinsku«, LXXIV, 1980, pp. 219-238. Voir aussi ci-dessus, II, 1.

18. Le plus important: H. F. SCHMID, Die Grundzüge und Grundlagen der Entwicklung des kirchlichen Zehntrechts auf kroatischem Boden während des Mittelalters, »Šišićev zbornik«, Zagreb 1929, pp. 423-454.

19. L. MARGETIĆ, Pravna osnova crkvene desetine na hrvatskim pravnim područjima (La base de la dîme ecclésiastique dans les régions juridiques croates). »Zbornik Pravnog fakulteta u Splitu« sous presse.

20. Pour l'argumentation sur la date exacte, voir l'oeuvre mentionnée dans la note 16.

21. Les raisons de cette cession sont complexes. Voir les détails dans: L. MARGETIĆ, Srednjovjekovno hrvatsko pravo, Stvarna prava (Le droit croate médiéval, Les droits réels), Zagreb, Rijeka, Čakovec, 1983, p. 20 et s.

22. Parfois jusqu'à neuf fois!

23. V. NOVAK, Supetarski kartular, Zagreb 1952, p. 174 et 181.

24. Faire le rapprochement avec le droit langobarde!

25. C'est-à-dire symbolisent l'investitio, saisine, seisin, Gewere.

26. Pour les détails, voir: L. MARGETIĆ, Bizantsko pravo prvokupa i otkupa i njegov utjecaj na hrvatsko pravo (Le droit de préemption et de rachat byzantin, et son influence sur le droit croate), »Starine«, de l'Académie Yougoslave, 59, 1984, pp. 1–39, avec un résumé en allemand, pp. 40-41.

27. Pour les détails, voir: L. MARGETIĆ, Preferiranje djeteta po krčkom, rapskom i drugim primorskim statutima (Les prélegs en faveur d'enfant d'après les statuts de Krk, Rab, et d'autres villes du littoral), »Vjesnik Historijskog arhiva Rijeke i Pazina«, XVIII, 1973, pp. 215-247.

28. Lex Visigothorum IV, 5.1. Cfr. Formulae Andecavenses (Monumenta Germaniae Historica, Legum Sectio V; pp. 16-17) nr. 37 (meliorare!).

29. Pour les détails, voir: L. MARGETIĆ, Istrica et Adriatica, Trieste 1984, pp. 11-38 (Il matrimonio all'usanza dell-Istria).

Les Annales de l'Institut Français de Zagreb se devaient de faire écho à un travail scientifique de qualité – original par son objet et sa méthode d'approche – issue de l'Inalco sous la conduite scientifique de Mme J. Matillon – Lasić et de Monsieur de la Griolle. Il a valu à son auteur, Mademoiselle Danica Rajčić le titre de docteur de 3e cycle décerné avec Mention Très Honorable à la Sorbonne le 7 juin 1986.

Née à Belgrade en 1957, Mademoiselle Rajčić a terminé en France ses études secondaires et effectué ses études supérieures à la Sorbonne, les axant à la fois sur la littérature française, les cultures et littératures serbo-croates et les techniques de la communication. Ses activités de traductrice et collaboratrice de la Sous-Direction de la Communication de l'Unesco dans les annés 80/83 lui ont fourni les éléments d'une réflexion concrète sur ces phénomènes de communication. La »réception« d'un écrivain, dans une langue étrangère par un public étranger, relève de cette approche et apporte un éclairage nouveau à ceux qui cherchent les voies d'une plus large ouverture du public français – aux oeuvres des littératures de Yougoslavie.

Que cette réflexion parte sur le cas de »l'accueil« fait en France à l'oeuvre de Krleža, dont cette revue a parlé dès ses premières livraisons et presque en continu est une raison suffisante pour laisser Mademoiselle Rajčić rendre compte elle-même de sa recherche.

G. BEIS

LES PROBLEMES DE LA RECEPTION DE MIROSLAV KRLEŽA EN FRANCE

(Thèse)

Danica RAJČIĆ

La réception d'un écrivain dans un pays étranger est un problème pluridisciplinaire. Les domaines d'études qui s'imposent relèvent aussi bien de la sociologie de la littérature que de l'herméneutique, de l'esthétique littéraire, de la traduction ou même du marketing.

Traiter le problème de la réception littéraire ne signifie pas nécessairement qu'il s'agit d'une étude d'acceptation d'un certain auteur ou d'une littérature par un public. Il serait plus juste de dire que traiter la réception littéraire c'est rechercher, de façon aussi exhaustive que possible, les éléments intervenant dans le processus de la réception et qui peuvent être porteurs d'une attitude positive, mais également négative, de la part des lecteurs envers une oeuvre. Autrement dit, la réception peut arriver à son accomplissement comme elle peut rester au point de départ de son processus, auquel cas elle est inexistante. Il s'agit, donc, essentiellement d'un problème de communication qui peut être bonne, partielle ou nulle selon le nombre d'obstacles que le message franchit avec succès sur son chemin entre l'émetteur et le récepteur.

Dans le cas de Miroslav Krleža les obstacles ont été nombreux. Ils gisaient aussi bien dans son oeuvre que dans les penchants littéraires du public français ou même dans la

façon d'implanter cet auteur yougoslave sur le marché littéraire français. Les informations les plus tangibles de la destinée de Krleža en France sont apportées par les articles critiques parus dans la presse entre 1957 et 1971. Pour des raisons diverses, seuls quatre livres sur six sont représentés dans ces dossiers de presse reflétant l'accueil de Krleža par les critiques français.

Le premier dossier a été consacré au roman **Le retour de Philippe Latinovicz,**(1) traduit en 1957. Ce fut la deuxième publication en France d'une oeuvre de Krleža, précédée d'un recueil de nouvelles, **Enterrement à Thérésienbourg,**(2) paru quelques mois plus tôt. La critique a relevé dans **Le retour de Philippe Latinovicz** le thème du retour au pays natal d'un peintre croate expatrié depuis de longues années, ainsi que la présence de l'esthétique du morbide, incompréhensible, disait-on, et répugnante.

Le roman **Banquet en Blithuanie,**(3) arriva en 1964 et fut accepté comme une somme satirique sur un thème politique.

Un troisième roman, **Je ne joue plus,**(4) arriva six ans plus tard, en 1970. La critique y a vu un pamphlet sur la bêtise humaine, mais avec des accents politiques omniprésents.

Enfin, le dernier dossier accessible aux chercheurs, est celui du recueil de nouvelles **Mars, dieu croate,**(5) paru en 1971. Ces nouvelles ont impressionné les critiques par leur esprit antimilitariste.

Quatre ans plus tard, une dernière traduction de Krleža paraissait. Il s'agit du recueil de poèmes intitulé **Les Ballades de Petritsa Kerempuh.**(6)

La presse française a fait écho des livres de Krleža. Pourtant, des obstacles ont existé

dans la compréhension de cet auteur et dans son acceptation par un public plus large.

Ils ont existé d'abord dans son oeuvre qui est riche en éléments historiques sans lesquels il est difficile de pénétrer la pensée de l'auteur. Ainsi, **Le retour de Philippe Latinovicz** n'a pas été lu, de manière générale, comme une oeuvre relatant la recherche de l'identité culturelle et nationale croate, symbolisée par les déboires du héros en quête de son géniteur. Le roman a été présenté au public comme une oeuvre psychanalytique dont la portée s'arrêtait au personnage principal et non pas à la collectivité à laquelle le héros essayait de s'identifier. Le manque d'une analyse littéraire de cette oeuvre a été accentué par l'ignorance du public de l'histoire d'une certaine Europe. En effet, la thématique krléžienne est toute imprégnée du problème de l'identité culturelle et nationale croate dans l'histoire du vingtième siècle mais aussi dans le passé. Les preuves en sont données dans de nombreux livres qu'il a écrits sur ce thème, qu'il s'agisse des romans, des nouvelles, des poèmes ou des essais. Il ne s'agit, donc pas de critiquer l'interprétation française du **Retour de Philippe Latinovicz,** dans sa totalité, mais d'indiquer quelques faiblesses de cette interprétation qui ont joué un rôle dans la réception de Krleža en France. Si on enlève sa particularité à un auteur, sa production littéraire devient nécessairement fade et inexpressive.

Les livres de Krleža contiennent un autre obstacle majeur dans leur placement sur le marché littéraire français. Il s'agit de leur esthétique, souvent qualifiée de morbide, qui dérange et que, dans la plupart des cas, les critiques refusent. Alain Bosquet[7] a parlé de

cette attitude dans un article consacré à **Banquet en Blithuanie,** en expliquant que l'esthétique krléžienne, relevant de l'expressionnisme allemand, ne pouvait être appréciée en France car le goût français reposait sur des principes différents des principes expressionnistes.

A la thématique et au style krléžiens vient s'ajouter le problème de la traduction qui ne rend pas toujours aisément les allusions faites par l'auteur ainsi que les dialectes dont il use souvent dans ses écrits.

Les textes mêmes de Krleža montrent le type d'obstacles que ces oeuvres ont pu rencontrer dans le processus de la réception. Le manque de références culturelles de la part du public français, concernant les livres de Krleža, rend ces mêmes livres incompréhensibles en partie ou bien inacceptables dans leur manière. On pourrait qualifier la rencontre des livres traduits avec la critique française de tentative de deux univers culturels différents de dialoguer, de dépasser une situation conflictuelle sur le plan culturel et de semer la base pour une meilleure compréhension ultérieur.

Mais, d'autres éléments extra-littéraires ont également joué un rôle dans le refus des oeuvres de Krleža en France. Il s'agit de la politisation de la critique. La presse qui a accueilli cet auteur yougoslave a été presque essentiellement une presse de gauche. Elle a permis à Krleža de se présenter au milieu littéraire en France, mais elle ne lui a pas permis d'exister comme un homme de lettres, comme un écrivain à part entière, apportant un univers différent. Il a été présenté comme un auteur antimilitariste, un auteur engagé, dont les qualités littéraires n'étaient que secondaires. Une telle approche ne pouvait toucher qu'une petite parcelle du public fran-

çais qui a très vite évolué après la guerre et qui a laissé l'engagement politique comme forme d'expression loin derrière lui, pour se tourner vers l'époque de la théorisation, souvent poussée à outrance, depuis la fin des années cinquante.

Plusieurs erreurs stratégiques ont été faites dans le lancement des oeuvres de Miroslav Krleža en France. On en conclut qu'une étude préalable du marché n'a jamais été faite ni par les structures d'accueil en France, comme les maisons d'édition, ni par les structures d'exportation, comme les organismes yougoslaves responsables du placement de la littérature nationale à l'étranger. Ainsi, on n'a jamais essayé de faire coordonner les goûts momentanés du public français avec les livres présentés. Tous les livres de Krleža, peut-on dire, sont arrivés trop tard en France, à l'exception du **Retour de Philippe Latinovicz** qui est peut-être arrivé trop tôt (en 1957), au moment où les références culturelles du public étaient encore insuffisantes pour comprendre une oeuvre aussi riche et aussi difficile. C'est à cause de ce manque de références réelles que la destinée de Krleža a été cloisonnée dans des stéréotypes touchant la politique ou encore l'exotisme. C'est uniquement par ces deux chemins que l'on accédait aux livres de Krleža.

Il faut mentionner aussi la chronologie des livres traduits, qualifiée d'anarchique par certains critiques qui, de par ce fait, éprouvaient des difficultés à saisir la pensée de l'auteur dans son évolution. Cette critique concerne directement la politique de l'édition qui est responsable de la stratégie du lancement. La rentabilité potentielle de la production d'un auteur décide du taux d'énergie et de capitaux que l'on va investir en lui lors

d'une publication. A cet égard, il faut noter la gentillesse, ou même la miséricorde, des éditeurs français envers Krleža qui était a priori un auteur non rentable mais que l'on publiait en dépit de tout. L'auteur lui-même, ou encore son éditeur, ou un quelconque organisme exportateur de la production littéraire yougoslave, aurait pu guider les éditeurs français dans leur choix. Cependant, il n'y a pas eu de coopération systématique. Le choix des maisons d'édition dépendait souvent des amis de Krleža qui influençaient sporadiquement le choix de quelques éditeurs parmi lesquels l'auteur comptait également quelques connaissances de longue date.

Il semble que Krleža a été publié par des amis et pour des amis. Une enquête établie auprès d'une cinquantaine d'intellectuels de France,[8] dont Simone de Beauvoir, Claude Lévi-Strauss, Robert Sabatier, Michel Déon etc., a montré que seuls les intellectuels ayant eu un contact avec l'intelligentsia yougoslave depuis la guerre ont connu l'oeuvre de Krleža, ou dans certains cas, l'auteur lui-même. Ainsi, semble-t-il que seules les affinités politiques ou personelles ont joué dans l'acceptation de Krleža en France. Il est évident qu'une majorité écrasante de lecteurs est restée en dehors de ce circuit de communication défaillant, car incomplet.

Il faut espérer que les erreurs faites seront balayées par de nouvelles traductions qui doivent entreprendre le processus de réception depuis le début étant donné la distance temporelle qui nous sépare de la dernière traduction de Krleža. Un système référentiel reste à créer autour de l'auteur et de son univers littéraire, ainsi qu'une meilleure coordination entre lui et la pensée actuelle en France, ou encore entre son

(1) *Le retour de Philippe Latinovicz*, Calmann-Lévy, Paris, 1957.
(2) *Enterrement à Thérésienbourg*, Editions de Minuit, Paris, janvier 1957.
(3) *Banquet en Blithuanie*, Calmann-Lévy, Paris, 1964.
(4) *Je ne joue plus*. Editions du Seuil, Paris, 1970.
(5) *Mars, dieu croate*, Calmann-Lévy, Paris, 1971.
(6) *Les Ballades de Petritsa Kerempuh*, Publications Orientalistes de France, Paris, 1975.
(7) in Plaisirs de France: »Lettres étrangères«, septembre 1964.
(8) Enquête établie d'après un sondage réalisé par le magazine *Lire* en 1981, dans le numéro du mois d'avril, qui avait pour but de désigner les meilleurs intellectuels français vivants.

– SOMMAIRE –

Ce numéro des Annales de l'Institut Français de Zagreb
a été corrigé par: Tatjana Belamarić
et Evaine Le Calvé-Ivičević
et achevé d'imprimer le 30 septembre 1987
par l'imprimerie »Krešimir Štefanović«
Antunovac 27 – Zagreb
Yougoslavie

Tirage: 500 exemplaires

Institut Français de Zagreb
Preradovićeva 40 – 41000 Zagreb
Yougoslavie
Tel. (41) 41 58 12 / (41) 43 29 73

Rédaction et Administration:
Institut Français de Zagreb
Preradovićeva ul. 40